This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137210 0

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

DEL

NEMOURS

1. France - Hist. - Louis XIV, 1643-1715

2. Court life - France, 1643-1715

DEL

Par
Marie d'Orléans-
Longueville,
duchesse de Nemours.

MEMOIRES

HISTORIQUE, POLITIQUE, SECRETS ET GALANT;

Avec les differens Caracteres des perſonnes de la Cour dont il eſt parlé

Par Madame la Ducheſſe

D. N....

A COLOGNE,

MDCCXXIII.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
157806
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899.

AVERTISSEMENT.

LA plûpart de ceux qui ont écrit des Memoires, y ont été portez par le dessein de faire leur Apologie, ou par l'envie d'apprendre à la Posterité la part qu'ils ont euë dans de grandes & importantes Affaires. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces motifs, qui ont engagé à écrire l'illustre Personne dont on donne ici les Memoires. Elle n'a uniquement pensée qu'à

peindre la verité, ſans qu'aucun rapport ni à ſes interêts ni à ſa gloire ait eû la moindre part dans ſes Portraits.

La droiture de ſon ame, l'innocence de ſes mœurs, & la noble ſimplicité de ſa conduite, qui l'avoient toûjours miſe au deſſus des atteintes de la médiſance, l'avoient exemptée du beſoin des Apologies: & l'amour qu'elle avoit pour le repos & la vie unie, l'avoit empêché d'entrer jamais dans nulles autres affaires, que celles où l'engageoient les obligations de ſon état. Née d'un ſang des plus illuſtres, placée dans un rang des plus éclatans, elle

elle en avoit toûjours rempli tous les devoirs, avec une modeste Grandeur autant ennemie de la frivole inquietude que de la vaine ostentation; & contente de s'être acquis beaucoup d'habileté, elle n'avoit jamais cherché à la faire briller. Ainsi dans les tems tumultueux où la France fut si violemment agitée, & où presque tout ce qu'il y avoit dans ce Royaume de plus élevé dans l'un & l'autre Sexe, entroit indiscretement dans des Partis & dans des Cabales; elle sçût avec une judicieuse prudence se garantir de ce dangereux torrent. Mais elle

eut la douleur de voir que ce torrent funeste entraîna à ses yeux, malgré tous ses soins, un Homme illustre, à qui le sang l'unissoit du lien le plus étroit.

Elle reïtera mille fois ses efforts pour ôter cet Homme illustre à un Parti, qui lui fut si fatal dans la suite. Mais n'ayant pû réüssir dans ses desseins, elle sçut parfaitement accorder les devoirs de Fille & de Sujette; & en conservant tous les sentimens de respect & d'attachement qu'elle devoit à son Pere, elle n'en conserva pas moins le zele & la fidelité qu'elle devoit à son Roi, pour qui naturel-

turellement elle avoit une veneration extrême, qui ne fit qu'augmenter sans cesse par les grandes qualitez qu'elle voyoit briller dans ce sage Monarque.

Enfin elle eut la joye de voir l'Auteur de sa naissance sortir entierement de ces malheureuses factions qui troubloient la France; & elle en fut alors bien plus tranquille spectatrice, quoique l'amour qu'elle avoit pour sa patrie lui fit toujours voir avec beaucoup de douleur les mouvemens fâcheux qui l'agitoient, & que la charité dont cette pieuse Heroïne a été depuis si vivement

animée, la porta dès-lors avec ardeur à soulager tous les malheureux, dont la misere venoit à sa connoissance.

C'étoit là ce qui faisoit ses principales occupations pendant ces tems de discorde. Car, ainsi qu'on l'a déja remarqué, elle n'entra jamais dans aucun Parti, elle ne fut jamais d'aucune cabale. Mais si son bon esprit l'empêcha de s'embarrasser dans ces dangereuses liaisons, sa penetration fit qu'elle en sçût en détail & à fond tous les divers interêts & toutes les intrigues : & comme elle avoit un discerne-

ment

ment plein de justesse, elle sçût démêler admirablement les differens caracteres de tous ceux qui figuroient dans ces Partis, ou qui en faisoient mouvoir les ressorts sans y paroître. Il n'y a donc jamais eû de main plus propre à ecrire les Mimoires de son tems, que celle de la Personne éclairée qui à composé ceux qu'on donne ici ; puisqu'elle étoit parfaitement instruite de toutes les choses dont elle parle, & qu'elle n'a écrit que par l'amour qu'elle avoit paur la verité.

An reste qu'on ne soit pas surpris, si l'on trouve dans ces Memoires la peinture de quel-

quelques foiblesses dans de fort grands Hommes de divers caracteres. Il n'y a point de si beau tableau qui n'ait ses ombres : aussi n'est-il gueres de vertus qui soient tout à fait exemptes de quelque tache. C'est pourquoi il n'est point étonnant que parmi les plns grands Hommes qui se sont distinguez de nos jours dans les Armes & dans la Politique, il y en ait eû qui ont été quelquefois la victime de leurs passions. L'oubli de la Religion où étoient quelques-uns d'eux dans ce tems fatal les assoupissoit, & les empêchoit de voir tout le danger de leurs égaremens. Mais

lorf-

lorsque par un effet de la Grace, leurs cœurs furent retirez de leur assoupissement, le fonds de droiture & de justice qu'ils avoient, les rendant propres à être des modelles dans le Christianisme, ainsi qu'ils l'avoient été dans la Guerre & dans la Politique, le triomphe de la Grace parut en eux dans tout son éclat; & ils édifiérent autant par leurs vertus solides & par leur pieté reconnuë, qu'ils avoient charmé par la vaste etenduë de leur esprit, & par leur intrepidité dans les plus grands perils. Ce que l'Histoire rapporte de quelques fausses demarches de leur jeunesse,

nesse, ne peut donc pas obscurcir leur gloire. C'est dans cette persuasion que l'illustre personne qui a écrit ces Memoires, a crû ne devoir rien omettre de ce que demandoit l'exactitude de l'Histoire; ne croyant point par-là faire tort à ces grauds Hommes, pour qui d'ailleurs elle avoit une estime infinie.

MEMOIRES DE M. L. D. D. N.

PREMIERE PARTIE.

EN voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante, & & gouvernée avec tant de sagesse, & avec une puissance si absoluë, on se persuaderoit aisément qu'elle a toûjours été gouvernée de même ; & on a peine à s'imaginer qu'elle ait été reduite au point ou nous l'avons vûë, au tems de la Regence d'Anne d'Autriche [a] Mere du Roi.

Il est pourtant certain que le Ministere du Cardinal Mazarin [b] se rendit quelque tems si odieux pen-

[a] *Anne d'Autriche Fille aînée de Philippe troisiéme Roi d'Espagne, morte à Paris en 1666.*

[b] *Jules Mazarin Cardinal Ministre d'Etat mort à Vincennes en 1661.*

dant cette Regence, dont ce Minif-
tre exerçoit tout le pouvoir fous
l'autorité de cette Princeffe, que les
perfonnes même qui paffoient pour
les plus fages, fe trouvérent com-
me forcées à fe revolter contre la
Puiffance legitime, pour s'affran-
chir de celle qui leur paroiffoit
une veritable oppreffion ; & afin
de pouvoir anneantir cette Puiffan-
ce injufte, ceux à qui le Gouverne-
ment étoit infupportable, excité-
rent tant de troubles & formérent
tant de factions, que la Minorité du
Roi en auroit été infailliblement ac-
cablée, fi le Ciel qui prenoit foin
de ce Prince, ne l'eût comblé dès-
lors du même bonheur qui l'a toû-
jours accompagné depuis, pendant
fa Majorité. Il falloit fans doute que
l'animofité où ils étoient contre le
Miniftere, leur eût fait oublier que
c'étoit Dieu qui leur avoit donné ce
Roi, & que l'ayant deftiné pour
donner la Loi à l'Europe, perfonne
ne pouvoit avoir d'empire fur lui
que lui-même.

Ce Prince étoit né (1) à S. Germain le 5e. Septembre de l'année 1638. Il étoit parvenu à la Couronne le 14. May 1643. (2) & le cinquiéme jour de son regne (3) Mr. le Duc d'Anguyen gagna la bataille de Rocroy sur les Espagnols : ce qui fut un présage de la gloire & de la felicité du Regne de Loüis XIV. & le plus heureux augure pour la Regence de la Reine sa Mere.

Cette Regence eût en effet des commencemens les plus favorables ; & pendant plusieurs années les Armes du jeune Roi eurent les succés les plus éclatans. Ce fut donc comme autant de présages certains de tous ces évenemens si grands & si extraordinaires, qui lui ont acquis tant de gloire, & qui ont donné depuis sa Majorité des bornes si vastes à son Empire.

Ce fut par les influences de l'Etoile qui présidoit à la naissance de

(1) Naissance du Roi 1638. (2) Mort de Loüis XIII. (3) Bataille de Rocroy 1643.

ce Prince, que tout enfant qu'il étoit il sçût détruire toutes les factions, qu'avoit produites la haine qu'on avoit conçûë contre le Cardinal Mazarin ; qu'il sçût calmer tous les troubles qu'elle avoit excitez ; qu'il sçût forcer tous ses Sujets à sacrifier la haine qu'ils avoient pour le Ministre, à la fidelité qu'ils devoient à leur Roi. Enfin ce furent là les Essais par où ce nouveau Cesar en commençant à regner dans les Gaules, y commença dès l'entrée de sa Majorité un regne encore plus glorieux, que ceux des premiers Cesars qui y ont regné avant lui.

Mon dessein (*) en donnant ces Memoires, n'est que de rapporter simplement & autant que je pourrai m'en souvenir, ce qui s'est passé à ma connoissance de plus particulier pendant la Minorité du Roi : car je ne suis point assez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il conviendroit, les grandes actions qu'il a faites depuis. Ainsi je ne

(*) Dessein de ces Memoires.

parlerai que de l'état malheureux où la France se vit reduite, par la haine implacable qu'on y avoit pour le Cardinal Mazarin, laquelle ne commença pourtant qu'après qu'il eût mal-à-propos refusé la Paix avantageuse, que les Espagnols nous offroient à Munster, en consentant comme ils faisoient, que nos Conquêtes nous demeurassent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, & fit juger que pour avoir un prétexte de les perpetuer, ce Ministre avoit dessein d'éterniser la Guerre.

Après avoir donné une idée des desordres & des troubles qui agitérent la France, tant que nôtre nouvel Auguste n'y regna que par ses Ministres, à peu près comme les Rois de la premiere race y regnérent par leurs Maires du Palais; je ferai connoître les motifs secrets, & je rapporterai les differens caractéres des principaux Acteurs, qui composoient alors le Parti attaché à la Cour, & celui qui étoit attaché

au Parlement, qu'on nommoit la Fronde, dans lequel ceux de cette faction entrérent presque tous, sur le prétexte du bien public, & de la défense du Peuple.

Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ces Memoires, il est à propos que je remarque, quel fut le sujet (*) du premier mécontentement de la Cour contre le Parlement avant la Fronde, & que je n'attende pas à dire dans un autre endroit, que le Roi étant tombé dangereusement malade de la petite verole, la Reine, Monsieur le Duc d'Orleans [a], & Monsieur le Prince [b], recherchérent Messieurs du Parlement, & eurent pour eux de très-grands ménagemens, dans la vûë que si le Roi venoit à mourir, ils pourroient avoir besoin d'eux pour

(*) Premier sujet de mécontentement de la Cour contre le Parlement.

a *Gaston de France Oncle du Roi Loüis XIV. mort à Blois en* 1660.

b *Loüis de Bourbon, Duc d'Anguyen devenu Prince de Condé en* 1646. *mort à Fontainebleau en* 1686.

une nouvelle Regence : de ſorte que ces démarches les avoient tellement gâtez & accoutumez à une ſi grande conſideration, que le Roi ne pouvoit prendre de conjoncture moins propre à ſe faire obéir, que celle qu'il prit d'aller au Palais (*) ſitôt qu'il fut gueri, pour y porter pluſieurs Edits ; dont il y en avoit quelques uns qui étoient fort à la charge du Peuple ; d'autres qui portoient ſuppreſſion des gages des Officiers ; d'autres la création de quantité de Charges de Maîtres des Requêtes ; d'autres encore qui contenoient un Reglement, par lequel celles des Officiers qui viendroient à mourir, ſeroient remiſes aux coffres du Roi, pour être venduës à qui bon lui ſembleroit ; & qui par conſequent devoient être perduës pour leur familles.

Meſſieurs du Parlement, quoi que très-mécontens de ces Edits, ne le parurent pourtant pas trop lorſqu'on les leur porta : mais comme

(*) Le Roi va au Parlement.

ce n'eſt point en la preſence du Roi que ſe font les difficultez, ils réſolurent enſuite de députer à la Reine, pour lui faire de très-humbles remontrances, & lui repreſenter que ces Edits ne pouvoient être verifiez. Or cela n'étoit point contre la coûtume de faire de ces ſortes de remontrances, non plus que de ne pas verifier tous les Edits que l'on propoſoit : au contraire celà ſe pratiquoit même aſſez ſouvent ſans que la Cour y trouvât à redire : mais pour ceux-ci ce ne fut pas la même choſe : non ſeulement elle ne voulut pas conſentir qu'ils puſſent être mis en déliberation ; elle ne voulut pas même écouter les Députez du Parlement là-deſſus.

Les Maîtres des Requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas : mais comme ils y étoient les plus intereſſez, parce que la perte de leurs Charges ruinoit entierement leurs familles, ils firent d'abord bien plus de bruit que tous les au-

tres Officiers, & animérent encore ceux du Parlement, quoi qu'ils fussent déja assez animez. Ceux-ci prirent une conduite plus sage & plus habile; car au lieu de parler de leurs interêts, ils ne parlérent que de celui du Public, & déclarérent qu'ils ne vouloient plus verifier d'Edits contre le Peuple, qui n'étoit déja que trop miserable. Cette déclaration qu'ils prirent grand soin de répendre dans la Ville, eût un tel succés, que le Peuple en vint jusqu'à l'adoration pour eux, & leur fit juger par ses emportemens déreglez, & d'applaudissemens, & de reconnoissance, qu'il étoit prêt à sacrifier toutes choses pour leur défense.

Le Parlement se voyant si bien soutenu, en devint beaucoup plus fier, & beaucoup plus redoutable. Toutes les Compagnies souveraines jointes au Corps de Ville, demandérent l'union pour mieux défendre leurs communs interêts. Le Cardinal ayant été averti de cette proposition envoya querir les Députez de

toutes les Compagnies souveraines, pour leur déclarer qu'absolument la Reine ne vouloit point de ces Arrêts d'union : sur quoi ces Messieurs ayant répondu, qu'ils n'étoient point contre le service du Roi, il leur repliqua que c'étoit assez que la Reine ne l'eût pas agréable, & que si le Roi ne vouloit pas qu'on portât des glands à son collet, il n'en faudroit point porter, parce que ce n'étoit pas tant la chose défenduë, que la défense qui en faisoit le crime. Cela n'empêcha pas que ces Députez en le quitant n'allassent faire le rapport à leurs Chambres de ce qui s'étoit passé, & qu'ils ne commençassent ce rapport par une plaisanterie, en faisant des dérisions extraordinaires du Cardinal sur sa comparaison des glands, laquelle ils tournérent dans un très-grand ridicule, & dont on composa pour lors force Ouvrages burlesques de toutes sortes d'especes en vers & en prose. Ils se moquérent encore beaucoup de lui, sur ce qu'au lieu de dire l'Arrêt d'union, il avoit

dit l'Arrêt d'oignon, par la difficulté qu'il avoit à parler bon François.

Enfin après bien des railleries ils résolurent de donner cet Arrêt dès le lendemain, malgré les défenses que la Reine leur envoya faire le matin, qui ne les empêchérent pas de passer outre, tant ils étoient enorgueillis, & devenus fiers des recherches & des honneurs qu'on leur avoit faits pendant la maladie du Roi, comme je l'ay déja dit. Ils ajoutérent encore à cela, qu'il falloit écrire aux autres Parlemens, pour les solliciter à la même union. Et comme ce fut par-là que commencérent la revolte & la desobéissance, c'est à cela aussi que l'on attribuë le commencement de ce qu'on a nommé Fronde (*), dont la principale source vint du mépris qu'on avoit pour le Cardinal, fondé particuliérement sur son humeur foible & craintive, que l'on commença de connoître & de découvrir dès le com-

(*) Commencement de la Fronde & son origine.

mencement de la Regence, par la foiblesse qu'il eût de consentir à la déposition d'un Homme, que la Reine avoit pourvû de la Cure de Saint Eustache, pour y mettre en sa place le Neveu de celui qui y étoit avant lui, lequel par de très-grandes aumônes, & par une vie toute pleine de pieté, avoit tellement gagné les cœurs de tous ses Paroissiens, que dès qu'il fut mort, tout le peuple des halles jusqu'aux Harangeres, alla en foule & en tumulte faire entendre à la Reine & au Cardinal, qu'ils vouloient avoir son Neveu pour leur Curé, & qu'ils étoient resolus de n'en point souffrir d'autre. La Reine & le Cardinal eurent assez de foiblesse pour consentir à ce qu'ils demandoient avec tant d'insolence: ce qui fit dire en ce tems-là à bien des gens de bon esprit, que cet exemple de la foiblesse du Cardinal seroit d'une pernicieuse consequence, comme on ne l'éprouva que trop dans la suite.

Cette(*)foiblesse du Cardinal join-

(*) Caractere du Cardinal Mazarin.

te à la certitude avec laquelle ceux du Parlement comptoient ſur les ſuffrages du Peuple, par le ſoin qu'eux mêmes prenoient de lui perſuader l'attachement qu'ils avoient à ſes interêts, contribua encore beaucoup à les rendre ſi inſolens, ils ſçavoient que pour pouvoir déterminer le Cardinal à ce qu'on deſiroit de lui, il ne falloit que le maltraiter & le menacer; que d'ailleurs il n'étoit ſenſible ni aux offenſes, ni aux ſervices; qu'il n'étoit ni cruel ni méchant; que pardeſſus tous cela étant également avare & foible, il ne pouvoit ſe reſoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avoient fait, ou lui pouvoient faire du mal; qu'enfin pour pouvoir obtenir quelque choſe de lui, il falloit s'en faire craindre, puiſqu'on le menaçoit rarement ſans ſuccès: & c'eſt ce qui en donna tant aux premieres guerres de la Fronde que l'on fit contre lui, & ce qui fit trouver tant de facilité à l'amener à ce qu'on en deſiroit.

Le peu de reſpect du Parlement

pour la Cour venoit encore de ce grand mépris pour le Ministre, dont ils le connoissoient si digne: & ce mépris pour lui devint si outré, que la Reine ne le pouvant plus souffrir, voulut prendre des hauteurs extraordinaires avec ces Messieurs: mais elle s'y prit si tard qu'elles lui furent inutiles: & cela ne lui parut que trop lorsqu'ayant envoyé le Chancellier [a] pour les interdire, le Peuple en devint si furieux, qu'avant que le Chancellier pût être arrivé au Palais, il l'auroit mis en pieces, si en se cachant il ne se fût dérobé à sa fureur; & le Marechal de la Meilleraye [b] que la Reine y envoya avec tout le Regiment des Gardes, pour le dégager, ne pût le ramener au Palais Royal qu'avec beaucoup de risque.

Ceux qui contribuérent le plus à tous ces troubles, & à toutes ces revoltes tant du Parlement que du Peu-

[a] *Pierre Seguier Chancellier & Garde des Seaux de France, mort en* 1673.

[b] *Charles de la Porte Duc de la Meilleraye Maréchal de France, mort en* 1664.

ple furent Brouſſel [a], & Blanc-ménil, [b] leſquels furent auſſi ceux qui parlérent le plus inſolemment contre les Edits que le Roy avoit portez au Palais, & qui même s'oppoſérent avec tant d'opiniâtreté à leur verification, que la Reine ſe trouva comme forcée de les faire arrêter tous deux (1): ce fut le 26[e]. Août 1648. que cette Princeſſe fut obligée d'en venir à cet éclat, jour auquel on avoit chanté le *Te Deum*, pour remercier Dieu de la Victoire (2) remportée à Lens ſur les Eſpagnols. La détention de Brouſſel & de Blanc-ménil porta les plus mutins des autres Seditieux à ordonner des Barricades (3) dans toutes les ruës de Paris, dans le deſſein de ſe rendre Maîtres de la Perſonne du Roi, de chaſſer le Car-

(1) Enlevement de Brouſſel & de Blanc-menil. (2) Bataille de Lens en 1648. (3) Barricades de Paris.

a *Pierre Brouſſel Conſeiller en la grand' Chambre du Parlement.*

b *René Potier Sieur de Blanc-menil Preſident au Parlement.*

dinal Mazarin, & d'augmenter le nombre de ceux qui gouvernoient l'Etat sous l'autorité de la Reine.

Il n'y avoit personne de tous ceux qui se déclarérent contre la Cour jusqu'aux Officiers des Cours Souveraine qui n'eût, ou du moins ne crût avoir ses raisons particulieres, & qui ne voulût persuader qu'il n'y avoit que l'interêt du Peuple & du bien public qui l'y engageoit.

Cependant il est certain que leur interêt particulier y avoit beaucoup plus de part que celui des Autres (*). Et pour commencer par Broussel & Blanc-ménil qui parurent les plus zelez, & que la Reine fit arrêter seuls par cette raison, ce qui les anima l'un & l'autre, fut à l'égard du premier le refus qu'on lui fit d'une Compagnie aux Gardes pour son Fils, & à l'égard de l'autre l'alliance qui étoit entre lui & l'Evêque de Beauvais. [a],

(*) Motifs Secrets des Frondeurs :

[a] *Augustin Potier Evêque & Comte de Beauvais Aumônier de la Reine Mere, & ayant sa confiance, Oncle du President de Blanc-menil.*

que Mazarin avoit fait exiler, parce qu'il lui paroiſſoit dans une trop grande faveur, & qu'il aſpiroit au Miniſtere.

Longüeil [a] fut le troiſiéme du Parlement qui ſe déclara contre la Cour, & dont la raiſon particuliere outre le prétexte general des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la Charge de Chancellier de la Reine.

Le reſte du Parlement avoit ſuivi l'exemple de ceux-ci. Ainſi ils ſe déclarérent tous les uns après les autres, moins par l'interêt du Public, quoique ce fût là toûjours le prétexte, que par leurs interêts particuliers.

Pendant les Barricades, par le moyen deſquelles la Reine ſe trouva forcée de rendre les priſonniers afin d'appaiſer la populace, il ſe paſſa bien des choſes, quoi qu'elles ne duraſſent que peu de jours : mais je

[a] *René de Longüeil de Maiſons Preſident au Parlement, mort en 1677.*

n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déja écrites, que parceque j'ai resolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils ont pû omettre de certaines particularitez, qui ne regardent que quelques circonstances des motifs & des caracteres de ceux, dont les rôles ont été déja amplement representez.

La Cour sortit de Paris quelque tems après les barricades, & elle n'y revint qu'après un accommodement que le Parlement fit avec la Reine Mere, mais veritablement qu'il fit de la maniere qu'il voulut: ce qui impatienta fort le Ministre, & la Reine encore davantage. Aussi dès que le Parlement se rassembla, ce qui fut vers la Saint Martin, les cabales recommencérent, & plus fortement, & en plus grand nombre que jamais. Sur quoi la Cour prit la resolution de bloquer Paris: mais avant que de parler de ce Blocus (*) je veux rapporter les noms des Grands Seigneurs qui vinrent s'offrir au Par-

(*) Blocus de Paris.

lement, & dire en même tems quelque chose de leurs motifs & de leurs caracteres.

L'On s'étonnera sans doute que Madame de Longueville [a] ait été une des premieres, elle qui n'avoit rien à esperer de ce côté là, ni rien à craindre, & qui n'avoit aucun sujet de se plaindre de la Cour.

Pour ce qui est de Monsieur le Prince [b], quoiqu'il eût paru prendre quelque sorte d'engagement avec le Parlement, & qu'il eût même consenti à une espece de negotiation, qui fut traitée pour lui par Monsieur de Châtillon [c], & pour le Parlement par le President Viole; ce fut pourtant toûjours sans dessein de prendre d'autre parti que celui de la Cour. Tout ce qu'il parut faire (*) con-

(*) Vuës de Monsieur le Prince.

[a] *Anne Genevieve de Bourbon Duchesse de Longueville, Sœur de Loüis de Bourbon Prince de Condé, & d'Armand Prince de Conty, morte en* 1679.

[b] *Loüis de Bourbon Prince de Condé.*

[c] *Loüis Gaspard de Coligny Duc de Châtillon, tué devant Charenton en* 1649.

tre elle ne fut d'abord que pour se vanger du Cardinal Mazarin, qui l'avoit engagé au Siege de Lerida (*) sur la parole qu'il lui avoit donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes, & de munitions qu'il ne lui en envoya, & qui par son manquement de parole le força à lever ce siege, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette Place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du Parlement, que par la seule esperance d'en faire mieux ses affaires avec le Ministre, duquel il ne vouloit seulement que diminuer l'autorité, afin de le pouvoir reduire plus aisément à ce qu'il desiroit de lui. Ainsi ce Prince vouloit moins servir la Fronde que l'endormir, pour tâcher par-là d'obtenir de la Cour ce qu'il souhaitoit.

Ce furent là les seules raisons qui engagérent Monsieur le Prince à faire comme s'il avoit eû envie de prendre le parti du Parlement, & à consen-

(*) 1647.

tit à cette negotiation dont je viens de parler : mais à la verité sa politique là-dessus ne dura gueres. La premiere chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des Assemblées du Parlement, & Coulon grand Frondeur y ayant remontré avec beaucoup de vehemence, que pendant qu'on les amusoit, on faisoit venir des troupes auprès de la ville, ce Prince lui demanda d'un air assez fier, qui les commandoit : & Coulon lui ayant répondu que c'étoit le Colonel David, il repliqua qu'il y avoit long-tems qu'il commandoit les Armées du Roi sans avoir oüy parler d'aucun Colonel de ce nom. Après il sçût donner un si grand ridicule & à Coulon & à son Colonel inconnu, que dans l'Assemblée on y traita Coulon de visionnaire, & on prit pour une fable l'approche des troupes de son prétendu Colonel ; quoi qu'il n'y eût rien pourtant de moins

fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté Monſieur le Prince à rehauſſer ſa voix, & à redoubler cette hauteur qui lui étoit ſi naturelle, le Parlement ne l'ayant pû ſouffrir, le prit encore plus haut que lui. Ce que ce Prince ſouffrit à ſon tour ſi impatiemment, qu'il fit un ſigne de main en forme de menace à un de ces Meſſieurs qui ſe nommoit Quatre-ſous. Sur quoi ce Conſeiller s'écria que Monſieur le Prince venoit de le menacer. Ce qui fit murmurer le Parlement, à qui Quatre-ſous en demanda Juſtice : mais Ceux qui étoient les plus attachez à Monſieur le Prince dirent pour l'excuſer, que c'étoit un geſte ordinaire, & non pas une menace : à quoi Quatre-ſous répondit d'un air inſolent, que ſi c'étoit ſon geſte il devoit s'en corriger comme d'un fort vilain geſte : dont Monſieur le Prince fut ſi offenſé, qu'il fit ſa propre querelle de celle du Cardinal Mazarin avec le Parlement.

Monſieur de Boüillon s'engagea

dans les interêts du Patlement [a] sur le prétexte que la Cour ne l'avoit point dédommagé de la Souveraineté de Sedan, dont il prétendoit avoir été dépoüillé par le feu Roi : quoi que bien des gens ayent assuré que son Pere [b] l'avoit usurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle [c] qui en étoit la vraye heritiere, qu'en lui tenant la main après sa mort, & en lui faisant signer cette donation comme si elle avoit été encore en vie : au moins voilà ce qu'on en disoit en ce tems-là : du reste je ne voudrois pas l'avoir assuré.

Mais pour continuer de rapporter ici les motifs qui engagérent Monsieur de Boüillon à se déclarer contre la Cour, ce Duc prétendoit en se

[a] *Frederic Maurice de la Tour Duc de Boüillon, mort en 1652.*

[b] *Henry de la Tour Vicomte de Turenne Duc de Boüillon Prince Souverain de Sedan, mort en 1623.*

[c] *Charlotte de la Mark, heritiere de Sedan, Duchesse de Boüillon mourut sans Enfans en 1594. & fit son Mari heritier de tous ses biens.*

mettant à la tête d'un parti considerable qu'il croyoit commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire Justice de ses droits. D'autres ont crû que de concert avec Monsieur de Turenne [a] son Frere, il avoit dessein de faire de la France ce que le Prince Maurice de Nassau avoit fait de la Hollande : mais il n'y a gueres d'apparence qu'un dessein si vague, si extravagant, & d'une execution si difficile ait pû entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de Messieurs de Boüillon & de Turenne.

Il est bien plus vrai-semblable que Monsieur de Boüillon prit le Parti de Paris, persuadé qu'il y feroit le principal Personnage : mais s'étant vû privé de cette esperance, il feignit d'avoir la goutte dans toutes les occasions où l'on avoit besoin de lui. Il s'apperçut donc qu'il étoit moins consideré dans son Parti, que ne lui avoit

[a] *Henry de la Tour Vicomte de Turenne, Marechal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.*

avoit fait esperer le poste où il voyoit Monsieur de Turenne son Frere, lequel commandoit cette grande Armée qu'Hervart [a] avoit gagnée pour la Cour à force d'argent. Mais ce qui augmenta encore son dégout pour le Parti du Parlement, fut de se voir en concurrence avec Messieurs d'Elbeuf [b], de Beaufort [c], & le Maréchal de la Mothe [d], sans compter Monsieur le Prince de Conty [e], qui étoit encore au dessus de tous ces Chefs.

Cette concurrence entre tant de Commandans fut un effet de la Politique du Parlement. Selon quel-

[a] *Hervart Contrôleur général des Finances, qui vendit au Roi la Maison de Saint Cloud pour Monsieur Frere de Sa Majesté.*

[b] *Charles de Lorraine 2e. du nom Duc d'Elbeuf, mort en 1657.*

[c] *François de Vandôme Duc de Beaufort, tué à la défense de Candie, en 1669.*

[d] *Philippe de la Mothe Houdancourt Maréchal de France. Madame sa Veuve est encore Gouvernante des Enfans de France. Il mourut en 1657.*

[e] *Armand de Bourbon Prince de Conty, mort en 1666.*

ques-uns, il vouloit faire croire à chacun des Prétendans, qu'il étoit le premier, afin d'engager un plus grand nombre de Personnes du premier rang; & selon d'autres, c'est que plusieurs particuliers faisoient chacun à part leurs negociations sans en donner connoissance aux autres.

L'on crut que ce qui pourroit consoler Monsieur de Boüillon de la ruine de ses projets, étoit que lui & Madame sa Femme [a] aimoient passionnément tous les Partis qui se faisoient contre la France, & dans lesquels ont pouvoit avoir le moindre commerce avec l'Espagne.

Monsieur d'Elbeuf voulut s'engager dans ce Parti, persuadé tout de même, comme je l'ai deja dit, qu'il y commanderoit seul.

Le Maréchal de la Mothe, par l'amitié qu'il avoit pour Monsieur de Longueville [b], comme aussi pour se

a *Leonor Catherine Febronie de Bergh, Duchesse de Boüillon.*

b *Henry d'Orleans 2e. du nom, Duc de Longueville, mort en 1668.*

vanger de quatre années de prison, où l'avoit détenu la Cour.

Enfin Monsieur de Beaufort, par la prison qu'il avoit aussi soufferte depuis la Regence, pendant laquelle on avoit même commencé à lui faire son procés, sur le soupçon qu'il avoit voulu attenter à la vie du Cardinal Mazarin : il s'étoit sauvé au commencement de l'Eté, & depuis sa sortie il avoit toûjours été caché.

Aux Premieres broüilleries du Parlement, Madame de Vandôme [a] sa Mere y presenta requête pour la justification de son Fils, & quoi qu'elle y eût été parfaitement bien reçûë, l'affaire en demeura pourtant là. Monsieur de Beaufort vint donc s'offrir au Parlement (1) tant comme Ennemi du Cardinal, que pour se justifier de cette calomnie, & se mettre par là en lieu de sûreté.

Ce Prince parut (2) d'abord ex-

(1) 14. Janvier 1649. (2) Caractere de Monsieur de Beaufort.

[a] *Françoise de Lorraine Duchesse de Mercœur femme de Cesar Duc de Vandôme.*

traordinaire en toutes choſes : il formoit un certain jargon de mots ſi populaires & ſi mal placez, que cela le rendoit ridicule à tout le monde, quoique ces mots qu'il plaçoit ſi mal, n'euſſent peut-être pas laiſſé de paroître fort bons, s'il avoit ſçu les placer mieux, n'étant mauvais ſeulement que dans les endroits où il les mettoit. Cependant cela ne le put empêcher de ſe rendre & de ſe trouver à la fin le Maitre de Paris : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuſer de ce qu'il parloit avec tant de dérangement, & ſi groſſierement, qu'il falloit bien qu'un Roi parlât la langue de ſes ſujets : car ſon grand pouvoir parmi le Peuple lui avoit acquis le titre de Roi des Halles.

Madame de Longueville, & lui avoient été dans la cabale oppoſée à celle de la Regence; & quoi qu'ils ne témoignaſſent point ſe haïr, il étoit pourtant toûjours reſté un peu d'averſion entre eux : ce qui fut cauſe qu'il prit des meſures avec le Coadjuteur plûtôt qu'avec Monſieur le Prince de Conty & elle.

Le Coadjuteur[a] sçût si bien le faire valoir, en insinüant qu'il étoit irreconciliable avec le Cardinal Mazarin, & incapable par consequent de les tromper, que le Peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avoit pour lui. Il n'avoit point d'esprit; mais il avoit si bonne opinion de lui même, qu'il l'insinuoit facilement aux personnes simples. Il affectoit même plus d'ingenuité qu'il n'en avoit; & par cette maniere moitié vraye, moitié artificieuse, il témoignoit aussi plus de sincerité que ne lui en remarquoient les plus habiles: ce qui portoit les autres à compter entierement sur sa bonne foi.

Comme Madame de Longueville avoit caché avec beaucoup d'art la broüillerie qu'elle avoit avec Monsieur le Prince son Frere; personne ne la crut veritable, lorsqu'en jugeant qu'il étoit de son interêt de la faire connoitre, elle consentit qu'on

[a] *Jean François Paul de Gondy, Coadjuteur de Paris, & Cardinal de Retz.*

la publiât. Ce qui fut cause que les Parisiens ne prirent aucune confiance ni au Prince de Conty, ny a elle; & ce qui donna aussi tant d'avantage à l'autre Parti qui se trouva dans la Ville, & qui leur étoit opposé.

Monsieur le Prince avoit pour Madame sa Sœur une extrême tendresse. Elle de son côté le ménageoit moins par interêt, que pour l'estime particuliere & la tendre amitié qu'elle avoit pour lui.

En ce tems-là ni son esprit, ni celui de toute la Cabale n'étoient point d'avoir des desseins, ni de l'habileté; & quoi qu'ils eussent pourtant tous beaucoup d'esprit, ils ne l'employoient que dans les conversations galantes & enjoüées, qu'à commenter & à raffiner sur la delicatesse du cœur & des sentimens: ils faisoient consister tout l'esprit & tout le merite d'une personne à faire des distinctions subtiles, & des representations naturelles là-dessus. Ceux qui y brilloient donc le plus étoient les plus honnêtes Gens selon eux, & les

plus habiles; & ils traitoient au contraire de ridicule & de grossier, tout ce qui avoit le moindre air de conversation solide.

Madame de Longueville sçavoit très-mal ce que c'étoit de politique, aussi en avoit-elle si peu, que quelques années avant le tems dont je parle, (*) elle avoit vû sans chagrin comme sans consequence, l'amour & l'attachement extrême de Mr. le Prince & de Mademoiselle du Vigean [a], de laquelle elle avoit fait son intime Amie, jusques à entrer même dans cette confidence: Mademoiselle du Vigean du même caractère que Madame de Longueville, avoit vû avec aussi peu d'inquietude l'extrême tendresse de Monsieur le Prince pour Madame

(*) Tout ce qu'on raporte ici touchant Mademoiselle du Vigean avoit précedé la Guerre de Paris, & la mort de Henri Prince de Condé arrivée en 1646.

[a] *Mademoiselle du Vigean fille de François Poussart, Marquis de Fors & Baron de Vigean, morte Religieuse.*

ſa Sœur. Il eſt vrai que lorſque leur experience leur en eût appris d'avantage à toutes deux, en devenant plus politiques, elles ſe devinrent inſupportables l'une à l'autre. Chabot[a] par la confiance & par l'amitié que Monſieur le Prince avoit pour lui, étant devenu le Chef du conſeil de Mademoiſelle du Vigean, lui fit comprendre qu'il étoit de ſon interêt, d'avoir ſeule la confiance de Monſieur le Prince : à quoi elle réüſſit parfaitement bien.

Le Maréchal d'Albret & enſuite la Rochefoucaut[b] plus politique encore que ce Maréchal, firent alors ſi bien connoître à Madame de Longueville le préjudice que cela lui feroit, qu'une autre partageât avec elle le credit qu'elle avoit ſur Mr. le Prince, qui ſe voyoit com-

[a] *Henri Chabot Duc de Rohan, mort en* 1655.

[b] *François Duc de la Rochefoucaut ſixiéme du nom, Auteur des Memoires de la Minorité de Loüis XIV. & des Maximes, mort en* 1680. *nommé juſqu'en* 1650. *le Prince de Marſillac.*

me le Maitre du Royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se resolut de rompre la grande intelligence, qui étoit entre lui & Mademoiselle du Vigean; & pour y mieux réüssir elle commença à en donner avis à Mademoiselle du Vigean qui en fit grand bruit. Ensuite elle détacha le Marquis d'Albret pour en faire le Galant de cette Demoiselle, afin d'en dégouter Monsieur le Prince: mais Chabot qui avertit ce Prince que ce stratageme ne venoit que de Madame de Longueville, fut cause qu'il ne tourna sa colere que contre elle; que cette intelligence de Mr. le Prince & de Mademoiselle du Vigean n'en fut encore qu'un peu plus forte, & qu'enfin il n'eut plus pour Madame de Longueville qu'une extrême froideur, mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'est que la passion de Monsieur le Prince pour sa Maîtresse, devint si violente, qu'ayant toûjours eû dessein de se démarier depuis la mort du Cardinal de Richelieu,

[a] comme prétendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser; & en fit même parler à Madame sa Mere [b], laquelle voulant avoir du credit auprès de son Fils à quelque prix que ce fût, lui témoigna approuver extremement son choix, en lui disant mille biens de cette Personne, & en lui marquant beaucoup d'estime pour elle.

Mademoiselle du Vigean osa bien en parler elle même à Madame de Longueville; & cette Dame sans en témoigner aucun mécontentement en avertit Monsieur le Prince [c] son Pere, avec lequel elle se racommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre son Fils. Aussi en fit-il un éclat épouvantable, & dit mille choses cruelles de l'Amant & de la Maîtresse.

[a] *Armand Jean du Plessis Cardinal de Richelieu mort en 1642.*

[b] *Charlotte Marguerite de Montmorancy, Fille du Connétable, Veuve de Henri second Prince de Condé, morte en 1650.*

[c] *Henry de Bourbon deuxiéme du nom, Prince de Condé, mort en 1646.*

Monsieur le Prince de son côté fort irrité contre Madame sa Sœur, se resolut de pousser son ressentiment contre elle, tout aussi loin qu'il pourroit aller ; & pour cela il dit à Monsieur de Longueville son Mari, tout ce qu'il crût le plus nuire à cette Dame, après lui avoir même conseillé de la faire enfermer dans une de ses maisons.

Monsieur de Longueville qui en sçavoit déja assez, n'eut pas de peine à croire tout ce que son Beau-frere lui voulut persuader de sa Femme : mais il n'en fut que cela, & il en demeura là tout court. Outre que naturellement il n'étoit pas sensible, il étoit incapable d'aucune violence. Mais ce qui paroîtra tout à fait bizarre, c'est que Monsieur le Prince qui venoit de témoigner tant de ressentiment contre Madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avoit pour Mademoiselle du Vigean, devint en fort peu de tems, après une maladie qu'il eut depuis la Bataille de Nord-lingue, (*) aussi indiffe-

(*) en 1645.

rent pour ce qu'il avoit tant aimé ; que s'il n'en avoit jamais oüi parler.

Cependant quoi qu'il ne fût plus du tout question de Mademoiselle du Vigean ; le Frere & la Sœur n'en furent pas mieux ensemble. Monsieur le Prince demeura avec bien du mépris pour Madame de Longueville, & Madame de Longueville avec bien de l'aversion pour lui. Mais comme elle avoit pris goût à cette recherche generale, & à la grande consideration qu'il lui avoit procurée ; elle voulut suppléer par ses intrigues à ce qu'elle ne pouvoit plus conserver par son Frere ; & cela lui fut d'autant plus aisé, que ceux dont elle se servoit pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour, pour parvenir aussi à leurs fins, n'oubliérent rien pour lui mettre dans la tête, combien il étoit grand & beau à une Femme de se voir dans les grandes affaires, & combien cela la feroit distinguer & considerer ; outre le plaisir qu'elle concevoit encore d'être dans un Parti opposé à

celui de son Frere : car quoi qu'il y eut quelque apparence qu'il voulût entrer dans celui qu'elle avoit pris, elle le connoissoit trop bien pour l'en croire capable, sçachant d'ailleurs combien il haïssoit tous les Partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, & qui étoit aussi celle qui la touchoit le plus, (*) fut qu'en se mettant ainsi dans de grands Partis, elle crût qu'elle passeroit pour en avoir beaucoup plus d'esprit; qualité qui faisoit sa passion dominante, & l'objet de ses desirs les plus pressans & les plus chers : en un mot tout ce qu'elle croyoit le plus propre à établir son merite personnel, prévaloit toûjours en elle sur toute autre consideration.

C'est aussi ce qui faisoit que les grandes choses dépendoient presque toûjours chez elle des petites : & qui auroit voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y

(*) Caractere de Madame de Longueville.

seroit assurément trompé; puisqu'elle sacrifioit ordinairement à sa gloire, & sa fortune & son repos: mais comme elle mettoit presque toûjours cette gloire ou elle n'étoit point, il ne lui en restoit presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle étoit.

Ce fut la Rochefoucaut qui insinua à cette Princesse tant de sentimens si creux, & si faux. Comme il avoit un pouvoir fort grand sur elle, & que d'ailleurs il ne pensoit gueres qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit, que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen.

Pour Mr. de Longueville quoi qu'il eût dû être mal-content, de n'avoir point eû de part au secret des négotiations qui s'étoient faites à Munster (*) entre les Plenipotentiaires pour la France, où il avoit été aussi en qualité de Plenipotentiaire lui-même; cela ne l'avoit pourtant point fâché: ce ne fut donc pas se

(*) Depuis 1644.

qui l'obligea à se déclarer contre la Cour : mais le Cardinal qui ne le connoissoit point assez, pour ne pas craindre qu'il n'eût là-dessus tous les sentimens qu'il devoit avoir, & que pour se vanger de lui, il ne publiât qu'il avoit empêché la Paix, trouva sans y penser en voulant l'appaiser sur ce qu'il ne sentoit point, le secret de le fâcher veritablement.

Il sçavoit qu'il desiroit sur toutes choses le Gouvernement du Havre, qui étoit la seule Place importante qu'il n'eût point en Normandie, & qui pouvoit le rendre Maître absolu de toute cette Province. Il lui fit donc esperer cette Place par le nommé Priolo, mais sans avoir pourtant aucun dessein de la lui donner, ne pensant à autre chose qu'à en faire durer davantage la negotiation par cette esperance, de laquelle il ne vouloit simplement que l'amuser & l'ébloüir. Et comme la chose touchoit trop vivement Monsieur de Longueville pour la pouvoir negliger, il la pressa tant, que Priolo

le vint aſſurer de la part du Cardinal, qu'il la lui donneroit ; mais enfin ſon impatience força le Cardinal à ſe découvrir entierement, & à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avoit jamais promiſe.

Le Miniſtre ne paſſoit pas pour avoir une fort grande délicateſſe ſur l'execution de ſes promeſſes, & Priolo étoit un fort grand meneur. Ainſi on n'a jamais pû ſçavoir au vrai lequel des deux avoit menti ; mais ce qu'on a crû de plus vrai ſemblable ſur cela, c'eſt que le Cardinal en avoit peut-être moins promis que Priolo n'en avoit avancé, & plus fait eſperer que n'en avoüa ce Miniſtre.

Monſieur de Longueville dans cette occaſion, ajouta cependant plus de foi à ſon ſecretaire qu'au Cardinal : ce qui cauſa une ſi grande animoſité entre eux, qu'étant devenuë publique, mille gens contribuérent encore à l'augmenter, auſſi bien qu'à rendre ce Miniſtre plus odieux ; & cela d'autant plus facilement qu'il étoit devenu dans ce tems-là le mé-

pris & la haine de presque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de Monsieur de Longueville contre le Cardinal, Madame de Longueville revint de Normandie, & comme elle étoit grosse, elle emprunta Noisy qui étoit à Monsieur l'Archevêque de Paris [a], afin de pouvoir faire sa cour plus commodément : Monsieur de Longueville la venoit voir très-souvent. Le Coadjuteur sous prétexte de faire les honneurs de la Maison de son Oncle, y alloit aussi fort souvent pour negocier, & il fit tant de propositions, & marqua tant d'empressement à Monsieur de Longueville, qu'il lui fit promettre de servir la Fronde & le Parlement : mais ce Prince ne prétendit jamais, que ce fût ailleurs que dans le Conseil du Roi, où il étoit entré depuis la Regence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de guerre. Aussi ne vouloit-

[a] *Jean François de Gondy premier Archevêque de Paris, mort en 1654.*

-il point venir à Paris au blocus, parce qu'il ne croyoit point s'y être engagé ; & il n'y fût point venu du tout si on ne l'y eût entraîné. Ainsi comme il n'avoit point de dessein d'y demeurer, & que d'ailleurs il n'y voyoit point de poste qui lui fût convenable, il ne tarda guere à s'en retourner en Normandie, où le Duc de Retz [a] le suivit, lequel, selon Saint-Evremont [b], n'y fit rien autre chose que la Charge de Duc & Pair.

Si tôt que Monsieur de Longueville fut arrivé en Normandie, toute la Province se déclara pour lui, & dans le même instant l'on renvoya le Comte d'Harcourt [c], que la Cour y avoit envoyé pour y commander.

Mais pour dire ici quelque chose du caractere (*) de Monsieur de

[a] *Pierre de Gondy Duc de Retz mort en 1676.*

[b] *Charles Marquetel de S. Denis, Seigneur de Saint Evremont, mort en Angleterre en 1703.*

[c] *Henry de Lorraine Comte d'Harcourt, mort en 1666.*

(*) Caractere de Monsieur de Longueville.

Longueville, après avoir parlé si long-tems des motifs qui le faisoient agir ; ce Prince étoit entré dans bien des affaires par le même esprit qu'il étoit entré dans celle-ci, c'est-à-dire toûjours sans en avoir le dessein : naturellement il n'aimoit point à contredire : il le faisoit donc encore moins pour une chose éloignée, & dont l'execution lui paroissoit ou douteuse ou sans apparence : ainsi lorsqu'elle se tournoit autrement qu'il ne l'avoit conçû, il s'y trouvoit présque toûjours engagé & contre son attente & contre sa volonté.

Quant au Coadjuteur, (*) quoiqu'il parût & si empressé & si zelé pour grossir le Parti du Parlement, & quoi qu'il en fût entêté, il n'avoit jamais eû aucun sujet de se plaindre de la Cour : au contraire il devoit à la Reine sa Coadjutorerie de Paris ; mais il avoit une ambition sans bornes, & à quelque prix que ce fût, il vouloit être Cardinal, comme l'avoient été deux Evê-

(*) Caractere du Coadjuteur.

ques de Paris de son nom [a] [b]. Un Homme de bon sens, d'un cœur droit, & d'une conduite reguliere, auroit dû croire que la voye la plus sûre, la plus courte, la plus honnête, & la plus juste, pour parvenir à ses desseins auprès du Prince, étoit sa fidelité; il en auroit fait ses principaux moyens; il n'auroit cherché à établir sa grandeur & sa gloire, que dans ses devoirs seuls; & enfin ses devoirs & sa fidelité pour son Prince, lui auroient tenu lieu de toutes choses: mais comme le Coadjuteur ne pouvoit trouver que dans les avantures extraordinaires, dequoi remplir ses idées vastes, & satisfaire toute l'étenduë de son imagination; il crût au contraire qu'il trouveroit beaucoup mieux son compte dans les Partis & dans les troubles: outre qu'ils flattoient bien davantage son inclination, il en avoit

[a] *Pierre Cardinal de Gondy Evêque de Paris, mort en* 1616.

[b] *Henry de Gondy dit le Cardinal de Retz Evêque de Paris, mort en* 1622.

tant pour toutes les choſes extraordinaires, qu'il en auroit préferé une de cette nature qui auroit été mediocre ou mauvaiſe, à une qui auroit été bonne & ſolide, s'il n'avoit pû y parvenir que par des voyes ordinaires. Son eſprit quoique penetrant & d'une étenduë aſſez vaſte, étoit cependant ſujet à de ſi grandes traverſes, qu'il ſe piquoit generalement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir; juſques à ſe piquer de galanterie, quoi qu'aſſez malfait; & de valeur, quoi qu'il fût Prêtre.

Il avoit encore bien d'autres foibleſſes, qui furent la cauſe de tous les malheurs qu'il attira à la France: mais on auroit aſſez de peine ſans doute, à s'imaginer ce qui a commencé à lui remplir l'eſprit de toutes les chimeres dont il étoit plein, & à concevoir qu'un Homme de ſon caractere & de ſes lumieres, ait pû ſe trouver ſuſceptible d'une raiſon auſſi creuſe que celle qui a donné lieu à tous ſes mouvemens & ſi vifs & ſi impetueux, pour la Fronde & pour le Parlement.

Etant en Italie, le Livre de la Conjuration de Louis de Fiesque [a] lui tomba malheureusement entre les mains ; & comme la lecture des Romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce Livre tourna si fort la tête ambitieuse de ce Coadjuteur ; qu'il osa même entreprendre de justifier dans ce nouveau Catilina [b], ce que l'Auteur qui a écrit contre lui, y a si justement & si sagement condamné ; & il ne faut que lire le Livre, qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la Conjuration, pour voir combien il étoit charmé & des Revoltez & des Revoltes ; puisqu'il paroit ne l'avoir traduit & commenté, que pour justifier la conduite & le des-

[a] *Jean Loüis de Fiesque Comte de la Vaigne, Auteur de la Conjuration de Genes, & qui se noya dans la Mer le 1. Janvier 1557. au commencement de l'action.*

[b] *Catilina Chef d'une Conspiration contre la Ville de Rome sous les Consuls : il fut tué par Petreus Lieutenant d'Antoine l'an de Rome 692.*

sein du Comte de la Vaigne : il se faisoit même plus d'honneur & plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du Chapeau de Cardinal, que son ambition lui faisoit desirer à quelque prix que ce fût, & que sa vanité lui faisoit esperer avec tant de confiance.

De la lecture du Livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les Bourgeois de Paris, que depuis cela il avoit toûjours ménagé le Peuple de cette grande Ville avec une attention extrême, persuadé sans doute, que l'Archevêché de Paris n'étoit propre à rien de si bon, qu'à faire des intrigues considerables, qu'à fomenter des seditions, & qu'à exciter des Revoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de rapporter ici, qu'aux premieres Barricades du Parlement, il fut si transporté de joye de trouver un moyen de pouvoir entrer dans les intrigues, qu'il sortit en rochet & en

camail, pour faire croire en donnant des benedictions, qu'il vouloit faire cesser la rumeur: après quoi il vint avec empressement donner ses avis au Cardinal sur ce qui se passoit, lequel n'en fit pas grand cas, sçachant peut-être bien qu'il y avoit contribué; car après qu'il fut parti, lui & la Reine ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette maniere froide & méprisante avec laquelle le Cardinal reçût les offres du Coadjuteur, dont ce Coadjuteur fit son prétexte pour se mettre dans le Parti de la Fronde.

Les Ducs de Brissac [a], de Luynes [b], de Noirmoutiers [c], & de Vitry [d], entrérent aussi tous quatre dans le même Parti, & ils y furent faits Lieutenans Generaux sous le Commandement des

[a] *Loüis de Cossé Duc de Brissac, mort en* 1661.

[b] *Loüis Charles d'Albert Duc de Luynes.*

[c] *Loüis de la Tremoüille Duc de Noirmoutiers, mort en* 1666.

[d] *François Marie de l'Hôpital Duc de Vitry.*

des Duc d'Elbeuf & de Beaufort, & du Maréchal de la Mothe, au dessus desquels Monsieur le Prince de Conty étoit encore en qualité de Generalissime, comme je l'ai déja dit dans un autre endroit.

Le Duc de Brissac entra dans ce Parti à cause de l'alliance qui étoit entre le Coadjuteur & lui.

Le Duc de Luynes par une dévotion de Jansenisme, assez mal entenduë.

Noirmoutiers par la seule haine qu'il avoit pour Monsieur le Prince, à cause de quelque chose qui s'étoit passé à la Bataille de Lens, dont il n'a jamais perdu le souvenir.

Et Vitry par le mécontentement de ce qu'on lui avoit refusé le Brevet de son Pere.

Je ne veux pas encore oublier ici, que Laigues [a] entra dans le Parti du Parlement comme Ami du Coadjuteur, aussi bien que par la haine qu'il

[a] *Le Marquis de Laigues: on a dit de son tems, qu'il avoit épousé en secret la Duchesse de Chevreuse Mere du Duc de Luynes.*

portoit à Monsieur le Prince, qui lui avoit donné quelque chagrin au jeu. Avant cela Laigues étoit un Homme peu connu, & peu consideré.

La Boulaye [a] qui étoit entré dans ce Parti avant lui, & qui étoit encore moins dans le monde, y entra à cause du mécontentement qu'il eût de n'avoir pû obtenir la survivance de la charge de Colonel des cent Suisses, que le Duc de Boüillon [b] la Mark son Beau-pere avoit possedée.

Le Prince de Tarente [c] prit encore le même Parti à la persuasion de Madame de la Trimoüille [d] sa Mere, qui l'en sollicita fort; parce qu'elle aimoit les procés, & qu'elle en avoit beaucoup.

Le Comte de Maure qui avoit toûjours passé pour un fort honnête

[a] *Maximilien Echalat Marquis de la Boulaye.*

[b] *Henry Robert de la Mark Duc de Boüillon, mort en* 1652.

[c] *Henry Charles de la Trimoüille Prince de Tarente, mort en* 1672.

[d] *Marie de la Tour Fille de Henry de la Tour Duc de Boüillon Maréchal de France.*

Homme, s'avisa aussi par malheur pour lui, de se faire Frondeur ; car il en acquît un si grand ridicule, qu'il n'en est jamais revenu.

Tancrede [a] voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avoit de se plaindre du Parlement qui lui avoit fait perdre son procès contre Chabot : mais comme il étoit mineur, l'esperance de revenir contre son Arrêt, l'avoit obligé à prendre leur Parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles, & pour le Parlement & pour lui : & elle acheva d'assurer à son Beau-frere toute cette grosse succession de la Maison de Rohan.

Lorsque Tancrede mourut, on fit quelques Vers sur sa mort au service du Parlement ; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

Il a tout fait pour la Justice,
Et la Justice rien pour lui.

a *Tancrede prétendu Fils de Henry 2e. Duc de Rohan, que le Parlement déclara supposé par Arrêt l'an 1646.*

Mata se vint ranger du côté du Parlement; mais il n'y fit pas une figure fort considerable : je n'ai pas même oüi dire qu'il en ait fait d'autre que celle de General des postes qu'avoit Nouveau son Beau-frere.

Fosseuse, Dalluy, Sevigni, & plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au Parlement presqu'en même tems que Mata; mais ils y firent si peu de chose que je n'ai rien à en dire.

Monsieur d'Elbeuf avoit fait son Traité avec le Parlement par le nommé des Landes-payen, qui l'avoit assuré de la part de tous ces Messieurs, qu'il auroit le principal commandement. Ce des Landes étoit Conseiller, & avoit connu Monsieur d'Elbeuf en Flandres, où ils avoient été tous deux en exil.

Ce Conseiller avoit de très-grandes obligations à Monsieur d'Elbeuf, qui lui avoit fait gagner un procès dans lequel il s'agissoit d'un Benefice considerable. Ce fut aussi par le moyen de ce des Landes, qui avoit un

grand credit au Parlement, parcequ'il n'y avoit que lui qui entendît la guerre, que ce Prince fut reçû d'abord comme General. Il est vrai encore, que pendant l'espace de deux jours seulement il fut le Maître de Paris, les delices du peuple, & l'esperance du Parlement : mais si tôt que Monsieur le Prince de Conty, & Madame de Longueville, furent arrivez, cette grande consideration qu'on avoit eûë pour lui s'évanoüit, & cessa si bien, que depuis cela on ne sçavoit plus qu'il y fût, que par les chansons burlesques qu'on fit contre lui. Ce qui fut cause que la Fronde se détermina à y faire venir Monsieur le Prince de Conty, & Madame de Longueville : car ceux qui negocioient avec lui pour Paris, n'avoient pas dessein de les faire venir, qu'on n'eût vû auparavant comme les choses tourneroient. Mais comme ils virent que le Duc d'Elbeuf qui s'offrit dans ce tems-là au Parlement y étoit si puissant, ils crûrent bien qu'il n'y avoit plus de tems à perdre,

& que cela pourroit traverser leurs desseins. Les Assiegeans & les Assiegez se trouvoient également trompez dans leurs mesures : car comme tout le monde a des procès, ou craint d'en avoir, il y eut peu de gens qui n'en prissent quelques-unes avec le Parlement, ou tout au moins qui ne frondassent avec lui le Ministre & le Ministere, & qui n'applaudissent à ce qu'ils paroissoient faire pour le Peuple. Mais comme les paroles ne coûtent rien, si tôt que la guerre fût déclarée, tel qui leur avoit fait de grandes protestations, se trouvant plus engagé à la Cour qu'à eux, favorisoit lui-même le blocus ; & ceux qui y venoient servir se rendoient & se trouvoient à la fin leurs Maîtres. Ce qui dégouta si fort de la guerre Messieurs du Parlement, que sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étoient joints à eux, ils délibererent de penser à quelque accommodement avec la Cour, & cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre cens mille Hommes qu'ils

s'étoient flattez de lever à Paris, étant tous gens de Métier, & aucun ne voulant quiter sa maison qu'on ne lui donnât de l'argent ; dont on n'avoit gueres, ils se trouvérent presque reduits à rien. Ainsi on leva peu de monde, & encore de si mauvaises troupes qu'elles prenoient toutes la fuite à la premiere occasion. Du côté de la Cour on n'étoit pas moins trompé : les troupes dont on avoit formé le blocus de Paris pour affamer la Ville ne sevirent qu'à la nourrir. Les vivres y étoient devenus si chers par la difficulté qu'il y avoit d'y en faire venir, que les Officiers qui en faisoient entrer par charrois, y trouvérent un profit trés-considerable, & tout le monde par ce même interêt y en apportoit. Cependant quoique chaque General y en fît entrer les jours qu'il étoit de commandement, le Peuple ne voulut point croire que d'autres y en fissent entrer que Monsieur de Beaufort & Monsieur de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face si diffe-

rente de ce qu'il avoit été, qu'on auroit eû peine à s'imaginer que les mémes gens eussent pû devenir en si peu de tems si dissemblables d'eux-mêmes. On ne s'y entretenoit plus que de la guerre, du prix de la farine, & de l'Edit de 1617. qui excluoit du Gouvernement tous les Etrangers : on n'y parloit plus que d'affaires d'Etat : de quelque âge & de quelque sexe que l'on fût, plus on avoit d'ignorance, plus on décidoit hardiment: mais dans ce caprice general où l'on étoit de ne parler que de choses serieuses, importantes, & solides ; on y avoit pourtant si peu de solidité dans l'execution, que présque personne ne s'avisa de traiter de chose importante, la temerité qu'il y avoit d'oser soutenir la guerre contre l'Autorité Royale.

Ce qui fit dire a Monsieur le Prince, (*) que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en Vers burlesques; parcequ'on y passoit les jours entiers à se mocquer les uns des autres.

(*) Bon mot de Monsieur le Prince.

Dans le Parlement on n'y traitoit point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorſqu'on y propoſoit un avis pour la Cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raiſons que celles qu'on propoſoit, on n'y répondoit jamais que par de longues huées ſemblables à peu près à celles que font les laquaîs à la porte du Cours ou de la Comedie : & c'étoit là proprement ce que l'on appelloit *Fronder* (*).

Ce mot a eû cependant encore une autre origine, qui étoit celle de la guerre que la Canaille s'entrefaiſoit à coups de pierre dans les Fauxbourgs & dans les foſſez de Paris avec des frondes, à laquelle on comparoit celle de Paris, qui ſe faiſoit par des Bourgeois qui n'en connoiſſoient point d'autres : & l'on commença à mettre le mot de Fronde en uſage, après que Bachaumont [a] en faiſant comme les autres de ces huées ordi-

(*) Origine du mot *Fronder*.

a *Monſieur de Bachaumont, qui fit le voyage écrit par le celebre Chapelle.*

naires, eût dit qu'il alloit fronder l'avis de son Pere, qui étoit le Président le Coigneux Pere du dernier mort.

On avoit mené le Roi à Saint Germain le 6. Janvier de cette année (*) lorsqu'on y sçût que Monsieur le Prince de Conty & Madame de Longueville étoient arrivez à Paris le 10. & que Monsieur le Prince soupçonné d'y avoir fait venir son Frere étoit à un de ses quartiers qui n'étoit éloigné que d'un quart de lieüe de la ville. Cela fit croire qu'il s'y alloit jetter lui-même ; ce qui mit la Reine & Monsieur le Cardinal dans une apprehension mortelle ; mais cette crainte fut bientôt dissipée par son retour.

Monsieur le Prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvoit avoir eûs de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvemens de la colere où il étoit, de voir qu'on s'opposoit à la reduction de Paris qu'il avoit entreprise, dit des choses si terribles de

(*) 1649.

son Frere & de sa Sœur, qu'il ne falloit être gueres éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joüé entre eux. Il devint si furieux d'abord, que personne n'osoit l'aborder, & puis tout d'un coup il revint chez la Reine avec un certain air libre comme s'il n'avoit jamais été fâché ; & tenant par la main un petit bossu qu'il lui ménoit paré d'une casaque dorée, Voilà, lui, dit-il, Madame, en faisant de grands éclats de rire, *le Generalissime de Paris*. Il est vrai que le Prince de Conty ne répondit pas à l'esperance que l'on avoit conçûë de son esprit. Madame sa Sœur elle même, qui l'obsedoit, & qui le gouvernoit en ce tems-là, étoit bien aise qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marsillac[a] qui la gouvernoit absolument, & qui ne vouloit pas que

[a] *François de la Rochefoucault Prince de Marsillac depuis Duc de la Rochefoucaut & Pere de celui d'àpresent. Ce Seigneur fut Auteur des Memoires à qui on à donné son nom, & mourut en 1680.*

d'autres eussent le moindre credit auprès d'elle, ni même qu'ils parussent y en avoir, l'éloigna fort du Coadjuteur, qui n'auroit pas été fâché de la gouverner aussi, & qui l'étoit beaucoup que cela ne fût pas.

Cet éloignement de Madame de Longueville fit insensiblement deux Partis dans la Ville.

Comme on s'y étoit toûjours défié d'elle, à cause de Monsieur le Prince; que d'ailleurs on n'y avoit pas une fort grande opinion de sa bonne foi, & encore une plus mauvaise de Marsillac, qui la gouvernoit; & qu'on sçavoit même qu'elle ne pouvoit être fâchée qu'on doutât de sa sincerité, parce qu'elle s'imaginoit qu'on l'en croyoit plus fine & plus habile; jusques là que la crainte qu'on ne la crût capable de se plaire avec les esprits vulgaires ou qui n'étoient pas dans une grande reputation, faisoit qu'elle n'osoit presque paroitre honnête avec personne.

Le Coadjuteur de son côté, outre qu'il étoit fort caressant avec tous les

monde, se piquoit d'une probité à l'épreuve & au dessus de toutes sortes d'interêts : en effet il n'en avoit point de mediocres : il ne trompoit jamais que dans les occasions qui lui pouvoient être d'une grande utilité : & comme il avoit assez d'esprit pour connoitre qu'il n'y en pouvoit avoir aucune pour lui dans la conjoncture presente, il n'eût pas de peine à réüssir par-là dans le dessein qu'il avoit de s'attirer tout le credit.

Monsieur de Beaufort uni avec le Coadjuteur eût la même politique : il avoit pourtant plus de probité que lui ; car où il avoit une fois connu a quoi l'honneur l'avoit engagé ; pour rien au monde il n'y auroit voulu manquer : mais comme ses connoissances étoient fort bornées, il avoit le malheur de connoitre rarement ses devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela, si toutes ces conduites si opposées produisirent l'effet qu'elles devoient avoir du côté de ces deux Hommes.

Sur la fin du blocus de Paris le Coadjuteur ôtoit tout le credit à Monsieur le Prince de Conty, & à Madame de Longueville, comme ceux-cy l'avoient ôté auparavant à Monsieur d'Elbeuf : mais par malheur pour lui il s'avisa de prêcher publiquement pour son Parti contre celui du Cardinal Mazarin, & contre la Personne de ce Ministre, dans la créance que le peuple en seroit encore plus animé contre lui, parce qu'il avoit oüi dire que cela avoit beaucoup contribué autrefois à soutenir la ligue ; sans penser que la guerre de la ligue étoit une guerre de Religion toute differente de celle-cy. Aussi cela fit-il un effet tout contraire. On eût tant d'horreur qu'on osât en chaire loüer une faction dans un Etat, faite par des sujets contre leur Prince legitime, & y prêcher la division comme une chose juste & raisonnable, que s'en étant apperçû lui-même, il feignit de se trouver mal, afin de finir plûtôt. D'un autre côté la défiance que l'on avoit de Mada-

me de Longueville étoit si grande, qu'on crût qu'elle s'étoit enfuye de Paris, & que c'étoit le Feron alors Prévôt des Marchands, de qui l'on se défioit aussi bien que d'elle, qui l'avoit fait sortir : ce qui obligea même le Feron de se cacher dans un Cloitre, & Madame de Longueville de se faire voir, quoiqu'il n'y eût pas long-tems qu'elle fût accouchée.

Tout cela joint au chagrin qu'avoit le Parlement de voir employer mal à propos son argent dans le luxe & dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avoit destiné, lui donna d'abord quelqu'envie de faire la paix. Mais les mal intentionnez & les Frondeurs les plus entêtez, qui ne vouloient point qu'on traitât, firent changer cette pensée; & voyant que leur puissance ne répondoit pas aux esperances qu'on en avoit conçûës, ils se trouvérent forcez d'avoir recours aux Ennemis de l'état ; & d'envoyer chercher du secours chez les Espagnols, à qui Noirmoutiers &

Laigue Amis intimes du Coadjuteur, en allérent demander : & ce fut dans ce voyage que se fit la connoissance de Laigue avec Madame de Chevreuse[a].

La Cour sur cette nouvelle, & d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guyenne, & Rheims, s'étoient déja déclarez pour Paris. La Provence sous le commandement du Comte de Carce [b] qui avoit un fort grand credit dans cette Province, & le Parlement de Guyenne sous le Commandement de Sauvebeuf [c] & de Lusignan.

La Cour, dis-je, informée de tous ces mouvemens contre elle, commença à faire des propositions, &

[a] *Marie de Rohan Fille du Duc de Montbazon, Veuve du Connêtable de Luynes, épousa en secondes noces Claude de Lorraine Duc de Chevreuse.*

[b] *Le Comte de Carce de la Maison de Gordes, Lieutenant de Roi en Provence.*

[c] *. . . . Sauvebeuf. C'étoit un Brave du tems du fameux Comte de Bouteville Pere du Maréchal de Luxembourg.*

des offres aux particuliers, pour les détacher des interêts du Parlement. Marſillac par ſon interêt ſeul fit voir a Madame de Longueville, que l'extrême défiance qu'on avoit d'elle faiſant diminuer ſon credit tous les jours, elle en auroit encore moins à l'avenir; & comme elle ſe ſervoit moins de ſon eſprit que de celui des autres, il lui perſuada facilement d'entendre aux offres & aux propoſitions de la Cour.

L'on ne fût pas long-tems à s'appercevoir de cette negociation: ce qui fit que chacun voulut traiter ſéparément. Ceux-mêmes qui y étoient les plus engagez, étoient fâchez que les autres s'engageaſſent à faire comme eux: ils vouloient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On propoſa donc publiquement du côté de la Cour une conférence à Ruelle, qu'on jugea bien devoir réüſſir, parceque beaucoup de gens étoient déja d'accord; & on ne faiſoit même cette propoſition que pour la forme. Le Duc de Beau-

fort, & le Coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun Traité : ce qui leur donna beaucoup de reputation, & les fit demeureur à la tête d'un gros parti, du quel ils furent pendant plusieurs années comme les Maitres.

Madame de Longueville manda à son Mari, que tout le monde traitoit, qu'il y devoit penser aussi ; & puis elle se plaignit de ce qu'il l'avoit fait avant elle.

Par le Traité qu'on fit on donna au Prince de Conty Danvilliers, où Marsillac devoit commander sous lui, & dont il devoit même avoir les appointemens ; car en ce tems-là, les Personnes du Rang de Monsieur le Prince de Conty, les laissoient toûjours toucher à leurs Lieutenans dans leurs Gouvernemens.

Si tôt que Marsillac, qui ne se hâtoit, & ne pressoit tant Madame de Longueville, que pour en avoir plûtôt ce qu'on lui avoit promis du côté de la Cour, en eût obtenu ce qu'il prétendoit, il ne pensa plus gueres

aux interêts des autres : il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchoit, & son compte lui tenoit d'ordinaire toûjours lieu de tout : il fit même trouver bon à Madame de Longueville qu'on n'eût point pensé à elle, quoique le Prince de Conty, & elle n'eussent pressé cette paix de leur côté, que dans l'esperance de faire leurs conditions meilleures, & dans la crainte de n'en être plus les maitres, s'ils tardoient trop; parce qu'ils s'apperçevoient bien que leur credit diminuoit tous les jours de plus en plus.

A l'Egard de Monsieur de Longueville, à la reserve seulement de la survivance de ses Gouvernemens qu'on lui accorda pour ses enfans, & qu'on ne refusoit à personne en ce tems-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-tems à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont de l'arche, que la Cour ne vouloit point aussi lui donner; parceque n'ayant que trop con-

nu & ſenti le grand credit qu'il avoit en Normandie, elle n'avoit garde de l'augmenter en lui donnant cette Place. Mais Monſieur le Prince voyant cette difficulté, aſſura Monſieur de Longueville, qu'il la leveroit, & qu'il auroit ce qu'il deſiroit; que même en faveur de la paix il vouloit bien lui en donner ſa parole, & s'en faire fort, ſans ſe mettre beaucoup en peine s'il pourroit la lui tenir: car il ne ſe faiſoit pas une affaire de manquer à ce qu'il promettoit.

Le Coadjuteur fit humainement tout ce qu'il pût pour s'oppoſer à cette paix, quoique Monſieur le Prince de Conty témoignât la ſouhaiter avec tant de paſſion.

Monſieur de Beaufort de ſon côté, qui n'en faiſoit pas moins que le Coadjuteur, & qui cherchoit tous les moyens imaginables de l'empêcher, crût en avoir trouvé un infaillible qu'il propoſa à Monſieur de Belliévre, en lui demandant par maniere d'avis, ſi en donnant un ſou-

ﬅet à Monſieur d'Elbeuf, il ne changeroit point la face des affaires : à quoi Monſieur de Belliévre répondit d'un ſang froid plus digne de ſa gravité que de la queſtion, qu'il ne croyoit pas que cela pût changer autre choſe que la face de Monſieur d'Elbeuf. Cela réjoüit & fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette converſation, & ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faiſoit les uns des autres, & ſur tout de Monſieur de Beaufort.

Ainſi finit la 1re. guerre de Paris(*), premiere où l'on déchira d'une maniere épouvantable Mr. le Prince de Conty & Madame de Longueville: ce qui leur donna une ſi cruelle averſion pour la Fronde & pour le Parlement, qu'ils l'ont toûjours conſervée depuis : & il arriva même parmi les Frondeurs, qu'on fit plus d'une fois a Monſieur de Marſillac de ces ſortes de menaces qui ne ſe font gueres à des Gens de ſa qualité.

(*) Fin de la premiere guerre de Paris faite par les Frondeurs.

Après que la plus part du Parti fut d'accord, que pour la bien-séance, & pour contenter le Peuple on demanderoit que le Cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se vouloit charger de cette commission, ce qui n'étoit pourtant qu'une pure comedie pour leurrer le Peuple ; le Comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisoit de bonne foi : mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix tout le monde y fit reflexion, que pendant la guerre on en avoit assez fait pour fâcher le Cardinal, mais qu'on en n'avoit point fait assez pour se mettre à couvert de son ressentiment ; & c'est par cette reflexion qu'on blâma si fort Messieurs du Parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent ; & de ne l'avoir pas faite ou plûtôt ou plus tard: car il est certain, que s'ils avoient pris le tems qu'ils avoient tant de postes considerables aupres de Paris, ces postes la leur

auroient fait faire plus avantageuse : ou ils devoient du moins attendre encore quelque tems, puisque Paris ne pouvoit plus être affamé, que plusieurs Provinces étoient sur le point de se joindre à celles qui s'étoient déja déclarées pour eux ; & qu'enfin la saison forçant la Cour de retirer ses trouppes pour les envoyer sur la frontiere contre les Espagnols, elle se seroit trouvée dans la necessité de traiter avec eux aux condition qu'ils auroient voulu : au lieu que pour avoir si mal pris leur tems il en arriva tout autrement. De cette paix dont aucun des Partis, ni de tous les gens qui y entrérent ne fut content, on peut encore faire cette reflexion, qui est que si rien ne flatte & ne séduit tant que les commencemens de ces sortes d'intrigues où l'on entre ; rien aussi n'en desabuse tant que leurs fins, par l'experience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y étoit proposé en y entrant. La paix du Parlement ainsi faite & concluë, Madame de Lon-

gueville alla à la Cour, persuadée qu'ayant été la seule cause de la Paix, elle y seroit parfaitement bien reçûë: mais elle trouva au contraire, qu'on ne s'y souvint que de la guerre qu'elle avoit suscitée & entretenuë.

La Reine la reçût donc assez froidement; & le Cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut, de lui avoir été toûjours plus favorable que tous les autres, qui avoient été comme elle opposez à son Parti; croyant bien qu'il la décrediteroit dans le sien en lui parlant ainsi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

Monsieur le Prince ne vint ni la voir ni la presenter, comme on pensoit qu'il l'avoit promis, s'excusant sur ce qu'il étoit malade: ce qui fit croire à Madame de Longueville que c'étoit une mauvaise excuse. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche & les joües si enflées, qu'on vit bien que ses

ses raisons n'étoient que trop bonnes.

Monsieur le Prince depuis la guerre de Paris, voyant que Madame de Longueville gouvernoit Monsieur le Prince de Conty, qu'elle avoit du credit auprès de Monsieur son Mari, & qu'elle étoit comme à la tête d'un gros Parti, jugea qu'elle lui pourroit être utile, & avec la même facilité se porta à un accommodement avec cette Princesse, pour qui il parût toûjours depuis avoir bien de la consideration. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, & ils n'agirent plus tous deux que de concert.

Monsieur le Prince étoit charmé de la haine qu'on avoit pour lui à Paris, & de ce qu'il avoit fait accroire à des Bourgeois de la Ville, qui étoient venus à Saint Germain, qu'il ne se nourrissoit que d'oreilles de Bourgeois de Paris. Il se piquoit de craindre si peu Paris, qu'il y vouloit aller seul avant la Cour.

Cette haine dont il s'étoit tant

moqué, ne laissoit pas que de l'embarrasser : il trouva l'invention pour y être en sûreté, de faire courir sourdement le bruit, qu'il étoit mal avec le Cardinal, & avant que d'y aller, de proposer des Conferences avec Monsieur de Beaufort & le Coadjuteur, surquoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, & il les vit tous deux comme il avoit été proposé : mais sitôt qu'il fut parti, il ne fut plus question ni de son accommodement, ni de sa broüillerie avec Monsieur le Cardinal.

Le Parlement que ce Prince avoit voulu perdre, & qui s'étoit déclaré si hautement son ennemi, eût la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé : ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étoient pas tous de cette opinion : mais comme c'étoit à la pluralité des voix que cela se décidoit, il fallut bien que le moindre nombre cedât au plus grand.

Un peu après Madame de Che-

vreuse revint en France (*) avec autant de diligence que de secret, & sans la participation de la Cour. Si tôt qu'elle y fut arrivée, le Cardinal s'imaginant qu'elle pouvoit lui être utile dans la conjoncture des affaires presentes, lui manda, que la Reine vouloit bien qu'elle vint à la Cour, où elle fut parfaitement bien reçûë, & où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avoit quatorze ou quinze ans qu'elle n'avoit été en France, hors deux ou trois mois seulement au commencement de la Regence ; ce qui étoit cause qu'elle n'y avoit plus d'habitude : mais elle avoit tant d'art & de sçavoir-faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long-tems sans y être dans une très-grande consideration, & sans y avoir un très-grand nombre d'Amis importans, qui avoient tous une confiance entiere à elle.

Monsieur le Prince crût, qu'il y alloit de sa gloire de ramener le Roi

(*) Retour de Madame de Chevreuse à la Cour.

& la Reine à Paris ; & Monſieur le Cardinal crût auſſi qu'il étoit de l'interêt de la Regence d'y revenir : mais il étoit reſté une certaine caballe de Frondeurs , qui ſe trouvoit dans un credit abſolu parmi le Peuple & la Fronde. Ainſi il étoit aſſez difficile de pouvoir être en ſureté, ſans negocier avec cette Caballe.

Monſieur Servien vint donc à Paris auparavant, & il s'addreſſa d'abord à Monſieur de Beaufort , perſuadé à la peinture qu'on lui en avoit faite , que ce n'étoit pas une affaire de le reduire à ce qu'il voudroit. Cependant contre ſon attente , il ne laiſſa pas de reſiſter quelque tems : mais enfin il ſe rendit , & conſentit à tout ce qu'on vouloit de lui ; qui étoit ſeulement qu'il ne feroit plus rien contre le Cardinal, & qu'il ne s'oppoſeroit plus à rien de tout ce que la Cour témoigneroit deſirer, ſans qu'on lui promît autre choſe pour une ſi grande docilité , ſi non que le Roi & la Reine le recevroient fort bien : ce qui fit dire en ce tems-

là que le Coadjuteur, qui gouvernoit Monsieur de Beaufort comme l'on gouverne une Pendule, ne l'avoit montée que pour deux heures; parce-qu'il n'avoit pas resisté d'avantage.

Quant au Coadjuteur, il ne voulut rien écouter : mais voyant qu'il lui seroit presque impossible d'empêcher le retour de la Cour à Paris; il se contenta de laisser croire qu'il n'y mettroit aucun obstacle. (*) Le Roi & la Reine revinrent donc à Paris le 18. du mois d'Août 1649. Après la paix de Paris il falloit songer à celle des Provinces. Celle de Roüen avoit été faite en même tems que celle de Paris; & Monsieur de Longueville avoit obtenu, qu'on ôteroit le semestre de ce Parlement, qui avoit été établi depuis peu d'années.

Monsieur le Cardinal vouloit, qu'en Provence le Parlement traitât à de meilleures conditions que le Gouverneur : Quoique celui-ci eût été

(*) Retour du Roi & de la Reine Regente sa Mere à Paris.

pour la Cour, sa raison étoit de vouloir lui donner des dégoûts assez grands, pour le forcer à lui rendre ce Gouvernement, qui étoit sur le chemin d'Italie ; & il vouloit faire plaisir au Parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il seroit leur Gouverneur : mais Monsieur le Prince qui vouloit favoriser le Comte d'Alaîs [a] son Cousin germain, força le Cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il vouloit.

En Guyenne l'affaire se passa tout d'une autre sorte. Monsieur le Cardinal voulut favoriser Monsieur le Duc d'Epernon [b] qui en étoit Gouverneur : & il le faisoit dans la vûë qu'une de ses Niéces épouseroit Monsieur de Candale [c] : mais Monsieur le Prince encore une fois fit échoüer par force les desseins du Cardinal Mazarin ; & l'on favorisa le

[a] *D'Angoulême Comte d'Alais Gouverneur de Provence.*

[b] *Bernard de Nogaret Duc d'Epernon.*

[c] *Loüis Charles Gaston de Nogaret Duc de Candale, mort en 1658.*

Parlement au préjudice du Gouverneur.

Le Cardinal outré de ce que Monsieur le Prince le maîtrisoit, & le contrarioit par tout, ne lui vouloit guere moins de mal, que ceux à qui ce Prince faisoit la guerre, & qu'à ceux qui la faisoient à ce Ministre.

Un peu après la paix de Paris Monsieur de Vendôme [a] proposa au Cardinal Mazarin le mariage de son Fils de Mercœur [b] à une de ses Nieces, en lui faisant donner l'Amirauté: mais Monsieur de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fit perdre son credit parmi le Peuple, qu'il le fit rompre sur l'heure; étant si puissant qu'on ne l'osoit fâcher: Mais au

[a] *Cesar Monsieur Duc de Vendôme Fils naturel de Henry* 4e. *Grand-Pere de Messieurs de Vendôme d'aujourd'hui, mort en* 1665.

[b] *Loüis Duc de Mercœur depuis Cardinal de Vendôme, Gouverneur de Provence, Pere de Monsieur le Duc de Vendôme & de Monsieur le Grand-Prieur de France, mort en* 1669.

mois de Septembre, soit que Monsieur de Beaufort eût consenti au mariage, soit qu'on le considerât moins à cause que le credit des Frondeurs diminüoit beaucoup, on recommença à parler de ce mariage : & même il fut si avancé, qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avoit été Amiral étoit le Duc de Brezé [a] Beau-frere de Monsieur le Prince, qui avoit demandé l'Amirauté, & à qui on l'avoit refusée : mais il avoit tant pressé, qu'au lieu de cette Charge on lui avoit donné le Gouvernement de Stenay, en specifiant même que c'étoit pour recompense de l'Amiraute. Il est vrai que Monsieur le Prince se voyant un pouvoir sans bornes ne laissa pas d'y prétendre, toûjours persuadé qu'on n'oseroit lui rien refuser de tout ce qu'il voudroit demander fortement.

Cette Charge avoit toûjours été vacante depuis la mort du Duc de Brezé. Et quand Monsieur le Prince

[a] *Urbain Maillé Duc de Brezé Amiral & Maréchal de France, mort en 1650.*

sçût qu'on alloit la donner à Mr. de Mercœur, il devint si furieux, qu'il se resolût de l'empêcher à quelque prix que ce fût ; & le prétexre de la querelle qu'il fit à Monsieur le Cardinal là-dessus, fût qu'on n'avoit point donné le Pont de l'Arche à Monsieur de Longueville : quoi qu'il ne s'en souciât gueres auparavant.

Monsieur le Cardinal répondit à cette plainte, qu'il ne sçavoit pas pourquoi il lui alleguoit qu'il s'y étoit engagé avec Monsieur de Longueville, puisque la Reine ne lui en avoit jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse Monsieur le Prince lui manda tout net, qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il vouloit qu'il s'en allât, & qu'il quitât le Royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à Monsieur le Prince à la reserve de Monsieur de Vendôme & du Duc d'Epernon. Le President de Bellievre [a] vint lui offrir toute la

[a] *Pomponne de Bellievre premier President du Parlement, mort en* 1657.

Fronde. Tous les Frondeurs le virent en particulier ; & l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous, pour chasser le Cardinal qu'il affectoit de tourner en ridicule sur toutes sortes de choses : & pour lui reprocher sa poltronnerie, il lui cria d'un ton & d'un air moqueur chez la Reine, *Adieu Mars*, avec mille autres choses outrageantes qu'il lui disoit, & qu'il lui faisoit en toutes occasions.

Le Cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le Royaume, & prévoyant bien qu'il étoit perdû, s'il ne s'accommodoit avec Monsieur le Prince, commença à entrer en Negociation.

Madame de Longueville qui haïssoit mortellement la Fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement, & on prétend même que Marsillac en eût de l'argent : le Duc de Rohan Chabot l'acheva, & les conditions furent : Que l'on donneroit le Pont de l'Arche à Monsieur de Longueville ; que l'on romproit le mariage

de la Niéce du Cardinal avec Monsieur de Mercœur ; que celle-là non plus que toutes les autres Niéces, ne se marieroient point sans le consentement de Monsieur le Prince ; que l'Amirauté demeureroit encore vacante ; que l'on ne donneroit aucune charge, aucun gouvernement n'y aucun benefice considerable sans sa participation ; & qu'on ne feroit point commander d'Armée à personne, qu'il n'en approuvât le choix, jusques aux moindres Officiers. On fit deux doubles de ce Traité, qui furent signez de la Reine, de Monsieur le Prince, & de Monsieur le Cardinal; dont l'un fut donné à Monsieur le Prince & l'autre demeura à Monsieur le Cardinal.

Dans le tems que ce Traité fut prêt d'être reglé ; Monsieur le Prince, pour avoir un prétexte specieux de rompre avec la Fronde, envoya querir le President de Bellievre, avec lequel il dit qu'il vouloit être éclairci d'une chose touchant les Frondeurs, sçavoir qu'au cas qu'il vint à se broüiller avec Monsieur le Duc

d'Orleans, s'ils ne se déclareroient pas pour lui: sur quoi le President repartit qu'ils étoient parens si proches, qu'il ne pouvoit pas supposer que jamais ils se pussent broüiller. Mais Monsieur le Prince persistant là-dessus à vouloir une parole décisive, Bellievre dit, qu'en ayant porté une de la part de toute la Fronde, il ne pouvoit décider sur ce qu'il lui demandoit, qu'il alloit leur en parler à tous, & revenir sur ses pas lui en rapporter la réponse.

Les Frondeurs après s'être bien consultez, connoissant d'ailleurs le penchant qu'avoit Monsieur le Prince de se racommoder avec le Cardinal sur le moindre avantage, & se souvenant encore combien il les avoit trompez de fois, toutes ces considerations leur donnérent lieu de croire que cette proposition n'étoit faite que pour les mettre mal avec Monsieur le Duc d'Orleans, avec qui ils étoient fort bien. Ainsi ils resolurent de ne le point sacrifier à Monsieur le Prince, mais seule-

ment de lui faire une réponse la plus douce, & pourtant la plus indécise qu'ils pourroient ; qui fut que tous les Frondeurs étoient de l'opinion de Monsieur de Belliévre ; qu'ils ne pouvoient s'imaginer non plus que lui, que deux Princes d'un même sang, si proches parens, & qui par dessus tout cela avoient tous deux de si bonnes intentions pour l'Etat, pussent jamais se voir broüiller l'un avec l'autre ; que pour eux ils contribueroient toûjours de leur mieux à entretenir cette intelligence si necessaire au bien public. Monsieur le Prince parut si mécontent de cette réponse, que sans avoir les moindres égards, ni même vouloir paroître garder les moindres mesures, il se raccommoda publiquement avec le Cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvoit pas s'assurer sur des Gens qui lui avoient assez fait entendre, qu'ils ne seroient pas pour lui contre Monsieur le Duc d'Orleans ; & sans autres formalitez il rompit avec eux.

Lorsque l'on vit que Monsieur

le Prince ſacrifioit tout au Cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eût perſonne juſques aux moins éclairez, qui ne vît bien que ce Prince étoit perdû : il fut le ſeul qui ne s'en douta point, quoique par l'écrit fait double dont je viens de parler, & qui étoit demeuré ſecret entre lui, la Reine, & le Cardinal, il en dût encore plus ſçavoir que les autres ſur les outrages qu'il avoit faits à ce Miniſtre.

Un peu après le raccommodement de Monſieur le Prince avec le Cardinal, la Reine donna le tabouret à la Comteſſe de Fleix Fille de Madame de Sennecey ſa Dame d'honneur: ſur quoi Monſieur le Prince de Conty le demanda auſſi pour Madame de Marſillac [a], & Monſieur le Duc d'Orleans pour Madame de Pons [b]

[a] *Andrée de Vivonne, Dame de la Chataigneraye Princeſſe de Marſillac, & depuis Ducheſſe de la Roche-Foucauld, morte en 1670.*

[b] *Anne Pouſſart de Fort du Vigean, Sœur puinée de la belle Mademoiſelle du Vigean, & Veuve de François Alexandre d'Albret Sire de Pons : elle épouſa en ſuite le Duc de Richelieu.*

depuis Ducheſſe de Richelieu : & comme dans ce tems-là tout faiſoit de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla juſqu'à faire des Aſſemblées de Nobleſſe pour en empêcher l'execution : à quoi le Cardinal contribuoit ſous main, dans la penſée qu'elles ne pouvoient être que contre le Duc d'Orleans & le Prince de Conty : mais il en arriva tout autrement ; car dès qu'ils furent aſſemblez ſans ſe ſouvenir de ce qui les y avoit obligez, ils ſe mirent à fronder contre la Cour & contre le Cardinal : ce qui fut cauſe qu'il prit encore un peu plus de ſoin de rompre ces Aſſemblées, qu'il n'en avoit pris de les faire, & on ne parla plus des tabourets.

Ces Aſſemblées finies il parut une maniere de calme dans le Royaume, dont peu de gens étoient contens : & inſenſiblement toute l'averſion qu'on avoit eûë pour le Cardinal, ſe tourna contre Monſieur le Prince & contre toute ſa Maiſon, à laquel-

le ils contribuoient plus que tous leurs Ennemis : car enfin ils trouvoient que c'étoit se donner un ridicule, que de témoigner quelque attention à se faire aimer. Aussi est-il certain, que dans ce tems-là Monsieur le Prince aimoit mieux gagner des Batailles que des Cœurs.

Dans les choses de consequence ils s'attachoient à fâcher les gens, & dans la vie ordinaire ils étoient si impratiquables, qu'on n'y pouvoit pas tenir. Ils avoient des airs si moqueurs, & disoient des choses si offençantes, que personne ne les pouvoit souffrir. Dans les visites qu'on leur rendoit ils faisoient paroître un ennui si dédaigneux, & ils témoignoient si ouvertement qu'on les importunoit, qu'il n'étoit pas malaisé de juger, qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour se défaire de la Compagnie. De quelque qualité qu'on fût ont attendoit des tems infinis dans l'antichambre de Monsieur le Prince: & fort souvent après avoir bien attendu, il renvoyoit tout le

monde, ſans que perſonne eût pû le voir. Quand on leur déplaiſoit, ils pouſſoient les gens à la derniere extremité, & ils n'étoient capables d'aucune reconnoiſſance pour les ſervices qu'on leur avoit rendus. Auſſi étoient ils également haïs de la Cour, de la Fronde, & du Peuple, & perſonne ne pouvoit vivre avec eux. Toute la France ſouffroit impatiemment ces mauvais procedez, & ſur tout leur orgüeil qui étoit exceſſif.

Mais ſi l'averſion qu'on avoit pour eux étoit grande, la crainte l'étoit encore davantage : elle l'étoit même à un point, que pour la pouvoir imaginer, il faudroit l'avoir vûë. Tout le monde auroit bien voulu être délivré d'eux ; mais perſonne n'avoit aſſez de courage pour oſer y travailler.

D'ailleurs les Chefs de la Fronde que la perſecution ni le blocus n'avoient pû abbaiſſer, s'abbaiſſérent d'eux-mêmes, lorſqu'on les laiſſa en repos ; tant par la preſence du Roi, que parceque le Peuple les oublioit,

Ainsi jugeant entre eux qu'il falloit quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'avisérent d'envoyer la Boulaye pour publier par tout Paris, qu'on vouloit assassiner Monsieur de Beaufort, & puis pour faire crier aux armes dans toutes les ruës. Mais cela n'émût & n'anima personne : & il n'en arriva autre chose sinon un Decret contre la Boulaye, qui se trouva dans l'obligation de se cacher pour éviter la prison ; & voyant que cette tentative n'avoit pas réüssi, ils voulurent en éprouver une autre.

Joly créature du Coadjuteur, qui étoit Syndic des Rentiers de la Ville, fit sa plainte au Parlement, qu'on avoit voulu l'assassiner, qu'il étoit fort blessé ; & qu'on ne lui en vouloit, que parce qu'il soutenoit ceux à qui on vouloit faire perdre leurs rentes. Comme on jugea qu'il ne disoit pas vrai, ceux du Parlement qui étoient pour la Cour, firent en sorte qu'on ordonna que quelques-uns de ces Messieurs seroient députez pour visiter ses bles-

fures : mais lorſque le Député y fut arrivé, Joly dit qu'il étoit panſé ; & il ne voulut jamais les lui faire voir : ce qui en découvrit la fauſſeté.

Auſſi-tôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, & qui eût auſſi de plus grandes ſuites. Monſieur le Prince allant au Palais Royal, comme il faiſoit tous les ſoirs, Monſieur le Cardinal lui dit, qu'il avoit eû avis, que Monſieur de Beaufort & le Coadjuteur faiſoient tenir des gens à la Place Dauphine pour l'aſſaſſiner, lorſqu'il s'en retourneroit à l'Hôtel de Condé. Monſieur Servien vint enſuite qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point ſçû que le Cardinal le lui eût donné : tous deux conſeillérent à Monſieur le Prince de renvoyer ſon carroſſe avec quelqu'un dedans, afin de ſçavoir ſi l'avis étoit bon, & que cependant il demeureroit au Palais Royal pour ſçavoir ce qui en ſeroit arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le carroſſe ; & on prétend que

de la Place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les Frondeurs ont toûjours soutenu qu'il s'en portoit fort bien, & qu'on l'avoit fait cacher. Comme on n'a jamais bien sçû la verité de cette affaire, & qu'elle est toûjours demeurée douteuse, je dirai seulement ici ce qui s'en est publié sans rien décider ; & je laisserai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion étoit alors, que Monsieur le Prince avoit supposé cet assassinat pour faire sortir de Paris les Chefs de la Fronde, & s'en faire Chef lui-même. Ce qui faisoit croire que ce n'étoit pas les Frondeurs, c'est que six Hommes à cheval avoient paru à la Place Dauphine dès les trois ou quatre heures après midi, & quand on leur demanda ce qu'ils faisoient là, ils répondirent que c'étoit Monsieur de Beaufort qui les y avoit envoyez. Aussi paroissoit-il qu'ils se vouloient montrer ; car il n'étoit pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne

heure pour tuer Monſieur le Prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté ce qui faiſoit contre les Frondeurs étoit, que bien qu'on ne crût pas Monſieur de Beaufort capable d'un aſſaſſinat de cette nature, on n'avoit pas la même opinion du Coadjuteur, qui ne lui diſoit pas tous ſes deſſeins, & auſſi de ce qu'on avoit vû pluſieurs mouvemens de la part des Frondeurs, comme ceux de Joly & de la Boulaye : & l'on accuſoit même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avoit peine à croire que ce fût le Cardinal qui eût voulû faire aſſaſſiner Monſieur le Prince ; puiſque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis : outre qu'il n'étoit point de l'humeur dont on ſoupçonne quelques gens de ſon pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poiſon. Ce qui ſe diſoit encore là-deſſus, & dont on a été le plus perſuadé dans la ſuite, c'eſt que ce Cardinal avoit voulu faire croire

cet assassinat à Monsieur le Prince, pour le rendre irreconciliable avec les Frondeurs, & le perdre plus aisément, comme il fit.

Monsieur de Beaufort & le Coadjuteur allérent faire compliment à Monsieur le Prince sur son prétendû assassinat, sans temoigner sçavoir qu'on les en accusât : mais si tôt qu'il sçût qu'ils montoient son escalier, il quita brusquement la Compagnie, & s'àlla enfermer dans son cabinet ; & après les avoir fait attendre long-tems, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. En suite de quoi il fit publiquement des plaintes contre eux au Parlement. Les Frondeurs assez embarassez de se voir ainsi poussez, & d'ailleurs se sentant fort mal à la Cour, firent entremetre des gens pour negocier avec Monsieur le Prince, mais ils n'en reçûrent que des réponses fieres, qui concluoient toutes, qu'il vouloit absolument qu'ils sortissent de Paris.

Les Frondeurs lui firent representer, qu'il n'étoit pas de sa Grandeur

de ſoutenir, qu'ils l'euſſent voulu faire aſſaſſiner; puiſqu'ils pouvoient aiſément prouver leur innocence, & que la Boulaye étoit bien loin du Pont-neuf quand le coup fut tiré. Monſieur le Prince avec ſa hauteur ordinaire, ne répondit autre choſe ſinon, que pareils éclairciſſemens étoient inutiles, parce qu'innocens ou coupables il vouloit qu'ils ſortiſſent de Paris, & qu'il les trouvoit bien plaiſans de ne pas obéïr quand il commandoit. Il étoit ravi qu'on pût croire, que la Reine n'eût pû les obliger à ſortir de Paris, quoi qu'ils fuſſent mal auprès d'elle, & que pour n'être pas bien avec lui, ils en ſortiſſent.

Ils envoyérent encore Noirmoutier & Foſſeuſe à Madame la Princeſſe, de la quelle ils avoient l'honneur d'être parens, penſant que cette conſideration gagneroit quelque choſe ſur elle, & qu'ils l'en fléchiroient plûtôt: mais ils n'y gagnérent pas davantage que les autres; & du même ton, elle répondit que Mon-

ſieur de Beaufort & le Coadjuteur étoient bien inſolens de vouloir demeurer à Paris, lorſque ſon Fils vouloit qu'ils en ſortiſſent: ces Meſſieurs lui répondirent, qu'il n'y avoit que le Roi qui eût aſſez d'autorité pour chaſſer de Paris des Gens de plein droit, & ſur tout des Gens du caractere & de la qualité de ceux dont il étoit queſtion; & qu'enfin la Reine, elle même les y avoit bien laiſſez: ce qui la mit dans une ſi grande colere qu'elle dit, qu'il y avoit de la difference entre ſon Fils & le Mazarin; & que ſi d'autres Princes du Sang avoient bien voulu negliger de ſe faire obéir, ſon Fils n'étoit point de cette humeur.

Ils firent encore dire à Monſieur le Prince, qu'ils ne feroient aucune difficulté de lui obéir, ſans qu'il y alloit de leur honneur de ſe faire juſtifier auparavant: mais ils n'eûrent plus de réponſe: & Monſieur le Prince ſans aucun ménagement pouſſa l'affaire au Parlement contre les Frondeurs.

Madame de Longueville & Marsillac étoient ravis de l'extremité où se trouvoient les Frondeurs : mais Monsieur de Longueville étoit d'un sentiment opposé, & il n'y avoit rien qu'il ne fit auprès de Monsieur le Prince pour l'empêcher de les pousser ; parce que le Coadjuteur l'avoit fort ménagé depuis que Monsieur le Prince avoit rompu avec eux pour se raccommoder avec la Cour : & ce qui y contribua le plus, c'est qu'il étoit fort mal avec sa Femme ; à quoi le Coadjuteur ne s'opposa point : mais quoiqu'il la haït beaucoup, elle ne laissoit pourtant pas que d'avoir assez de credit auprès de lui.

Madame de Chevreuse depuis son retour avoit pris de fort grandes liaisons, & fait de fort grandes habitudes avec les Frondeurs ; & cela parce que naturellement les Gens d'intrigues se cherchent. C'étoit par le moyen de Laigue & de Noirmoutier, qu'elle connoissoit de Flandres, & aussi parce que le Coadjuteur étoit

devenu amoureux de sa Fille. Elle commença donc à penser serieusement à ce qu'elle avoit projetté depuis qu'elle étoit en France, qui étoit de raccommoder les Frondeurs avec la Cour contre Monsieur le Prince, qu'elle voyoit bien que Monsieur le Cardinal ne pouvoit jamais aimer. Quoique Monsieur le Prince fût assez puissant, il ne l'étoit pourtant point autant qu'on se le figuroit. Il y avoit assurément beaucoup d'imagination à le croire si redoutable, & beaucoup de foiblesse & d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuse, qui revenoit de Flandres, n'étant point préoccupée de cette crainte & de cette créance universelle, comme ceux qui étoient demeurez dans le Royaume, en jugea plus sainement. C'est aussi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui, & à proposer sa prison. Après les premiers pas de cette Dame, le Coadjuteur vint en habit déguisé voir le Cardinal Mazarin. Monsieur le Prince qui sçût cette visite

en parla au Cardinal, lequel sçût lui tourner fort ridiculement & le Coadjuteur & son habit de Cavalier; & ses plumes blanches, & ses jambes tortuës; & il ajoûta encore à tout le ridicule qu'il lui donna; que s'il revenoit une seconde fois déguisé, il l'en avertiroit, afin qu'il se chachât pour le voir, & que cela le feroit rire. En trompant ainsi Monsieur le Prince, il sçût lui ôter si bien jusqu'aux moindres soupçons de la verité, que ce Prince continua toûjours son procès criminel contre les Frondeurs sans aucune appréhension.

Mais ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour l'éxecution de ce qu'on machinoit contre Monsieur le Prince, c'est qu'il étoit absolument necessaire que Monsieur le Duc d'Orléans donnât son consentement, comme Lieutenant general de la Regence: & ce Duc étoit entierement gouverné par l'Abbé de la Riviere[a],

[a] *Loüis Barbin Abbé de la Riviere Favori du Duc d'Orleans, mort Evêque & Duc de Langres.*

157806

qui ne paroiſſoit pas moins dépendant de Monſieur le Prince, que s'il eût été ſon propre domeſtique, & cela par les raiſons que je vais dire.

Le Cardinal Mazarin ayant promis à la Riviere de le faire Cardinal, quoiqu'il n'en eût aucune envie, & ne ſçachant comment ſe tirer de là; il fit enſorte que Monſieur le Prince demanda le Chapeau pour Monſieur le Prince de Conty. Le Cardinal croyoit encore que cela mettroit une grande deſunion entre Monſieur le Duc d'Orleans & Monſieur le Prince: mais cette mauvaiſe fineſſe du Cardinal ne tourna que contre lui.

Monſieur le Prince fit ſçavoir à la Riviere, que ce deſſein lui avoit été inſpiré par le Cardinal, qui le trompoit; qu'il ne ſe ſoucioit point du Chapeau pour ſon Frere, & qu'il le lui diſputeroit ou lui cederoit, ſelon que Monſieur le Duc d'Orleans en uſeroit avec lui; & comme c'étoit une grande élevation pour la Riviere, il porta toûjours ſon Maître depuis ce tems-là à ſuivre aveuglément les ſen-

timens & les interêts de Monsieur le Prince.

Il falloit donc pour executer les resolutions qu'on avoit prises contre ce Prince, détruire le Favori : ce qui paroissoit impossible, à cause du tems qu'il y avoit que sa faveur étoit rétablie, & que depuis ce tems-là rien ne se faisoit que par ses conseils.

Madame de Chevreuse ne se rebuta pas pour tous ces obstacles. Elle commença par encourager Madame [a] à parler contre cet Abbé qu'elle n'aimoit pas. Quelque credit qu'eût le Cardinal, il n'osoit pourtant rien entreprendre là-dessus, & je ne sçais même si avec toute leur industrie à tous, ils auroient pû y réüssir, sans Mr. le Prince lui-même, qui selon sa conduite ordinaire gâtoit plus ses affaires que ses Ennemis.

Le Duc de Richelieu [b] devint amoureux de Madame de Pons, quoi-

[a] *Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, Sœur du Grand Duc Charles de Lorraine, morte en* 1672.

[b] *Armand Wignerod Duc de Richelieu.*

qu'assez laide & assez vieille. Elle fut si bien instruite par la Maison de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce Duc à l'épouser. Ils l'amenérent à Trie pour faire son mariage, & ils envoyérent ensuite au Havre pour s'en saisir au nom de Monsieur de Richelieu : car Madame d'Aiguillon [a] tenoit encore cette Place entre ses mains comme Tutrice de son Neveu.

Cet évenement fit un furieux bruit à la Cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parceque l'un paroissoit bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier, que Mr. de Longueville étoit le Maitre absolu de la Normandie, qu'il alloit s'en faire le Souverain, & qu'il y avoit long-tems qu'il avoit cette pensée, quoi qu'il ne l'eût jamais eûë. On ajouta encore à cela que Mr. le Prince se cantonnoit dans la Bourgogne, & qu'il y avoit peu d'endroits dans

[a] *Marie de Wignerod Duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.*

le Royaume, où il n'eût du pouvoir, & dont il ne pût se rendre le Maître.

Quoique Mr. le Duc d'Orleans se laissât extrêmement gouverner, il ne laissoit pas pourtant d'avoir bien de l'esprit : ainsi il comprit que si tout ce qu'on publioit n'étoit pas vrai, il pouvoit toûjours y en avoir assez pour lui nuire. On lui découvrit ensuite, que ce qui rendoit Mr. le Prince si hardi à entreprendre, étoit qu'il se tenoit sûr que la Riviere lui feroit trouver tout bon : & comme on s'apperçût que tous ces discours commençoient à le dégouter de son Favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à Mr. le Duc d'Orleans l'Ecrit qui contenoit le dernier accommodement de la Cour avec Mr. le Prince, lequel avoit comme forcé le Cardinal à le faire, & qui étoit entierement opposé aux droits & à l'autorité de la Charge de Lieutenant general du Royaume : ce qui acheva de déterminer le Duc d'Orleans

à conclurre la priſon de Monſieur le Prince.

Madame d'Aiguillon fut la premiere qui eut la hardieſſe de la propoſer, & le Coadjuteur la negocia après avec Madame de Chevreuſe, ſans en donner aucune part à Madame d'Aiguillon.

La Reine & Mr. le Cardinal parurent avoir toûjours fort ſur le cœur le prétendu aſſaſſinat de Monſieur le Prince, & vouloir lui aider à s'en vanger : mais Monſieur le Duc d'Orleans, bien loin d'en faire de même, & de continuer d'aller au Palais, comme il avoit commencé, après avoir monté les degrez juſqu'à la Sainte Chapelle, feignit de ſe trouver mal, & s'en retourna. Le lendemain, il manda qu'on ne l'attendît plus pour les Aſſemblées, parcequ'il étoit encore malade. Monſieur le Prince voyant ce changement en fit des reproches à la Riviere, qui lui donna les meilleures excuſes qu'il put, ſans lui vouloir avoüer qu'il n'étoit plus bien auprès de ſon Maître.

Monsieur le Prince croyant avoir rendu le Mazarin tout à fait méprisable, voulut aussi rendre la Reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonneroit, & pour cela il persuada à Jarzay [a], qu'elle avoit de la bonne volonté pour lui, qu'il devoit pousser sa bonne fortune; & enfin il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette Princesse dans une lettre que de concert avec Madame de Beauvais, il mit sur la toilette de la Reine. Il est certain qu'il ne pouvoit y avoir qu'un Homme aussi entêté de son merite, de sa bonne mine, & aussi animé de l'envie de plaire à Mr. le Prince, qui eût pû se trouver capable de prendre une telle commission; que la bonne opinion seule qu'il avoit naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avoit pour Monsieur le Prince, lui firent croire possible; car d'ailleurs il avoit beaucoup d'esprit & de merite: mais on peut dire que Mr. le Prince se servit dans cette

[a] *Le Marquis de Jarzay.*

occasion du foible qu'avoit Jarzay pour lui, afin d'en faire sa victime, & que la vanité de Jarzay l'empêcha de s'appercevoir du dessein & de l'artifice de Mr. le Prince.

La Reine en recevant la lettre de Jarzay, crût que cette extravagance ne venoit que de lui, & qu'il étoit plus à propos de l'éloigner sur un autre prétexte que d'en faire du bruit : mais lors qu'elle sçût que cela venoit de Mr. le Prince, & qu'il en faisoit des contes par tout jusqu'à les tourner même en propos de table dans ses débauches ; elle s'en mit dans une si grande colere, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de se presenter jamais devant elle.

Monsieur le Prince avec cette hauteur, de laquelle il ne pouvoit jamais rien rabatre avec qui que ce fût, vint trouver le Cardinal, & lui dit qu'il vouloit que la Reine vit Jarzay dès le même jour : le Cardinal eût beau lui representer qu'après une pareille impudence, il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre

Femme du monde : il ne répondit autre chose sélon sa coûtume de ce tems-là, si non qu'il le falloit pourtant bien, parce qu'il le vouloit. La Reine se trouva donc forcée à le voir, mais l'audace de ce Prince ne servit qu'à en avancer un peu d'avantage sa prison. La Cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avoit osé faire, & entreprendre auparavant.

Monsieur le Prince continuant à son ordinaire d'outrager la Reine, d'insulter le Cardinal, & de pousser à bout les Frondeurs, agissoit pourtant & vivoit avec autant de confiance, que s'il avoit vécu d'une maniere à ne se point faire d'ennemis, & comme s'il n'avoit eû rien à craindre. Ce qui fait bien voir, que présque tous les grands Princes, & même ceux qui deviennent des plus moderez & des plus judicieux dans la suite de leur vie, sont dans leur jeunesse aussi persuadez qu'on les craint, que les belles Femmes ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on

les aime, & qu'il n'est pas plus aisé de détromper celles-ci des effets de leurs charmes, qu'il est facile de persuader les autres de la terreur que cause leur nom.

Ce qui devoit plus contribuer à donner du soupçon à Monsieur le Prince, c'est que le bon Homme Broussset se trouva accusé de son assassinat : & comme il n'étoit pas même capable de s'en faire soupçonner, on n'eût pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce procès, que pour achever de mettre mal Mr. le Prince avec le Peuple, lequel adoroit encore ce Vieillard.

Toutes ces particularitez firent tant de peur à ceux qui étoient attachez à la Maison de ce Prince, que beaucoup de gens lui donnérent des avis là-dessus : mais veritablement il les reçût si mal, qu'au dix-septiéme qu'on lui donna, il dit que c'étoit la dix-septiéme folie qu'on lui avoit dite ce jour-là sur un même sujet. Un autre que lui moins persuadé de son pouvoir auroit pû croire, que ce

pouvoit bien n'être pas une sotise, puis qu'elle lui avoit été repetée tant de fois, & y auroit peut-être fait assez de reflexion pour en pouvoir profiter.

On avoit pris hors de Paris un nommé des Coutures, qu'on prétendoit être un témoin de l'assassinat de Mr. le Prince ; & il devoit arriver par la porte de Richelieu. Mr. le Cardinal dit à Mr. le Prince, qu'on l'avoit averti que les Frondeurs le vouloient enlever, de peur qu'il ne temoignât contre lui ; qu'il falloit donc des troupes à cette porte pour les en empêcher ; & que puisque c'étoit son affaire, il étoit à propos que ce fût des siennes, la Reine ne pouvant pas toûjours paroître pour le défendre. Monsieur le Prince donna dans ce piége, & croyant en être mieux soûtenu, il dit qu'il falloit que ce fussent des trouppes du Roi. Sur quoi le Cardinal répondit, qu'il falloit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé : à quoi Monsieur

le Prince acquiesça ; & ce qu'il n'executa que trop exactement pour lui : car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au bois de Vincennes : mais comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des Frondeurs, la Cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir executer la resolution qu'on avoit prise : quoique embarrassez dans leur procès criminel, ils ne laissérent pas de se faire acheter par Monsieur le Cardinal.

Quant au Coadjuteur, plus il avoit d'interêt, & moins il vouloit paroître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux Gouvernemens pour ses Amis qui devoient servir à établir la sûreté du Parti. On promit à Laigue une Charge dans la Maison de Monsieur le Duc d'Anjou [a], quand elle seroit faite. Les sceaux à Mr. de Chateau neuf ; & un brevet à

[a] *Philippe de France Frere du Roi, depuis Duc d'Orleans, mort subitement à Saint Clou en 1701.*

quelqu'un de la Fronde, dont on conviendroit.

On ne vouloit pas se fier à un Homme de l'esprit de Mr. de Beaufort d'un secret de cette importance; outre qu'on avoit peur qu'il ne le revelat à des Femmes: mais comme on avoit besoin de lui, le Coadjuteur dit qu'il falloit lui confier la chose, & qu'il trouveroit l'invention de la lui dire sans aucun peril. On ne laissa pas cependant par cette même raison du besoin qu'on en avoit, de stipuler pour lui la survivance de l'Amirauté, avec une grosse pension sur cette survivance, en attendant qu'il fût pourvû de cette Charge, c'est-à-dire, après la mort de son Frere, à qui on la donna. Le Coadjuteur lui fit voir en détail l'étrange état où ils se trouvoient tous reduits, par les rigueurs & par les violences de Monsieur le Prince: il lui dit ensuite qu'il lui étoit tombé dans l'esprit de proposer à Monsieur le Cardinal de le faire arrêter; parce qu'il ne l'aimoit pas: mais il lui fit

connoitre en même tems qu'il ne croiroit cette pensée bonne, que lorsqu'il lui auroit témoigné l'approuver, en suivant son procedé ordinaire avec lui, qui étoit de lui faire toûjours croire qu'il ne se gouvernoit que par ses conseils, quoiqu'en effet il eût accoutumé de le mener toûjours lui-même comme un Enfant.

Monsieur de Beaufort marqua approuver ce dessein; surquoi le Coadjuteur feignant de ne s'y être déterminé que parce qu'il le trouvoit à propos, l'assûra qu'il y alloit travailler. On avoit affecté de ne lui parler de cette affaire qu'en carrosse, & & on y laissa même toûjours Laigue avec lui, qui ne le quitoit point, & qui le promenoit dans les ruës, sans souffrir qu'il en descendit pour entrer dans aucune maison, de peur qu'il ne parlât de cette negociation à quelqu'un; tant on le croyoit incapable de garder le moindre secret.

Le Coadjuteur lui vint rendre réponse, il l'assûra que sur ses avis,

il avoit si bien negocié, qu'en moins d'une heure les Princes alloient être arrêtez, & qu'ensuite il falloit qu'il parût dans les ruës pour y assurer le Peuple.

Quoique cette negociation fût bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laissa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui disoit, & qu'il n'étoit pas d'un esprit à tant raisonner sur les choses : mais lorsque le bruit commun lui eût appris comment le Traité s'étoit fait ; il ne pût souffrir d'avoir été pris pour dupe : & comme il étoit plus vain qu'interessé, l'Amirauté ne le pût appaiser. Depuis cela il eût toûjours beaucoup de refroidissement pour le Coadjuteur, lequel de son côté ne se soucioit plus aussi guere de lui, & qui l'abandonna même dans la créance que la Cour étoit irreconciliable pour lui. A son égard croyant y être bien raccommodé, il s'imagina n'avoir plus besoin du Peuple : & sur ce fondement, sans se mettre davantage en peine de

ſe rendre, ni de paroître populaire, il ne ſongea plus qu'à devenir un bon Courtiſan, & on commença de s'appercevoir que ſa ſincerité & ſa probité n'étoient pas tout à fait ſi bien fondées, ni établies, qu'il avoit voulu le perſuader.

Mais pour en revenir à la priſon des Princes (*), ils furent tous trois au Conſeil comme ils avoient accoutumé ; & afin que Monſieur de Longueville ne manquât pas de s'y rencontrer auſſi, & qu'on pût le mener priſonnier avec les deux autres, on l'aſſura pour le leurrer, qu'on lui accorderoit la ſurvivance de la Lieutenance de Roi de la haute Normandie, qu'il ſollicitoit depuis long-tems pour le Fils de Beuvron [a].

Bien des gens leur avoient conſeillé de n'aller jamais tous trois enſemble au Conſeil ; mais ils mépriſé-

(*) 18. Janvier 1650.

[a] *Mr. d'Harcourt Marquis de Beuvron mort en 1706. il étoit Pere du Maréchal d'Harcourt Capitaine des Gardes du Corps.*

rent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avoit donnez, & avant leur prison, & sur leur prison.

La Reine les obligea d'aller ce jour-la au Conseil avant elle; & comme ils entrérent dans la galerie où on le tenoit, (*) ils y furent arrêtez. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier: on les fit monter dans le Carrosse de Guitaut [a], & Miossans [b] les conduisit au Chateau de Vincennes [c].

Cet évenement causa une joye si grande & si generale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répanduë, qu'il n'y eût pas jus-

(*) Les Princes de Condé, de Conty, & le Duc de Longueville, sont arrêtez.

a *François de Comminges de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Mere.*

b *Cesar Phœbus d'Albret Comte de Miossans Maréchal de France, mort en 1676.*

c *Vincennes Maison Royale à une lieüe de Paris.*

qu'au moindre petit Bourgeois, qui n'en fit un feu de joye devant sa porte; outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

Fin de la premiere Partie.

MEMOIRES DE M. L. D. D. N.

SECONDE PARTIE.

MAdame de Longueville, qu'on voulut arrêter, dans le même tems que les Princes furent arrêtez, s'enfuit en Normandie (*), & Mademoiselle de Longueville [a] avec elle, pour voir si elles ne pourroient rien faire pour leurs Prisonniers : mais au lieu de cela, tous ceux de cette Province, qui l'année d'auparavant s'étoient déclarez pour Monsieur de Longueville, si-tôt qu'il y avoit paru, reçûrent Madame & Mademoiselle de Longueville, comme

(*) Année 1650.

[a] *Marie d'Orleans Fille du premier lit de Henri d'Orleans Duc de Longueville & de Loüise de Bourbon Fille aînée de Charles Comte de Soissons. Cette Princesse épousa Henri de Savoye Duc de Nemours ; & est morte en 1707.*

s'ils n'avoient jamais entendu parler d'elles. De ſorte que ces deux Princeſſes voyant qu'il n'y avoit rien à faire à Roüen où elles étoient, allérent à Dieppe, où Madame de Longueville s'opiniâtra de demeurer, quoi qu'on l'eût aſſurée que la Cour y venoit, croyant toûjours que ce n'étoit que pour lui faire peur & pour la faire partir; cette imagination du grand credit qu'elle y avoit eû, lui étant toûjours ſi preſente, qu'elle ne pouvoit ſortir de ſon eſprit.

Sa Belle-fille qui n'étoit pas tout à fait ſi préoccupée qu'elle de ſa grande puiſſance; & qui d'ailleurs ne trouvoit pas qu'il fût de la dignité d'une perſonne de ſon rang de courir le monde, quand même elle n'auroit pas aimé ſon repos autant qu'elle l'aimoit; & qui par deſſus tout cela encore, étoit perſuadée que ſa preſence ne pouvoit être d'aucune utilité à Monſieur ſon Pere, demanda permiſſion à Madame ſa Belle-Mere de s'en revenir à Paris: ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret.

Mais comme elle n'étoit pas en état de se servir de son autorité, elle n'osa lui refuser cette permission ; & Mademoiselle de Longueville la quitta de cette maniere, assez mediocrement touchée de la peine que son départ lui causoit.

La Reine vint donc en Normandie contre l'attente de Madame de Longueville : ce qui obligea cette Princesse à se sauver comme elle pût.

Elle avoit fait son projet que ce fût par mer ; mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle se pensa noyer : sans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands Privileges, qu'ils craignoient de perdre, la voulurent encore faire jetter dans la mer par leurs Matelots.

On dit que ceux qui la conseilloient ne la firent tant rester à Dieppe, que pour la tromper. Elle se trouva forcée à demeurer quelque tems errante & deguisée dans la Province, avant que de pouvoir s'embarquer ; & puis elle alla en Hollande, d'où

elle s'en revint à Stenay, dont Monſieur le Prince étoit Gouverneur. Monſieur de Turenne s'y ſauva auſſi, La Mouſſaye avec lui, & pluſieurs autres attachez aux Princes.

Madame la Princeſſe la Mere fut exilée à Chantilly, & ſa Belle-fille [a] avec elle : mais celle-ci n'y demeura guere : Les Partiſans de Monſieur le Prince, après que le Roi eut été en Normandie & en Bourgogne, la firent aller en Guyenne, où Monſieur ſon Fils, Monſieur de Boüillon, & la Rochefoucault [b] l'accompagnérent; & où d'abord qu'elle fut arrivée, cette Province ſe déclara pour les Princes. Mais en Normandie ſi-tôt que la Cour y fut arrivée, toutes les Places de Monſieur de Longueville ſe rendirent, & Monſieur de Richelieu mit le Havre entre les mains de Madame d'Aiguillon ſa Tante.

La

[a] *Claire de Maillé, Ducheſſe de Fronſac, & Princeſſe de Condé.*

[b] *Monſieur de Marſillac étoit alors nommé ainſi, par la mort de Monſieur ſon Pere qui venoit d'arriver.*

La Cour alla en Bourgogne après cela, où les Places de Monsieur le Prince, quoi qu'avec un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La Cour alla en Guyenne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne. Le Parlement s'accommoda avec elle. Madame la Princesse accompagnée de Monsieur son Fils, & de tous ceux qui l'avoient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la Princesse la Mere fut conseillée de se trouver à la Mercuriale du Parlement, pour voir si là elle ne pourroit point l'animer en faveur des Princes; & elle y oublia si fort & son rang & sa fierté ordinaire, & elle passa dans un autre excès si grand; qu'elle descendit jusqu'à dire au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, qui se trouvoient presque toûjours à ces sortes de Mercuriales, que „ puisqu'ils faisoient „ l'honneur à ses Enfans de les avoüer „ pour leur Parens, ils eussent pi- „ tié d'eux. Mais ces Messieurs n'en

furent point touchez ; & bien loin de lui être obligez d'une basseſſe ſi outrée ; cette basseſſe ne ſervit qu'à leur faire mal au cœur, auſſi-bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette Princeſſe fût venuë quelques mois plus tard, elle auroit peut-être trouvé de meilleures diſpoſitions pour ſes Enfans ; mais elle vint dans le tems qu'on étoit le plus animé contre les Princes. Ce contre-tems fut cauſe auſſi qu'elle rëüſſit ſi mal, & qu'elle reçût un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilly.

Peu de jours après la priſon de Monſieur le Prince, tous les Frondeurs qui étoient accuſez de l'avoir voulu aſſaſſiner, furent juſtifiez au Parlement. Il parut que c'étoit, & parce qu'ils n'étoient pas coupables, & auſſi par les Ordres de la Reine.

Le premier Preſident Mollé, [a] qui ne les aimoit pas, ne pût s'empêcher de leur dire, que la priſon des

[a] *Matthieu Mollé, Premier Preſident du Parlement, Garde des Sceaux, mort en 1656.*

Princes étoit une bonne piece pour prouver leur innocence. Le Coadjuteur ayant été aussi-bien avec Monsieur de Longueville qu'il y avoit été, & lui ayant de si grandes obligations, étoit si honteux d'avoir contribué à sa prison, qu'il publioit par tout n'en n'avoir rien sçû ; & lors que Mademoiselle de Longueville repassa à Paris pour aller au lieu de son exil, il la vint voir pour l'assurer que Monsieur le Cardinal l'avoit trompé là-dessus, lui ayant donné parole positive, que son Pere ne seroit arrêté que quelques jours seulement, après lesquels il sortiroit sur sa caution.

Pendant qu'il tenoit ces sortes de discours, on en faisoit un autre à la Cour, qui leur étoit bien opposé. On soutenoit qu'on n'avoit point pensé d'abord à arrêter Monsieur de Longueville ; mais que le Coadjuteur avoit representé que ce Prince étoit deshonoré, si on ne l'arrêtoit pas avec ses Beaux-freres ; qu'il avoit même témoigné de l'empressement

ſur cela, en diſant qu'il lui falloit ſauver l'honneur; & que c'étoit à cela où il avoit mis toute l'amitié qu'il avoit pour lui.

Le Cardinal Mazarin, qui n'étoit bienfaiſant que lorſqu'il avoit peur, ſe voyant raſſuré par la ſoumiſſion de trois Provinces où la Cour avoit été, commença à ne ſe plus contraindre pour les Frondeurs. Le premier qui avoit été negligé, étoit Monſieur de Beaufort; lequel fut auſſi le premier à écouter les propoſitions de ſon accommodement avec les Princes.

De leur part on lui demandoit, pourquoi il vouloit avoir contribué à leur priſon, puiſque c'étoit une choſe publique qu'il n'en avoit rien ſçû.

On lui tenoit ces diſcours à deux intentions, l'une pour achever de l'aigrir contre les autres, de s'être ſi peu fiez en lui; & l'autre pour lui faire connoître que les Princes ne pouvoient lui en vouloir de mal.

Dans ce tems-là, Madame de Lon-

gueville qui étoit à Stenay, où étoit Monſieur de Turenne, fit un Traité avec les Eſpagnols, qui devoient donner à Monſieur de Turenne des Troupes à commander pour le Parti de Princes, moyennant quoi on leur donnoit la Ville de Stenay, & l'on ne gardoit que la Citadelle.

L'on avoit deſſein auſſi de faire venir des Troupes en Normandie, que le Maréchal de la Motte devoit commander. Mais après que les Partiſans de Monſieur le Prince y euſent bien penſé, ils ne voulurent point qu'il y en vint, dans la crainte que ces mouvemens ne fiſſent ſortir que Monſieur de Longueville ſeulement, pour lequel l'on commença à ſe réchauffer, & que cela ne fit tort aux autres. L'on avoit trouvé à propos, que ſi-tôt que les Troupes paroîtroient en Normandie, l'on enlevât le Comte d'Harcourt, qui en étoit comme Gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville & la Marquiſe de Flavacourt avoient negocié cette en-

treprise, dont le Comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup: mais ces Dames tournérent cela tellement en ridicule, que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire, quoi qu'il ne laissât pas d'en être toûjours persuadé.

Le Coadjuteur connut trop tard, qu'il n'y avoit point pour lui de raccommodement à la Cour. On lui manquoit a la plûpart des articles qu'on lui avoit promis par son Traité : Noirmoutier avoit bien eû le Gouvernement du Mont Olympe ; mais on ne parloit plus du second Gouvernement qu'on lui avoit promis, ni du Brevet de Duc pour un de ses Amis, quoi que le Peuple de Paris eût approuvé le racommodement de ce Coadjuteur avec le Mazarin : parce qu'il se voyoit défait par-là de Monsieur le Prince qu'il haïssoit alors encore davantage que le Cardinal.

Mais comme le Peuple est très-inconstant dans ses sentimens, celui de Paris aprés avoir approuvé le ra-

commodement du Coadjuteur & du Mazarin, prit beaucoup de dégoûts dans la suite, pour l'intelligence de ces deux Hommes ; & l'aversion pour le Ministre revint plus que jamais; & celle qu'on avoit pour Monsieur le Prince diminua beaucoup, par la pitié que faisoit sa détention.

Le Coadjuteur se trouva donc non seulement très-éloigné d'obtenir rien du Cardinal ; mais encore n'ayant plus d'assurance pour sa personne que par la faveur deMonsieur le Duc d'Orleans, qui étoit devenuë fort grande depuis la disgrace de la Riviere.

Il employa tout son sçavoir-faire à rendre cette faveur encore plus grande ; & comme il ne pouvoit avoir de consideration que par Monsieur le Duc d'Orleans, il étoit de son interêt que ce Prince en eût beaucoup dans son Parti. Il lui mit donc dans l'esprit de se rendre maître des trois Princes, & de les faire venir à la Bastille.

La Cour ayant prévû ce coup avant que d'aller en Guyenne ;

& les trouvant trop près au Bois de Vincennes, elle l'avoit déja fait consentir qu'ils fussent tranferez à Marcoussy, qui étoit plus éloigné; & cela sur le prétexte que Monsieur de Turenne avançoit beaucoup, Monsieur ne pouvant pas les retirer si aisément de Marcoussy; quoi que s'il l'eût voulu bien fortement la chose ne lui eût pas été fort difficile, particulierement dans l'absence du Roi. Mais il aima mieux le demander à la Cour; & trouva plus à propos qu'ils ne fussent transferez à la Bastille que par son consentement.

Sur cette proposition, & la Cour, & le Ministre furent fort troublez, & l'on fit tout ce que l'on pût pour lui ôter cette pensée, tant par les Ministres qui étoient demeurez à Paris que par des Lettres. Mais on n'en pût jamais venir à bout. Madame de Chevreuse qui paroissoit être entierement dévoüée à la Cour, & qui avoit du credit auprès de Monsieur, s'entremit aussi pour lui per-

ſuader de ſatisfaire la Reine là-deſſus: mais ce fut inutilement.

Les Amis des Princes ne s'endormoient pas dans cette conjoncture, & recommençoient leurs negociations, tant du côté de la Cour, que du côté de la Fronde; & voyant que ces deux Partis commençoient à ſe broüiller, ils euſſent bien mieux aimé réüſſir par le moyen de la Cour. Mais après y avoir fait tout leur poſſible, juſqu'à propoſer le mariage du Prince de Conty avec la Niece du Cardinal, ils virent à leur grand regret; qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la negociation du côté de la Fronde, & ce fut auſſi avec plus de ſuccès.

Madame de Chevreuſe écouta avec plaiſir la propoſition qu'on lui fit du mariage du Prince de Conty avec ſa Fille. Ce fut Madame de Rodes, qui la premiere l'engagea dans les interêts de Monſieur le Prince, par l'eſperance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée ſur l'avantage que ce Prince y trouveroit lui même; &

ce fut sur ce fondement qu'elle la rassura contre le peu de sureté qu'il y avoit avec lui, en lui remontrant, que si elle ne pouvoit se fier en sa parole, au moins devoit-elle prendre confiance au soin particulier qu'il prenoit de ses propres interêts.

Dès que les Princes avoient été pris, Madame de Rodes avoit été trouver Madame la Princesse, & lui avoit promis de rendre des services considerables à Messieurs ses Fils: ce qui lui étoit aisé, parce que Monsieur de Châteauneuf étoit amoureux d'elle, & comme Fille naturelle du Cardinal de Lorraine, elle étoit Niéce de Madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avoit de très-grandes habitudes. Monsieur de Rodes, dont elle étoit Veuve, avoit été fort attaché à la Maison de Condé: mais outre cela, elle avoit pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jettoit à corps perdu, sans se mettre en peine dequoi il étoit question, sans compter encore l'attachement qu'elle avoit elle même

pour cette Maiſon de Condé. Par toutes ces raiſons, il eſt facile de juger, qu'elle chercha avec empreſſement à s'aquitter de ce qu'elle avoit promis à Madame la Princeſſe. Le Coadjuteur, qui ne ſçavoit ce qu'il deviendroit au retour de la Cour, entra volontiers auſſi en negociation.

Cependant la Cour revint a Fontainebleau (*), & Monſieur le Duc d'Orleans alla au devant d'elle. Quelque choſe qu'il eût promis avant que de partir, & quoi qu'il eût paru fort entêté d'avoir les Princes entre ſes mains, dès que la Reine lui eût parlé, il conſentir par ſa foibleſſe ordinaire, qu'on les menât au Havre.

On diſoit tout haut à la Cour, qu'au retour de la Reine à Paris, il lui ſeroit aiſé d'arrêter les Frondeurs, même au milieu des Halles.

Quand on ſçût que les Princes alloient au Havre, leur marche mit bien des gens en peine. Ceux du Parti des Princes étoient dans le dernier

(*) 1650.

desespoir, ne croyant point qu'il y eût la moindre esperance pour leur sortie; & les Frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des Princes dont il étoit devenu le maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avoit à faire sur Monsieur le Duc d'Orleans qui étoit leur seul appui, ils se crûrent entierement perdus; & ayant sçû qu'à la Cour on disoit qu'on les pouvoit arrêter, même dans les Halles, ils se hâterent de signer le Traité avec les Princes.

Comme ceux qui traitoient pour ces Princes n'étoient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à Madame de Montbazon [a], de laquelle Monsieur de Beaufort étoit amoureux, & qu'elle gouvernoit, Monsieur le Prince de Conty pour sa Fille, quoi qu'elle fût promise a un autre, & qu'on eût aussi promis ce Prince à Ma-

[a] *Mademoiselle de Rohan Princesse de Guemené Duchesse de Montbazon, Fille de Pierre de Rohan Comte de Vertus.*

demoiselle de Chevreuse. Mais Madame de Montbazon ne voulut point donner dans cette proposition, & l'on en trouva une autre qui lui fut plus agreable; qui étoit de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avoit quatre vingts qu'on se faisoit fort de lui faire payer par la Cour, qui les lui devoit pour les appointemens de son Mary; & le reste lui devoit être payé par les Princes.

Cet article fut arrêté & signé par un Traité particulier; parce qu'elle ne vouloit pas que le reste de la Fronde le sçût; & ce Traité fut fait quelques mois avant celui, où Madame de Montbazon ne signa point.

Quoi que Monsieur de Beaufort & le Coadjuteur ne s'aimassent guere, la necessité où ils étoient d'être bien ensemble, fit qu'ils se raccommodérent parce qu'ils n'avoient aucun credit tous deux quand ils étoient desunis.

Les Princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion: rien

ne fut oublié pour leur liberté, quoi qu'on n'en esperât pas un fort grand succès.

La principale personne qui se mêla de cette negociation, fut la Princesse Palatine [a], Femme du Prince Edoüard Palatin, laquelle avant cela n'avoit pas trop paru dans le Monde. Il lui étoit même arrivé des affaires assez desagréables : mais on lui reconnut tant d'esprit, & un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avoit si bien réüssi qu'elle.

Monsieur de Nemours [b] s'en mêla aussi; mais il avoit plus d'honneur, de politesse, & d'agrément, que d'habileté. Il étoit pour les Princes; par-

[a] *Anne de Gonzague de Mantoüe, Femme d'Edoüard Prince Palatin, mort Catholique à Paris en 1663.*

[b] *Charles Amedée de Savoye Duc de Nemours tué en duel par le Duc de Beaufort en 1652, Il étoit Pere de Marie-Jeanne-Baptiste Demoiselle de Nemours depuis Duchesse de Savoye, & de Marie Françoise Elizabeth Demoiselle d'Aumale, depuis Reine de Portugal.*

ce qu'un peu avant leur prison étant mal satisfait du Cardinal, il l'avoit querellé jusqu'a lui dire des choses très-dures : sur quoi on lui dit, qu'il étoit bien mal-heureux de n'en avoir point reçû de graces après cela ; & qu'il étoit le seul qui l'eût offensé sans recompènse.

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret negocier avec les Frondeurs ; mais il falloit bien suivre le torrent. Le Traité des Princes & de la Fronde fut un grand secret ; & plus grand encore fut celui du mariage de Mademoiselle de Chevreuse [a] avec le Prince de Conti. On ne voulut point sur tout que Monsieur de Beaufort le sçût, suivant sa destinée ordinaire dans toutes les affaires où il étoit.

Pour en venir à bout, on resolut que Mr. de Nemours son Beau-frere liroit ce Traité tout haut, & qu'on marqueroit avec un crayon ce qu'il en falloit passer pour ne le pas lire,

[a] *Charlotte Marie dite Mademoiselle de Chevreuse, Fille de Claude de Lorraine Duc de Chevreuse, morte Fille en 1652.*

afin que Monsieur de Beaufort ne l'entendît pas : ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entre eux, & qu'on verra dans la suite.

Monsieur le Duc d'Orleans entra dans ce Traité, où Mademoiselle de Valois [a] sa troisiéme Fille fut accordée avec le Duc d'Anguien. Le Coadjuteur demanda que Monsieur le Prince contribuât à le faire Cardinal: Car tout le monde traitoit avec ce Prince comme s'il eût dû être Roi de France, persuadé qu'il ne pouvoit pas sortir de prison, sans devenir le Maître absolu du Royaume : & personne ne traita avec lui que sur ce pied-là.

Enfin de ces deux Partis entierement abbatus, & des Princes, & de la Fronde, il s'en fit un qui devint si puissant, qu'il le fut même plus que celui de la Cour.

Ce qui contribua à un change-

[a] *Françoise Madelaine Demoiselle de Valois mariée avec Emmanuel II. Duc de Savoye, morte en* 1664.

ment si peu attendu, & si extraordinaire, c'est qu'on vit que la Cour n'avoit rien pardonné ; & que si elle avoit paru dans quelque occasion le vouloir faire, ce n'avoit été seulement que par l'embarras où elle s'étoit trouvée ; par ce qu'aussi le Ministre n'étoit pas moins abbatu dans la mauvaise fortune, que fier & hautain dans la bonne.

Le Parlement jugea donc pour sa sûreté, qu'il falloit donner de nouvelles affaires à ce Ministre, & ne le laisser jamais sans en avoir. Ses Creatures même furent bien aises qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorsqu'il se trouvoit dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau, ce qu'on appelloit en ce tems-là *claqueter* la Fronde, fut que beaucoup de gens du Parti des Princes, aussi bien que de celui des Frondeurs, soûtinrent fort ces Messieurs : & ce qu'on n'a guere sçû, quoi que pourtant très-vrai, c'est qu'un grand nombre de Gens considerables entrérent dans le Parti de Monsieur le

Prince, quand ils crûrent que cela lui étoit inutile ; comme Monsieur le Duc d'Orleans & les anciens Frondeurs du Parlement, qui trouvérent fort commode de se servir de son Parti sans qu'il y fût.

Cependant les Princes, ainsi que je l'ai déja dit, ne laissérent pas d'être extrêmement bien servis : leurs Amis n'oubliérent rien de tout ce qui leur pouvoit être utile, & dans la Fronde, & dans le Parlement, où ils faisoient de grandes brigues.

Le Parlement qui jugeoit bien que le Mazarin lui vouloit peu de bien ; & ce Cardinal paroissant à ces Messieurs avoir assez d'avantage sur ses ennemis, pour se voir en état de prendre quelque resolution contre eux ; ils crûrent qu'il falloit travailler tout de nouveau à lui donner des affaires. Si bien qu'ils se réünirent aux autres Partis. Ce qui fit que la Reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avoit pensé.

Madame de Longueville étoit allée à Stenay avec Monsieur de Tu-

renne, où comme je l'ai déja dit, elle fit un Traité avec les Espagnols, qui portoit qu'on leur livreroit la Ville de Stenay, & qu'on ne garderoit que la Citadelle, moyennant quoi les Espagnols donneroient des Troupes, que Monsieur de Turenne devoit commander pour entrer en France, & même ces troupes avoient déja pris Rhetel, que l'Armée du Roi songea a reprendre peu de tems après.

Dès que le Cardinal fut à Paris, il en repartit aussi tôt pour se rendre sur cette frontiere, où tout alla si avantageusement pour lui, (*) que Rhetel fut repris; & que le Maréchal du Plessis-Pralin[a] gagna une bataille contre Monsieur de Turenne. Mais ce qu'il y eût de bizarre pour le Ministre, c'est que ses affaires non-seulement n'en allérent pas mieux à Paris; mais qu'aucontraire elles en

(*) Bataille de Rethel en 1650.

a *Cesar Duc de Choiseüil, Maréchal de France, Comte du Plessis-Pralin, mort en 1675.*

allérent encore beaucoup plus mal ; & que l'appréhension de le voir devenir trop puissant , fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La Cour dans cette conjoncture étoit à Paris, où elle se croyoit triomphante & au dessus de toutes sortes de craintes, & même de précautions; & quoy qu'elle fût bien éloignée de tout ce qu'elle pensoit là-dessus, cette assurance & cette prévention de la Reine fit qu'on ne pût lui persuader d'aller au Louvre, d'où elle eût pû sortir de la Ville dès qu'elle en auroit eû envie. Au lieu qu'étant au Palais Royal elle se trouvoit obsedée & enfermée par tout le Peuple , & même encore proche des Halles , d'où la plus tumultueuse sedition venoit d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartemens plus beaux & plus commodes , contribua peut-être aussi un peu à son entêtement là-dessus, quoi qu'elle n'eût pas dû oublier , qu'au tems des barricades , ce même logement l'a-

voit forcée à rendre Broussel & Blanc-ménil.

Ce qui commença à lui faire connoître, que la crainte qu'on avoit d'elle & du Cardinal, n'étoit pas si grande à Paris qu'ils se l'étoient imaginez tous deux, c'est qu'un matin on y trouva le portrait de ce Ministre, avec une corde passée dans la toile qui representoit son effigie : & c'est aussi ce qui commença a l'intimider, & a diminüer de beaucoup cette grande assurance qu'il avoit auparavant.

Pendant cela Monsieur de Beaufort allant un soir par la Ville, quelques Hommes s'approchérent de son Carrosse, & en tuérent un qui étoit dedans à la Portiere. Cette avanture fit assez de bruit pour réveiller l'animosité du Peuple. Tout le monde dit qu'on en vouloit au Maître, & que comme ce Mort étoit fort blond, on l'avoit pris pour lui.

Du côté de la Cour on y tenoit un langage bien different. On y soûtenoit que le Mort n'avoit pû être pris

pour Monsieur de Beaufort, parce qu'il avoit les cheveux noirs. Si bien que Saint-Eglan, (c'étoit le nom du Mort;) avoit des cheveux selon le Parti qu'on embrassoit; & d'ailleurs c'étoit un Homme si peu connu, qu'il n'étoit pas malaisé de le peindre des couleurs qu'on vouloit lui donner.

Après cela, on publia à la Cour que cet assassinat venoit du Parti des Princes. On disoit aussi que cette mort étoit une *Joliade* renforcée; & que la feinte de la blessure de *Joly*, que l'on avoit déja supposée avant la prison des Princes pour échauffer le Peuple., n'ayant pas eû le succès qu'on desiroit, on avoit voulu cette fois sacrifier un Homme tout de bon, pour voir si cela réüssiroit mieux. Mais ce qui dénoüa entierement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs qui fut faite dans ce tems-là; & parmi lesquels on trouva ceux qui avoient fait le coup. Ces miserables avoüérent ce meurtre, & dirent qu'ayant vû dans le Carrosse du Duc

de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyoient, ils avoient quité la partie, & abandonné le dessein de le voler.

Ce dénoüement fut cause que depuis cela on ne ce soucia plus guere de quelle couleur pouvoient être les cheveux du Mort en question ; & qu'enfin on voulut bien leur laisser celle qu'ils avoient dans le tems qu'il étoit en vie.

Pendant ces petits mouvemens dans Paris, on en faisoit renaître de plus considerables : on recommençoit a y parler des desordres de la France, & a dire que les finances y étoient mal gouvernées. Mais ce qui empira beaucoup l'affaire contre le Cardinal, fut la mauvaise finesse qu'il fit, de feindre de vouloir faire sortir les Princes.

Comme on crut voir revenir bientôt Monsieur le Prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort; & l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des Princes, & à dire qu'il falloit necessai-

rement qu'ils ſortiſſent de priſon, & qu'il n'y avoit uniquement que ce remede aux deſordres & aux malheurs de l'Etat.

Monſieur le Duc d'Orleans étoit toujours pour les Frondeurs quand il étoit avec eux; mais dès qu'il parloit à la Reine, ce n'étoit plus cela; & il changeoit ſi fort, qu'il étoit preſqu'impoſſible qu'aucun des Partis pût faire un fond certain ſur lui.

Madame de Chevreuſe perſuadoit à la Reine, qu'elle travailloit de tout ſon pouvoir pour engager ce Prince à faire tout ce qu'elle ſouhaitoit; & même elle ſembloit quelquefois y avoir aſſez bien réüſſi. Mais enfin un jour que Monſieur étoit au Palais Royal, le Cardinal dit au Roi, que le Duc de Beaufort & le Coadjuteur étoient comme autant de *Fairfax* & de *Cromwels*; que le Parlement étoit comme celui d'Angleterre; & que ſi on les laiſſoit tous faire, ils feroient en France tout ce qui avoit été fait en Angleterre.

Sur ce diſcours, Monſieur, qui ne cherchoit

cherchoit peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être Parent si proche du Roi, il ne pouvoit pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, & qu'il étoit de son devoir de lui en representer l'injustice & la consequence; & qu'il n'entreroit plus chez le Roi, que ceux qui lui donnoient de pareilles défiances de ses meilleurs sujets n'en fussent dehors: ensuite dequoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement: il manda à la Reine qu'il ne retourneroit plus au Palais Royal, que le Mazarin ne fût parti, & qu'il n'en avoit que trop souffert.

Le lendemain le Coadjuteur fut au Parlement, où il déclara qu'il avoit ordre de Monsieur le Duc d'Orleans de leur faire connoître, qu'il trouvoit à propos que les Princes sortissent, & qu'il avoit protesté à la Reine qu'il n'iroit plus chez elle, tant que le Cardinal y seroit. Il leur apprit en suite tout ce qui s'étoit

passé. Le Coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à Monsieur le Prince, & peut-être aussi parceque c'étoit la verité, qu'il avoit fait cette déclaration au Parlement, sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que ce Prince ne changeât la resolution qu'il en avoit prise : mais que comme on l'avoit proposé & resolu dans son Conseil, il avoit dû croire qu'il le trouveroit bon, comme il fit aussi, parce qu'il étoit encore fort animé contre la Cour. Tout cela intriguoit fort la Reine, & lui donnoit de grandes inquietudes.

Les Ministres vinrent trouver plusieurs fois de sa part Monsieur le Duc d'Orleans, sans y rien gagner. Elle lui manda même, que s'il l'avoit agreable, elle l'iroit voir : sur quoi il lui fit dire, que s'il la voyoit entrer par une porte, elle le verroit sortir par l'autre.

La Reine d'Angleterre [a] le fut

[a] *Henriette-Marie de France, Fille de Henry IV. Tante du Roi, morte en 1669.*

encore trouver de la part de cette Princesse ; mais elle ne fut pas mieux reçûë que les autres : au contraire, après avoir employé ses discours inutilement, comme elle sortoit, des insolens lui criérent sur les degrez, *à la Mazarine*. Ce qui la fâcha si fort, qu'elle rentra dans la chambre de Monsieur son Frere, pour lui dire qu'elle ne le verroit jamais, s'il ne l'assuroit qu'on la respecteroit chez lui comme on devoit.

Madame de Chevreuse de son côté, après avoir bien fait des voyages du Palais Royal au Palais d'Orleans, pour tâcher à persuader Monsieur, vint dire enfin à la Reine, qu'il étoit si entêté, qu'assurément personne ne pouvoit rien gagner sur son esprit ; qu'il n'y avoit qu'elle seule qui en pourroit venir à bout, qu'elle avoit un tel ascendant sur son esprit, & une addresse si grande à le persuader, que si elle le voyoit, elle le radouciroit sans doute beaucoup ; & qu'elle détruiroit infailliblement tout ce que les Frondeurs avoient gagné

sur lui, lesquels apprehendoient fort cette entrevûë ; qu'enfin, pour contenter Monsieur, il falloit faire aller le Cardinal seulement à Saint Germain, parce qu'absolument il s'étoit engagé à ne point aller au Palais Royal tant que ce Ministre y seroit ; & que quand elle y tiendroit une fois Monsieur, elle en feroit après cela tout ce qu'elle voudroit, tant son esprit avoit de pouvoir sur celui de ce Prince.

Le Cardinal donna dans ce piége, soit parce qu'il pouvoit y avoir quelque vrai-semblance, soit parce qu'il avoit une créance entiere à Madame de Chevreuse, laquelle il croyoit habile, & ne pouvoir être que dans ses interêts, à cause de Laigue qui la gouvernoit, lequel il sçavoit ne pouvoir jamais se raccommoder avec Monsieur le Prince : mais ce qu'il ne sçavoit pas encore assez bien, c'est que Madame de Chevreuse avoit gouverné Laigue en cette occasion.

Monsieur le Cardinal partit (*)

(*) Année 1651.

donc pour Saint Germain la nuit d'après ; & ils demeurérent d'accord la Reine & lui, que les Princes ne sortitoient point sans la participation l'un de l'autre. Ils se firent ces promesses reciproques, sans croire pourtant que le tems de leur séparation dût être fort considerable.

La Reine manda dès le lendemain à Monsieur, que pour le satisfaire, elle avoit fait partir le Cardinal, & qu'ainsi il pouvoit venir voir le Roi & elle, quand il lui plairoit. A quoi Monsieur répondit que ce Ministre n'étant qu'à cinq lieuës de Paris, où il pourroit revenir par consequent quand il voudroit, il souhaitoit qu'il fût hors dn Royaume avant que de retourner au Palais Royal : & dans l'instant même il alla au Parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *Perturbateur du repos public*, & ordonner à tout le monde de *lui courre sus* : ce qu'il n'eût pas beaucoup de peine à obtenir ; parce que le départ du Cardinal, qui paroissoit une

fuite, avoit fait réprendre cœur au Parlement, & l'avoit fait perdre aux Créatures de ce Ministre.

En suite de cela il vint un grand bruit que la Cour se vouloit retirer secrettement de Paris. Je ne sçai s'il étoit bien fondé ; mais Mr. le Duc d'Orleans le crût si vrai, qu'il envoya querir le Prevôt des Marchands & les Echevins, pour leur dire qu'il avoit de bons avis que les Créatures de Mazarin vouloient enlever le Roi, & que comme cet évenement pouvoit causer de très-grands desordres, il étoit à propos pour les prévenir, que les Bourgeois gardassent, & les portes du Palais Royal, & les portes de la Ville : ce qui fut aussitôt executé qu'ordonné. Et la Regente afin d'empêcher que l'autorité Royale ne fut blessée par ce commandement, envoya aussi querir le Prevôt des Marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne se passoit point de nuit que Mr. le Duc d'Orleans n'envoyât reveiller la Reine deux ou trois fois

pour sçavoir dés nouvelles du Roi, ce qu'elle supportoit très-impatiemment, & encore plus de ne se pas voir dans une fort grande sûreté de sa personne, par l'animosité qu'elle sçavoit être, & contre elle, & contre le Mazarin.

Madame de Chevreuse avoit toûjours soûtenu dans le Conseil de la Fronde, qu'il n'y avoit qu'à éloigner le Cardinal de la Reine ; & que la connoissant comme elle faisoit, elle étoit assurée, que si-tôt qu'elle ne le verroit plus, elle l'oublieroit. Ce qui arriva ainsi qu'elle l'avoit prédit, comme on le va voir dans la suite.

Tout le monde croit pourtant encore, que cette autorité absoluë que la Reine laissoit prendre au Cardinal sur elle, venoit d'une amitié bien particuliere : Cependant la verité est, (*) que ce n'étoit qu'un effet du peu de goût qu'elle avoit pour les affaires, & une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit sur sa capacité

(*) Caractere de la Reine Mere.

à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompoit fort, car il est certain que cette Princesse avoit un très-bon sens en toutes choses, & que dans les Conseils elle prenoit toûjours le bon Parti. Si elle eût voulu s'appliquer, elle se seroit renduë habile dans les affaires : mais avec un bon esprit, elle ne laissoit pas d'avoir un certain caractere, qui lui donnoit une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeller travail, & occupation. Ainsi par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, & de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnoit une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçoit sa confiance : & comme avec l'aversion qu'elle avoit pour le travail d'esprit, elle avoit aussi une défiance outrée d'elle même, qui la faisoit se juger incapable de décider sur rien d'important, elle avoit une déference aveugle aux conseils, & si on l'ose dire, aux volontez, de ces mêmes personnes en qui elle se confioit fortement. Do-

dulité fatale ! qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette Princesse, qui d'ailleurs avoit mille aimables vertus & mille grandes qualitez d'ame, dont beaucoup d'esprits du vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractere de cette Reine.

Je sçai donc qu'une chose que je vais dire là-dessus est contre l'opinion generale. Cependant je la sçai si certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la rapporter : car il me semble que les veritez les plus ignorées, sont dignes d'une plus grande curiosité ; & ce que j'ay à dire de si inconnu, c'est que depuis que le Cardinal fut parti, la Reine & lui agirent peu de concert, & furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre.

La Reine par cette même prévention de ne se croire jamais sur rien, eût donc la même créance aux autres Ministres, si-tôt que le Cardinal fut parti ; & comme ils lui conseillérent tous de faire sortir les Princes,

elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'étoit engagée avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle auroit eu assez de peine à s'en dispenser, le Roi & elle se voyant comme prisonniers dans le Palais Royal. Les Ministres avec le premier President Molé, & les Amis des Princes, negociérent les conditions de leur sortie ; & le Maréchal de Grandmont [a], devoit en être le porteur.

Lorsque le Cardinal sçût cette nouvelle, & le peu d'égards que la Reine avoit eû pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché que surpris. Mais les Amis qui lui étoient restez à la Cour, en lui donnant cet avis, lui mandérent qu'il falloit qu'il s'en fit honneur, & qu'il allât lui-même délivrer les Princes : ce qu'il fit, & même à de meilleures conditions pour eux, que

[a] *Antoine de Grandmont Duc de Grandmont, Pair & Maréchal de France, mort en 1678.*

celles que le Maréchal de Grandmont leur devoit porter ; qui devinrent inutiles, parce que ce Maréchal n'arriva au Havre qu'après le Cardinal, qui les avoit déja fait sortir de leur prison.

On étoit si préoccupé que la Reine ne se gouvernoit que par le Cardinal Mazarin, que personne ne s'apperçût du peu de correspondance qui étoit entre eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la suite à diverses mésintelligences qui y ont toûjours été depuis : car il est certain que du côté de la confiance, ils n'ont jamais vécu ensemble depuis ce départ, comme ils y vivoient auparavant.

La Reine cependant, se trouvant toûjours enfermée par la continuation de la garde des Bourgeois, qu'on n'avoit point encore levée depuis l'ordre donné pour la sortie des Princes, auquel elle avoit consenti ; les Amis du Mazarin dépêchérent Mr. de Navailles à ce Cardinal, pour lui dire de ne le pas faire executer

si-tôt, & de mander à Paris, qu'on n'en verroit l'effet que lorsque le Roi & la Reine seroient en pleine liberté. Mais Mr. de Navailles arriva trop tard, & les Princes étoient déja sortis du Havre, lorsqu'il y entra.

Monsieur le Prince se trouva surpris & embarrassé, lorsqu'il vit le Cardinal, dans l'incertitude s'il étoit puissant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir, & de lui faire bon visage dans la prison, avant même qu'il sçût rien de ce qui l'amenoit. En suite dequoi lui & le Mazarin prirent ensemble de grandes mesures. Mais entre eux, les mesures ne les contraignoient gueres, & même on remarqua, que si-tôt que Mr. le Prince fut sorti, à peine faisoit-il semblant de regarder ce Ministre.

J'avois oublié de dire, qu'aussi-tôt que la Princesse Palatine sçût les Princes hors de prison, elle alla trouver Madame de Montbazon, & en lui témoignant toutes les amitiez qu'on peut s'imaginer, elle lui dit,

qu'elle avoit grande impatience de lui faire payer l'argent que les Princes lui avoient promis ; qu'elle lui donnât son titre , pour le lui faire payer au plûtôt ; & qu'elle en prendroit tous les soins du monde.

Madame de Montbazon abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvenient qui en pourroit arriver, quoi que fort interessée, lui donna sa promesse : mais après cela elle n'en entendit plus parler. Sur quoi elle pressa Madame la Palatine de conclurre son affaire , ou de lui rendre son papier : à quoi cette Princesse répondit que l'ayant donné à Mr. le Prince de Condé , elle n'en pouvoit plus disposer.

Sur cette réponse-là , Madame de Montbazon fit demander son payement à Monsieur le Prince , qui pour toute réponse se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie , & la Dame en ridicule. Cette Dame voyant que sa perte étoit sans remede , n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvoit , soit pour

ne point faire connoître jusqu'à quel point elle avoit été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un seul article, quoi que cela soit arrivé en divers tems ; mais c'est pour ne point interrompre dans la suite le fil de ma narration.

Avant le retour des Princes à Paris, Monsieur le Duc d'Orleans envoya à Mademoiselle de Longueville, depuis Duchesse de Nemours, une Requête toute dressée, pour demander au Parlement de Normandie de passer l'Arrêt contre le Cardinal Mazarin, dont elle étoit alors la seule partie à cause des Princes ; parce qu'il n'y avoit qu'elle en ce tems-là qui les pût representer par la proximité. Il falloit donc que ce fût en son nom que cette Requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis ; & l'on ne sçait quel usage on en fit.

On attendoit Monsieur le Prince à Paris, comme s'il eût dû en venir prendre possession, & en devenir le Maître absolu ? On jugeoit que puis-

que tout prisonnier qu'il étoit, son Parti osoit & pouvoit bien tenir le Roi assiegé, il n'y avoit rien qu'il n'osât entreprendre, & qu'il ne pût executer, quand il se trouveroit à leur tête. On présumoit qu'il falloit de toute necessité qu'il eût une puissance absoluë & sans bornes, & qu'elle fût capable de tout surmonter.

Ses Amis & ses Créatures, ne pensoient déja plus qu'à choisir toutes les Charges & tous les Gouvernemens du Royaume ; & ses ennemis étoient dans des allarmes mortelles. La Reine & les Ministres vivoient dans de pareilles inquietudes, abandonnez de tout le monde, & sans sçavoir à quoi se déterminer. En un mot toutes sortes de Gens de la Cour & de Paris, étoient dans un état pitoyable : il n'y avoit de tranquilles que ceux qui avoient pris quelques liaisons avec Monsieur le Prince.

On publioit qu'en arrivant il commenceroit par faire tüer le vieux Monsieur de Guitault, pour avoir eu

la hardieſſe de l'arrêter, qu'enſuite de cela, il feroit prendre la Reine pour la mettre dans un Couvent; & qu'enfin il ſe feroit déclarer Regent conjointement avec Monſieur, dans l'aſſociation duquel on jugeoit bien qu'il auroit tout le pouvoir de la Regence : & l'on ajoûtoit encore à tout cela, que comme aux anciennes Regences on avoit avancé la Majorité à treize ans, on pouvoit la remettre à dix-ſept, comme elle avoit été auparavant.

Il eſt certain qu'on ne craignoit & qu'on ne prévoyoit rien là-deſſus, quelque extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver; & que Monſieur le Prince le pouvoit entreprendre & executer facilement, dans la terreur & dans la conſternation qu'il avoit donnée à toute la France. Auſſi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint, & qu'il eut dans cette occaſion, malgré tout ſon eſprit & toute ſa hauteur, ne ſe peut attribuer qu'au bonheur du Roi, qu'attendoient de ſi grandes deſti-

nées,) & à la volonté de Dieu, qui ne vouloit ni permettre la perte du Royaume, ni que la France reçût les Loix d'un Prince moins digne de lui commander, que celui qu'il lui avoit donné lui-même pour la conserver.

La premiere démarche que fit Monsieur le Prince en revenant de prison, fut qu'en passant à Roüen, il ne fit point donner par le Parlement de cette Ville, l'Arrêt qu'on avoit resolu contre le Cardinal, & qu'il n'en parla même pas. Ce qui fut extremement remarqué, sans que personne pût penetrer dans ses intentions, quoi qu'on ne laissât pas de raisonner long-tems là-dessus.

La Reine qui ne parloit plus avec autorité, pria le Maréchal d'Aumont [a] de vouloir bien prendre lui-même le Bâton de Capitaine des Gardes, & de ne le point confier à son Fils, qui n'étoit encore qu'un

[a] *Antoine d'Aumont & d'Estrabonne Pair & Maréchal de France Duc d'Aumont, mort en 1669.*

jeune homme, quoi qu'elle n'ignoràt point qu'ayant l'honneur d'être Maréchal de France, cet emploi ne fût au-dessous de lui : sur quoi ce Maréchal lui répondit, que ce lui étoit un si grand avantage de servir le Roi, qu'en quelque qualité que ce pût être, il s'en feroit toûjours beaucoup de gloire ; mais que comme il en vouloit sortir à son honneur, il ne se chargeroit point du Bâton ; qu'elle ne lui promît, que le Roi ne marcheroit pas trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa Personne, & que l'Huissier eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il presenteroit. Il ajoûta qu'il avoit quantité d'Officiers & de Cavaliers reformez dont il répondoit, & dont il vouloit faire remplir son appartement, lorsque les Princes viendroient, afin qu'elle pût être la Maîtresse chez elle. Ce que la Reine approuva & trouva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de Gens inconnus, crûrent que le hazard, & la curiosité seulement de

voir une entrevûë aussi considerable que celle de Monsieur le Prince avec la Reine, en avoient formé la foule.

Le Jeudy gras (1) que les trois Princes arrivérent à Paris (2) on y fit des feux de joye de leur élargissement, comme on avoit fait auparavant de leur prison. Mais à dire la verité les derniers ne se firent, ni d'un si bon cœur, ni avec tant de gayeté que les premiers : car le Peuple est bien étrange dans ces divers mouvemens, & il en avoit donné plusieurs marques au sujet de ces trois Princes.

Monsieur le Duc d'Orleans alla au-devant d'eux dans son Carosse, où le Duc de Beaufort & le Coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embrassemens & de grands complimens de part & d'autre. Mais voilà à quoi se borna entre eux, toute la reconnoissance aussi-bien que toute l'amitié.

Monsieur, qui n'avoit point vû la

(1) Année 1651. (2) Retour des Princes à la Cour.

Reine depuis leur broüillerie, vint lui presenter les trois Princes ; & delà, il les mena souper au Palais d'Orleans. Cette visite fut assez froide, le repas ne fut guére plus échauffé ; & comme il n'y arriva rien de plus remarquable, on commença dès-lors à se remettre de ce qu'on avoit tant appréhendé de ce retour de Monsieur le Prince.

On jugea facilement par cette retenuë qu'on n'attendoit point de lui, qu'il n'avoit ni de si grands, ni de si violens desseins qu'on se les étoit figurez ; & par un commencement si moderé & si peu prévû, on jugea même encore de toute la suite de ses démarches.

Mais pour sçavoir de quelle maniere toute cette grande puissance, & de Monsieur le Prince, & de la Fronde se dissipa, pour concevoir comment tant de prétextes si specieux s'évanoüirent, comment tant de projets si terribles se trouvérent détruits, sans efforts & en si peu de tems ; & enfin comment tant de si

grandes liaiſons & de Traitez parurent ſi-tôt rompus ; il eſt neceſſaire pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les ſujets ; & pour cela il faut reprendre la choſe de plus haut.

Comme les Amis de Monſieur le Prince étoient parfaitement bien informez, que les deux partis qui compoſoient la Fronde ſe haïſſoient à la mort, ils avoient eû l'addreſſe de faire croire à chacun des deux, que le ſien étoit le ſeul que Monſieur le Prince conſiderât. Monſieur de Beaufort étoit entêté au dernier point de cette prédilection en ſa faveur ; & on lui avoit tout à fait bien perſuadé, que de l'autre côté ce n'étoit qu'un raccommodement plâtré; mais que pour avec lui, il étoit de la plus parfaite ſincerité. On ajoûtoit qu'avec le merite de la ſortie des Princes, qu'il falloit lui attribuër, la cauſe de leur détention ne pouvoit pas lui être imputée ; puiſqu'il étoit de notorieté, qu'il ne l'avoit pas ſçûë ; qu'ainſi ils ne pouvoient ni lui en

sçavoir mauvais gré, ni rien conserver dans le cœur pour lui, dont il ne dût être content; outre qu'il avoit été le premier encore à traiter de leur côté. Monsieur de Beaufort donnoit à pleines voiles dans tout ce qu'on lui debitoit sur ce ton là, & à tout ce qu'on pouvoit lui dire de plus flateur : il ajoutoit encore mille particularitez à son avantage.

Ceux qui traitoient pour les Princes, feignoient de croire ce qu'il disoit; & marquoient ne pas douter que ce ne fût lui qui avoit tourné le Coadjuteur pour les mêmes Princes. De plus on l'exaltoit extremement de n'avoir rien demandé. Mais on pensoit bien en même-tems, qu'il n'avoit affecté ce faux desinteressement, que pour en avoir davantage.

Cependant comme il présumoit facilement & beaucoup tant de sa bonne fortune que de son intrigue; il croyoit non-seulement avoir persuadé par l'une ce qu'il avoit voulu faire croire de l'obligation que lui

avoient les Princes ; mais encore avoir acquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, & comme Ami principal, & comme Favori de celui qui gouvernoit.

Il étoit donc si bien infatué de cette opinion, que lors qu'il apprit le projet du mariage de Mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente colere, & dans un chagrin si mortel, qu'il en fut long tems comme absorbé, jugeant bien que cette union donneroit à l'autre Parti de la Fronde de grands avantages sur lui auprès de Monsieur le Prince, par les grandes liaisons que ce mariage donneroit à cet autre Parti auprès de ce Prince ; & que la place qu'il y tiendroit, seroit bien differente par consequent, de celle dont il s'étoit flaté.

Voilà donc ce qui faisoit sa douleur. Mais ce qui lui causoit tant de colere, étoit d'avoir été pris pour dupe dans ce Traité, & de n'avoir pas sçû ce desesperant mariage, quoique l'extrême habitude qu'il avoit à

ces ſortes de reſerves qu'on avoit à ſon égard, & au peu de confiance qu'on lui marquoit ordinairement dans de pareilles occaſions, euſſent dû l'y rendre moins ſenſible.

De cette derniere reſerve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à Monſieur de Nemours [a] ſon Beaufrere, & il en conçût tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cauſe enfin qu'ils ſe battirent l'un contre l'autre: & ce fut dans ce combat que Monſieur de Nemours fut tué par Monſieur de Beaufort. Cela joint au manque de parole de Monſieur le Prince pour Madame de Montbazon, ſur ce billet qu'il lui devoit payer, obligea Monſieur de Beaufort à traiter avec la Cour, dont Monſieur le Prince ne ſe ſoucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce Prince fut arrivé, il alla fort exactement chez Madame de Chevreuſe, exprès pour lui faire de très-grands remercîmens de

[a] *Charles Amedée Duc de Nemours tué en 1650.*

de tout ce qu'elle avoit fait pour lui, en l'assurant qu'il lui étoit uniquement redevable de sa liberté ; & suivant la parole qu'il en avoit donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de Mademoiselle sa Fille pour le Prince de Conty, lequel s'étant trouvé present à cette demande fit aussi, en la confirmant, ses offres de service à Mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit, que quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un & l'autre à sa Fille, elle ne le pouvoit cependant souhaiter, si Monsieur le Prince y avoit la repugnance que bien des gens croyoient qu'il y eût ; & qu'elle aimoit mieux le voir satisfait, qu'elle n'aimoit la fortune de sa Fille ; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avoit donnée, elle sçavoit fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point ; qu'ainsi elle lui remettoit volontiers la sienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit ; que pour elle, ce lui seroit toûjours beaucoup d'avantage d'avoir pû ser-

vir une personne de son rang & de son merite ; & que quand elle ne recevroit pas l'honneur qu'il lui proposoit, elle n'en demeureroit pas moins attachée à ses interêts. Mais Monsieur le Prince, pour tout ce que Madame de Chevreuse lui venoit de dire, ne se rengagea qu'un peu d'avantage encore à ce mariage en question, & même avec de nouvelles protestations si fortes, qu'elle les crût sinceres, quoi que pourtant il n'eût aucun dessein de les executer. Car enfin il ne comptoit pas pour beaucoup un semblable manquement de parole ; & il ne témoignoit souhaiter cette alliance avec tant de passion, que par ce qu'il sçavoit qu'on l'apprehendoit à la Cour, laquelle il vouloit engager à le prier de la rompre, afin de lui en faire acheter la rupture bien chere.

Madame de Chevreuse de son côté, n'avoit temoigné tant d'indifference là-dessus, que parce qu'elle sçavoit bien, que Monsieur le Prince ne pouvoit pas encore avoir eu le

loisir de s'accommoder avec la Cour ; & qu'en s'engageant de nouveau avec elle, après tout ce qu'elle lui avoit dit, il se mettoit tellement dans son tort, qu'il lui seroit extrêmement difficile de se dégager.

Le bruit du prochain accomplissement de ce mariage ayant éclaté, la Reine connut alors clairement que Madame de Chevreuse l'avoit toûjours trompée ; & elle n'en fut pas fort surprise : car elle s'étoit depuis long-tems défiée de cette Princesse, jusqu'à avoir mandé même au Cardinal ce qu'elle pensoit de son infidelité. Ce Ministre n'en avoit aucun soupçon, & ne pouvoit se resoudre à le croire : mais lors qu'il s'en vit tout à fait convaincu, il jura, qu'il ne se fieroit jamais à une femme de sa sorte : il fit ce serment, en se servant d'un nom tout à fait injurieux qu'il lui donna, pour s'expliquer mieux sur ce qu'il pensoit d'elle.

Madame de Chevreuse par sa dangereuse habileté, & par toute sa con-

duite, avoit si bien fait connoître à la Cour, ce que ce seroit qu'une femme de son caractere & de son esprit dans la Maison du Prince de Condé, laquelle Maison pour son utilité propre & pour celle de Madame de Chevreuse elle même, ne pouvoit avoir d'autres interêts que ceux de ce Prince; la Cour, dis-je avoit si bien connu de quoi seroit capable cette Princesse dans la Maison de Condé, que les Ministres n'oubliérent rien pour l'empêcher d'y entrer; & ils jugérent aussi que Monsieur le Prince rompant avec elle, ce seroit rompre avec toute la Fronde; ce qui seroit un grand desavantage pour lui. De sorte donc, que pour y parvenir, on commença à negocier: & ce furent Messieurs de Lyonne [a] & Servien [b], qui lui étoient plus agreables que Mr. le Tellier [c],

[a] *Hugues de Lyonne Marquis de Berny Ministre d'Etat, mort en* 1671.

[b] *Abel Servien Marquis de Sablé, Ministre d'Etat & Sur-Intendant des Finances, mort en* 1659.

[c] *Michel le Tellier Ministre d'Etat, mort Chancellier de France en* 1685.

qui se mêlérent de cette negociation, où Monsieur le Prince entra dans l'instant même, sans faire la moindre reflexion à toutes les protestations de ses nouveaux engagemens avec Madame de Chevreuse.

Du côté de la Cour, on resolut de lui sacrifier le Gouvernement de Guyenne, & de lui faire esperer celui de Provence pour le Prince de Conty, quoi qu'on n'eût aucune envie de remplir cette esperance.

La Princesse Palatine s'offrit à la Reine pour travailler à cette negociation. Monsieur de la Roche-foucault y entra tout de même, & de tout son cœur; parce qu'il haïssoit la Fronde au dernier point. Ainsi dans le même tems que de la part de la Cour on negocioit avec Monsieur le Prince, on traitoit secrettement aussi avec tous ceux de son Parti pour les en détacher.

Madame de Longueville de son côté, étant encore à Stenay pour achever de regler quelques interêts avec les Espagnols, y apprit avec

une douleur ſenſible la nouvelle du prochain mariage de Monſieur ſon Frere avec Mademoiſelle de Chevreuſe, dans la crainte que la Mere & la Fille ne lui fiſſent perdre le credit qu'elle avoit ſur ce Frere, lequel étoit le ſeul de ſa famille ſur qui elle en eût un veritable : mais ce qui la touchoit encore bien d'avantage, étoit de voir entrer dans cette Famille, une perſonne, & plus belle, & plus jeune qu'elle.

Quoique de ſi loin cette Princeſſe ne pût pas ſçavoir bien préciſément en quel état étoit cette negociation, ni s'il étoit à propos de faire connoître ſi tôt le deſſein de Monſieur le Prince & le ſien, elle ne laiſſa pas cependant, pour faire croire qu'elle étoit aſſez habile pour réüſſir à tout ce qu'elle entreprendroit, de vouloir bien ſe hazarder d'écrire à Fuanſaldagne [a], quelle alloit à Paris pour rompre ce mariage du Prince de Conty avec Mademoiſelle de Chevreuſe.

[a] *Monſieur Fuanſaldagne Gouverneur des Pays bas.*

Monsieur de Narmoutier qui connoissoit mieux Monsieur le Prince que les autres, n'avoit jamais voulu entrer dans la negociation de ce Prince avec la Fronde, ni même revenir à Paris pendant tout le tems qu'on en parla : c'est pourquoi il manda aux Frondeurs, que ne prétendant rien aux grands avantages & aux grandes felicitez qu'ils alloient recevoir, par le moyen de leur raccommodement avec Monsieur le Prince, il ne vouloit point aussi entrer avec leur Parti dans cette nouvelle liaison, mais qu'il ne laisseroit pourtant pas de demeurer toûjours uni avec eux, si dans la suite ils ne trouvoient pas dans cette liaison si éblouïssante tout ce qu'ils en esperoient. Il les avertit en même tems de ce que Madame de Longueville avoit écrit à Fuansaldagne, qu'il avoit sçû par certaines Femmes de ce pays-là, avec lesquelles il avoit eû en diverses occasions, quelque sorte d'habitude.

Les Frondeurs prirent quelques soupçons, & de cet avis que leur

donna Monſieur de Narmoutier, & de ce qu'ils avoient vû qu'on avoit differé le plus qu'on avoit pû d'envoyer querir la diſpenſe : joint à cela que Madame de Chevreuſe étant allée attendre Madame de Longueville chez elle le jour qu'elle revint de Stenay, afin de lui marquer plus d'empreſſement, & afin auſſi de la voir plus en particulier, Madame de Longueville bien loin de lui faire le moindre compliment ſur le mariage de ſa Fille avec ſon Frere, affecta même de ne lui en pas parler.

Ils jugérent donc dans le Conſeil des Frondeurs, que non-ſeulement Monſieur le Prince pourroit bien avoir le deſſein de rompre ce mariage, mais encore que quand il l'auroit, ils ne pourroient pas l'empêcher de l'executer; que c'étoit peut-être même la ſeule raiſon qui l'obligeoit à ſe détacher de la Fronde; & que pour ne pas tout perdre, ils devoient s'offrir des premiers à favoriſer ce deſſein, au cas qu'il l'eût : ſur quoi le Coadjuteur vint trouver

Monsieur le Prince, & lui dit, que pour peu qu'il eût de repugnance au mariage de Monsieur son Frere, il le romproit; qu'il se faisoit fort même, que Madame de Chevreuse n'en seroit point fâchée; & qu'enfin il le prenoit sur lui.

Le Prince de Condé negligea cette occasion de rompre de bonne grace le mariage de son Frere; soit que son Traité avec la Cour fût fait, ou qu'il ne fût pas encore conclu; soit qu'il ne crût pas ce qu'on disoit: enfin par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa: outre que d'ailleurs il negligeoit tellement la Fronde, que lors qu'elle témoigna tant d'empressement pour faire donner un Arrêt au Parlement, qui donnoit l'exclusion aux Cardinaux étrangers d'être premiers Ministres, & que la Cour d'un autre côté, pour embarrasser le Coadjuteur fit ajouter à cet Arrêt, que les Cardinaux François en seroient également exclus; il parut s'interesser très-peu, & au dessein de la Fronde,

& à l'opposition du Coadjuteur à cette addition de la Cour contre lui, lequel ayant fait connoître par tous ses mouvemens, qu'il pretendoit être, & Cardinal, & premier Ministre, mit bien des Gens contre lui. Car enfin quelque haine qu'on portât au Mazarin, on apprehendoit encore davantage de voir le Coadjuteur dans le Ministere, que d'y voir ce Cardinal: & ce fut dans les instances pressantes que fit le Coadjuteur à Monsieur le Prince, pour l'obliger à le favoriser, qu'on remarqua par la foiblesse & par la negligence avec lesquelles ce Prince s'y employa, qu'il ne le faisoit que par politique, & qu'il ne s'en mettoit guere en peine.

Monsieur le Prince & Madame de Longueville revinrent avec cette même humeur, & ces mêmes manieres, qui les avoient décriés & perdus, sans s'appercevoir & sans se douter en aucune façon qu'elles leur pussent faire le moindre tort, surtout Madame de Longueville; &

quoi qu'elle eût plus d'envie que personne de se raccommoder avec la Reine, elle vouloit pourtant que ce fût sans en rien rabattre de sa hauteur, & que sa fierté allât même jusqu'à cette Princesse.

Elle lui fit donc dire, comme l'auroit fait une Reine étrangere, le tems qu'elle iroit chez elle ; & pour comble d'orgüeil, elle se fit attendre deux ou trois heures ; dont Monsieur le Prince fut très-fâché. Mais il est vrai, que jamais fierté ne fut si mal soutenuë : car enfin dès qu'elle fut devant la Reine, il lui prit un tremblement si grand, qu'on eût pû croire qu'elle avoit la fiévre, & elle n'eût pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite : desorte qu'il fallut que la Reine elle même la rassurât, dont cette Princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault qui étoit d'un meilleur sens que Madame de Longueville, ne jugeant pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figuroit,

lui conseilla de se faire valoir auprès de son Frere du credit qu'elle avoit auprès de son Mari, & de celui qu'elle avoit auprès de son Frere, de negocier entre-eux, & enfin de faire si bien sa manœuvre, qu'ils ne parlassent que rarement & très-peu de tems ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice; parce qu'en effet, elle n'étoit bien, ni avec l'un, ni avec l'autre; & il lui étoit important qu'ils ne le connussent pas. Mais insensiblement, elle fit tout le contraire de ce qu'elle devoit, pour faire réüssir le conseil que lui avoit donné Monsieur de la Rochefoucault; & elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son Mari, qu'elle ne le pût soutenir sans son Frere: dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

Monsieur le Prince faisoit un grand secret de sa negociation avec la Cour; mais la Cour étoit bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décrediter parmi la Fronde. Les Ministres tiroient ce Traité en lon-

gueur, parce que Monſieur le Prince demandoit des choſes exorbitantes ; & avant que d'y répondre, ils vouloient affoiblir ſon Parti, afin qu'il ne fût pas en état de ſe rendre ſi difficile ſur les conditions.

Meſſieurs de Boüillon & de Turenne abandonnérent Monſieur le Prince ſur de foibles prétextes, & ils ſe raccommodérent avec la Cour à des conditions qui leur paroiſſoient meilleures & plus ſûres, que celles que Monſieur le Prince leur pouvoit faire pour les arrêter : ce qui fut cauſe qu'ils le quitérent, étant d'ailleurs très mal-ſatisfaits des manieres qu'il avoit eûës à leur égard en diverſes occaſions.

Monſieur de la Rochefoucault qui avoit trouvé que Mademoiſelle de Longueville pouvoit faire quelque obſtacle à ſa Belle-Mere ; avoit auſſi trouvé à propos de la ménager : même, avant le retour de Madame de Longueville, il avoit déja commencé à la voir pluſieurs fois, & à lui rendre compte de tout ce qui ſe paſ-

soit, en lui insinüant toutes les fois qu'il la voyoit, qu'il falloit qu'elle fût bien avec Madame sa Belle-Mere, & en l'assurant qu'il se chargeoit non-seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir & de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à Madame de Longueville : mais comme elle ne croyoit que son orgüeil, & qu'elle s'imaginoit être parvenuë au suprême dégré de la grandeur & de la puissance, elle n'en voulut point croire Monsieur de la Rochefoucault : outre que le long-tems qu'elle avoit été sans le voir, l'avoit si fort décredité auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégouter. De sorte, qu'au lieu de bien recevoir sa Belle-fille, lors qu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle étoit en colere ; sans que Mademoiselle de Longueville lui eût pourtant rien fait autre chose, sinon qu'elle avoit toûjours marqué beaucoup de respect pour le Roi & pour la Reine. Car

pour ce qui est des divers efforts indirects que cette Princesse avoit tentez auprès de Monsieur son Pere, pour le détacher des Partis opposez à la Cour, Madame de Longueville ne pouvoit lui en vouloir de mal; car elle n'en avoit jamais rien sçû. Mais la principale raison qui lui faisoit recevoir sa Belle-fille avec tant de dédain & d'aigreur, c'est qu'elle n'étoit pas si puissante qu'elle. Ce commencement des airs insultans qu'on prenoit avec cette Princesse, lui faisant juger des mauvais traitemens qu'elle pouvoit éprouver dans la suite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire; joint aussi qu'elle étoit persuadée, que la fin qu'elle s'y proposoit étoit le veritable interêt de Monsieur son Pere; & qu'elle n'avoit pû jusques-là, ainsi que je l'ai déja dit, lui faire bien envisager.

Monsieur de Longueville, avec ces Places qu'on lui avoit renduës en Normandie, avoit repris dans cette Province presque tout le credit qu'il

y avoit avant sa prison ; credit, qui le rendoit alors fort considerable ; & qui fit juger à la Cour, qu'il étoit important pour elle, de le desunir d'avec Monsieur le Prince. Mais on ne sçavoit comment s'y prendre ; parce qu'on le croyoit absolument obsedé & entraîné par la Maison de Condé ; & l'on craignoit fort que cette Maison ne le retint toûjours attaché à elle, dans la persuasion où l'on étoit de l'extrême pouvoir que Madame sa Femme avoit sur lui, quels que fussent les incidens qui les broüilloient quelquefois.

Ce Prince avoit eu dans ses affaires, un homme qui étoit dévoüé à la Cour ; mais il l'avoit chassé de son service ; & il en avoit un autre à sa Femme, qui étoit ce même Priolo, qui par ses rapports l'avoit jetté dans le Parti de la Fronde. On ne sçavoit donc à qui s'addresser : & d'un autre côté Monsieur le Prince avoit donné tant de terreur à tout le monde, que la peur de le fâcher qu'avoient presque tous les Esprits, fai-

ſoit qu'on aprehendoit que le Parti de la Cour étant ſi bas & ſi décredité, il n'y eût ſujet de craindre que perſonne ne ſe voulût charger de cette commiſſion ; ou bien que ceux qui s'en chargeroient, ne trompaſſent la Cour enſuite. Enfin Monſieur Servien s'aviſa de penſer à Mademoiſelle de Longueville, qu'il ſçavoit n'aimer pas beaucoup ſa Belle-Mere.

Ce Miniſtre étoit de ſes Amis depuis le voyage qu'elle avoit fait à Munſter ; & ſur le prétexte de cette connoiſſance, il l'alla voir à la ſortie de priſon des Princes. Il lui propoſa de travailler auprès de Monſieur ſon Pere, pour l'engager de ſe raccommoder de ſi bonne foi avec la Reine, que rien ne fût plus capable de les deſunir.

Elle ſe chargea volontiers de cette commiſſion, & les meſures qu'ils prirent là-deſſus allérent même bien plus loin, que l'on n'eût oſé l'eſperer. Mais Mademoiſelle de Longueville recommanda à Monſieur Ser-

vien de n'en point parler à son Pere, que cette grande prévention de la puissance de Monsieur le Prince ne fût un peu passée, sur l'esperance qu'elle avoit, que pendant ce tems-là elle prépareroit cette negociation, & qu'elle lui feroit sçavoir quand il seroit à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvoit avoir Monsieur de Longueville, il se trouvoit accablé de ses Beaux-freres, qui se vouloient servir de ses établissemens, pour en mieux affermir leurs affaires ; sans que l'appui & l'utilité qu'il apportoit à leur Parti, le fissent considerer davantage d'eux : & c'étoit là leur procedé ordinaire avec tous ceux qui vouloient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté, étoit dans un tel enthousiasme de sa prosperité, qu'elle ne se connoissoit plus elle même. D'abord elle crut si fortement qu'elle auroit plus de consideration que Monsieur le Prince, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer pourquoi il auroit pû en avoir

plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabbatit quelque chose de cette opinion : mais cette modestie n'alla pas jusqu'à son Mari ; car elle lui fit dire, que s'il s'avisoit de trouver à redire à sa conduite, elle le rendroit le plus malheureux de tous les Hommes.

Comme on s'étoit persuadé qu'il ne feroit jamais d'autre figure que celle de suivre le Parti de Monsieur le Prince, & que d'ailleurs c'étoit un crime capital auprès de sa Femme & de son Beau-frere que de le ménager, les Frondeurs ne le consideroient gueres : & ils n'avoient même avec lui que très-peu de commerce, surtout le Coadjuteur ; tant par les raisons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avoit de l'avoir fait prendre prisonnier, après en avoir été, & tant aimé, & tant protegé. Il lui disoit toûjours pourtant qu'il vouloit avoir un long entretien avec lui, mais cet entretien ne venoit jamais.

Monsieur de Longueville étoit

donc dans cet état, lors que Mademoiselle sa Fille entreprit de l'engager dans le Parti de la Cour; & comme cette Princesse ne craignoit guere ceux qu'elle n'aimoit pas, elle n'eût aucune apprehension des Condez, quoi qu'elle eût grande part aux menaces de sa Belle-Mere. Ce qui lui donna encore le plus de hardiesse, c'est qu'elle ne demeuroit plus avec elle; parce quelle étoit revenuë à son Logis particulier, avant que Madame de Longueville fût arrivée à Paris, & qu'elle y étoit toujours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la negociation quelle avoit à faire avec Monsieur son Pere, par le flater beaucoup, par s'ingerer ensuite de lui parler de ses affaires les plus importantes, & par décider hardiment de tout ce qu'elle sçavoit qui pouvoit le plus réüssir auprès de lui. Mais pour mieux disposer sa matiere, elle voulut commencer par le rassurer contre la Maison de Condé, en plaignant Monsieur le Prince d'être seul à ne pas

prévoir les perils où il s'alloit précipiter, & en lui faisant voir qu'ils présumoient bien souvent de leur puissance sans aucun fondement; que leur prison en étoit une preuve convainquante; & que lors même qu'ils en présumoient le moins, ils ne laissoient pas de faire encore toute la même contenance, dans la vûë d'étourdir le Public par cet artifice.

Elle ajoûta qu'ils couroient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi, à l'égard de tous ceux qui les avoient servis; par ce que malheureusement pour Monsieur le Prince, & pour tous les gens qui avoient à traiter de quelque chose avec lui, il ne faisoit consister l'honneur qu'à être brave & intrepide, & nullement à être Homme de parole & de probité; que personne n'osoit ni lui faire de reproche là-dessus, ni l'avertir que c'étoit la cause de ce que tout le monde l'abandonnoit; qu'ainsi il n'étoit guere possible qu'il pût changer de conduite; enfin qu'il n'y avoit que lui qui ne s'apperçût pas

des dangereux effets qu'il en devoit attendre, & qui même lui en étoient déja arrivez, parce qu'il n'y avoit que lui qui en ignorât la cause, à laquelle il ne pouvoit rien attribuer par consequent de tout ce qui lui arrivoit; qu'il seroit donc plus honorable de se raccommoder avec la Cour, lorsque ce Prince paroissoit encore être en état de se soûtenir, que lorsque sa fortune deviendroit dans son déclin; que comme il avoit toûjours accoûtumé de faire ses Traitez sans lui en parler, il pouvoit lui rendre la pareille; & que pour lui, s'il cessoit d'être en consideration, ce ne seroit que par ce qu'il le voudroit bien; qu'il ne pouvoit se voir hors de prison, sans se voir en même tems maître de la Normandie; qu'un homme comme lui n'en pouvoit avoir d'autre que le Roi; qu'il feroit une figure fort desagreable dans un Parti, où il ne pouvoit être que le quatriéme tout au plus; que même le Duc de Beaufort & le Coadjuteur auroient encore plus de credit à

Paris que lui ; & qu'en demeurant comme il étoit, il s'alloit embarrasser immanquablement avec bien des Gens qui ne pouvoient pas compatir ensemble.

Par de semblables discours, ou pour mieux dire par les dispositions des affaires, ou si l'on veut encore, par la maniere dont avoit été traité Monsieur de Longueville, il devint si different de ce qu'on l'avoit toûjours vû, qu'on ne le connoissoit plus. Il résistoit à tous les Gens qui l'avoient voulu soumettre, & il le prenoit au dessus de tous ceux qui mal à propos l'avoient pris sur lui.

Ensuite de toute cette conversation que Mademoiselle de Longueville eut avec Monsieur son Pere, elle avertit Monsieur Servien qu'il étoit tems de parler de la negociation qui avoit été proposée entre eux ; & qu'elle venoit de la disposer : ce que ce Ministre ayant appris, il sçût si bien profiter de cette disposition, qu'il ne tarda gueres à en tirer tout l'avantage qu'on en desiroit. Mais il

fit connoître à Monſieur de Longueville, que la Reine auroit peine à avoir une confiance entiere en lui, tant que ſon Fils [a] ſeroit à Mouron [b] entre les mains de Monſieur le Prince. Il preſſa même ſa Fille de lui en parler fortement ; & Mademoiſelle de Longueville le fit avec tant d'addreſſe & de ſuccès, que malgré tous les efforts de Madame de Longueville, pour empêcher que ſon Fils ne ſortît de Mouron d'auprès du Prince de Condé, Monſieur de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce Prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procedé de Monſieur de Longueville avoit plus de rapport en ce tems-là avec le caractere d'eſprit de ſa Fille, qu'avec le ſien propre, Madame de Longueville ſe prenoit à elle de tout ce que faiſoit ce Prince : & c'eſt ce qui lui donnoit une

[a] *Jean-Loüis-Charles d'Orleans Fils aîné du Duc de Longueville.*

[b] *Place forte.*

une si grande haine contre Mademoiselle de Longueville, sans songer qu'elle même étoit la seule cause de de tout ce qui lui arrivoit de fâcheux; & qu'elle se l'attiroit, tant par les manieres dont elle avoit vécu avec Monsieur de Longueville, que par toutes les hauteurs & toutes les bizarreries qui l'avoient fait haïr presque de tout le monde, & qui avoient obligé mille gens à parler contre elle à son Mari.

La Cour qui ne negligeoit rien, sçachant cette aversion de Madame de Longueville pour sa Belle-fille, quoi qu'assez mal-fondée, s'en servit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne se douta jamais, quoi qu'il fût cependant fort aisé à connoître.

Comme tout ce qui lui venoit de sa Belle-fille lui étoit odieux, on lui persuada qu'elle mettoit dans la tête de son Pere de l'emmener en Normandie avec lui, & de la faire enlever, au cas qu'elle n'y voulût pas consentir. Elle fut fort effrayée de ce

avis, contre lequel voulant se précautionner, elle se fit garder avec un grand soin ; & dans l'allarme où elle étoit, elle se trouva forcée d'employer Monsieur le Prince auprès de son Mari, pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si elle avoit été mieux informée de la verité, elle auroit connû qu'il étoit aisé de réüssir sans tant de peine à ce qu'elle desiroit avec tant de passion; parce que son Mari ne songeoit à rien moins qu'à l'emmener, & que Mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des Personnes qui lui étoient contraires, en avoient encore plus de peur qu'elle même ; dans la crainte que si elle suivoit son Mari, elle ne reprît du credit auprès de lui, & qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire & à son repos.

Monsieur le Prince sollicité par Madame de Longueville, se chargea donc de parler à Monsieur de Longueville. Mais comme il lui étoit plus utile que sa Soeur, il la lui

sacrifia; en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'iroit point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son Beau-frere, qu'elle iroit à Bourges, après être convenus l'un & l'autre, qu'elle n'étoit pas d'une conduite, qui permît de la laisser demeurer à Paris. Mais comme le jour n'étoit pas pris pour la conduire à Bourges, où il étoit bien plus honteux pour elle d'aller, que si elle n'eût fait qu'un même voyage avec son Mari, il lui resta quelque esperance que les affaires pourroient changer.

Si tôt qu'il eut été résolu que Madame de Longueville n'iroit point en Normandie, Mademoiselle de Longueville fortement excitée par la Cour, pressa Monsieur son Pere de hâter son voyage : ce qu'il fit aussi-tôt à sa persuasion ; & dès l'instant qu'il fut arrivé dans cette Province, il s'y trouva plus puissant qu'il n'y avoit jamais été.

Pendant tous ces petits mouvemens, il se passoit peu de jours que quelques-uns des Amis de Monsieur

le Prince ne le quitassent : mais on ne pouvoit être content à la Cour, que Monsieur le Duc d'Orleans ne l'eût pas abandonné ; parce que sans lui, la retraite de tous les autres ne pouvoit être pour elle d'une grande consequence.

Les Ministres qui étoient demeurez auprès de la Reine s'avisérent d'une intrigue qui fit réüssir ce dessein. Le Stratagême qu'ils mirent en usage, fut la pomme de discorde entre toutes les Parties ; & fit échoüer le Traité que Monsieur le Prince projettoit avec la Reine. Enfin ce tour imprévû jetta ce Prince dans des labyrinthes dangereux, dont il n'est jamais bien revenu. Voici ce que c'étoit.

Monsieur Servien dit à Monsieur le Prince, que comme il se défioit des promesses de la Reine & du Cardinal, & qu'ils avoient envie de lui faire connoître toute la bonne foi avec laquelle ils desiroient se reconcilier avec lui, il avoit dessein de le lui persuader de leur part, & non

par des paroles simplement ; qu'il s'appercevroit de la consideration qu'ils avoient non-seulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnoit. Monsieur le Prince parut fort satisfait de ce qu'on lui promettoit, sans s'en éclaircir plus particulierement.

Un mecredi de la Passion (*) qui étoit un jour de Conseil, Monsieur le Duc d'Orleans s'y étant trouvé pour y assister, on vit venir le Chancellier Seguier, que l'on croyoit exilé, le Premier President Molé, que l'on croyoit au Palais, & Chavigny [a], tous trois connus pour être Amis intimes du Prince de Condé, particulierement le dernier qui lui étoit entierement dévoüé. Mais on leur avoit fait signer à tous trois, avant que de les admettre au Ministere, qu'ils seroient dans les interêts de la Reine, & du Cardinal, préferablement à tous autres.

La Reine dit à Monsieur le Duc d'Orleans, qu'elle les avoit mis dans

(*) année 1651.

[a] *Ministre d'Etat.*

le Conseil, & qu'elle avoit ôté les Sceaux à Châteauneuf, pour les donner au Premier President; dont Monsieur le Duc d'Orleans se mit dans une grande colere; & dit, qu'ayant l'honneur d'être Oncle du Roi, & Lieutenant General de la Regence; on n'avoit point dû faire un changement de cette nature au Conseil sans sa participation, & qu'il n'y reviendroit plus qu'on n'y eût donné ordre.

Monsieur le Prince de son côté demeura tout étourdi, ne sçachant si ce qu'il voyoit lui étoit bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer avec Monsieur le Duc d'Orleans, en déclarant qu'il ne pouvoit être content que Monsieur ne le fût. Mais quand il eut fait un peu de reflexion & pris conseil, il comprit, que ces nouveautez lui étoient préjudiciables, & que c'étoit pour le rendre suspect: aussi voulut-il s'en justifier, & étant allé chez Madame de Chevreuse, il y fit des sermens terribles qu'il n'avoit rien sçû de ces

nouveaux changemens : mais il n'en fut pas mieux crû, & ses sermens ne servirent qu'à donner de l'horreur pour lui, parce qu'on les croyoit tous faux : ce qui cependant en cette occasion, étoit une grande injustice.

Monsieur le Duc d'Orleans, la Fronde, & le Public, ne faisoient aucun doute que Monsieur le Prince n'eût part à ce qui étoit arrivé, n'y ayant, à ce qui leur sembloit, nulle apparence que la Reine, toute prisonniere qu'elle étoit au Palais Royal, eût osé une pareille chose, sans l'avoir concertée avec Monsieur le Prince.

Il y eut ensuite un Conseil au Palais d'Orleans sur le mécontentement de Monsieur à l'égard de la Reine. Monsieur de Beaufort y parla fort mal à son ordinaire : le Coadjuteur y donna des avis fort violens, & entre autres celui de jetter des pierres contre le Palais Royal. Sur quoi Monsieur le Prince, lorsqu'on lui demanda le sien, en se moquant visiblement d'eux répondit ; qu'il ne sça-

voit point la guerre des cailloux, & qu'il falloit demander à ces Messieurs comment elle se pratiquoit. Ce qui augmenta encore la défiance qu'on avoit de lui.

Les Ministres qui traitoient avec ce Prince, ne lui parlérent plus du Gouvernement de Provence pour son Frere; & il fallut qu'il abandonnât avec ce Gouvernement, toutes ses autres prétentions; parce qu'étant devenu suspect au Parti opposé, il se trouva forcé de se contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On negocia ensuite avec Monsieur le Duc d'Orleans pour l'appaiser, & on lui fit trouver bon que ces Messieurs demeurassent au Conseil, pourvû qu'on rendît les Sceaux à Monsieur de Châteauneuf, & qu'il demeurât Ministre. On dit à la Cour que c'étoit à la consideration de Monsieur le Prince, qu'on ôtoit les Sceaux à Monsieur Molé : ce qui, selon l'intention que l'on en avoit, de zelé & fidelle Ami que ce Premier Président étoit de Monsieur le Prin-

ce, le fit devenir son plus grand Ennemi; & ce qui fut dans la suite d'un préjudice extrême pour ce Prince, par la grande considération où étoit alors le Premier President.

Après cela, on proposa à Monsieur le Duc d'Orleans, d'agréer que le mariage de Mademoiselle de Chevreuse fut rompu, à quoi il consentir aisément : & l'on croit que ce qui en fut cause, c'est qu'on lui fit craindre, que la Maison de Condé ne devint trop puissante, si ce mariage s'accomplissoit.

Dès la semaine sainte Monsieur revint chez la Reine au Palais Royal, où elle fit venir le Prince de Conty, pour lui dire de ne pas conclurre sitôt son mariage avec Mademoiselle de Chevreuse.

Monsieur le Prince & Madame de Longueville ne s'étoient point fiez en lui du dessein qu'ils avoient de le rompre; car ce Prince étoit devenu fort amoureux de sa Maîtresse : mais ils lui dirent de si terribles choses d'elle, qu'il eut autant d'impatience

d'avoir des défenses de la Reine sur ce sujet, qu'il en avoit eu d'épouser cette jeune Princesse.

Cette excuse des défenses de la Reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avoit aucun pouvoir en ce tems-là; & dans la situation où étoient les choses, comme cette alliance s'étoit projettée & proposée, non-seulement sans l'aveû de cette Princesse, mais encore contre ses sentimens; elle pouvoit bien s'executer tout de même.

Monsieur le Prince envoya le President Viole à Madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des Ordres de la Reine, & pour l'assurer cependant que malgré cela, c'étoit une affaire qui n'étoit que differée sans être rompue; qu'ils iroient son Frere & lui la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour executer ce qu'ils lui avoient promis par le President Viole. Mr. le Prince dit à son Frere, que lui seul étoit en obligation de faire cette démarche, comme la Partie la

plus interessée ; & que pour lui il ne pouvoit plus voir Madame ni Mademoiselle de Chevreuse, par l'embarras que cela lui feroit.

Le Prince de Conty, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son aîné, la chose le regardoit plus que lui du côté de ces sortes de ménagemens ; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en apprehendoit, il seroit encore plus grand pour lui, par la raison qu'étant le plus interessé, il étoit par consequent le plus engagé ; & la fin de toute cette conversation entre ces deux Princes fut, qu'ayant tourné la chose en complimens, & puis les complimens en raillerie & en plaisanterie, ils ne firent qu'en rire ; & enfin quoi qu'ils eussent mandé à Madame de Chevreuse qu'ils iroient la trouver, ils n'y allerent ni l'un ni l'autre, & ils ne la virent plus depuis.

Alors des deux Partis, ce fut à qui se hâteroit le plus de faire ôter la Garde des Bourgeois, qui tenoient le Roi & la Reine comme prison-

niers dans le Palais Royal.

Ainsi donc, Monsieur le Prince rompit entierement avec les Frondeurs, & il y rompit même avec une tres-grande tranquilité, par le mépris qu'il avoit pour eux: il les comptoit comme les derniers Hommes du monde, & incapables par consequent de pouvoir la moindre chose contre lui. Mais ce qu'il y a de très-surprenant en cela, & même de presque incroyable d'un esprit tel que le sien, c'est que ces mêmes gens, de qui il témoignoit faire si peu de cas, lui parurent dans la même semaine si redoutables, sans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis; & ils lui devinrent si considerables, que mal avec eux, il ne se crut plus en sûreté en aucun lieu du monde.

Monsieur le Prince parut de bien meilleur sens en craignant les Frondeurs qu'en les negligeant. Car aussitôt qu'il eût rompu avec eux, il arriva ce que tout le monde avoit prévû, & dont il ne s'étoit point douté, quoi que cela n'eût pas dû cepen-

dant lui être difficile : il arriva, dis-je, ainsi qu'on l'avoit prédit, que les Frondeurs se raccommodérent avec la Cour contre lui ; à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine ; parceque la Reine avoit bien plus d'envie de se voir défaite de ce Prince que d'eux.

La haine que les Frondeurs, & particulierement le Coadjuteur & Madame de Chevreuse, avoient pour Monsieur le Prince & pour Madame de Longueville, alloit si loin, qu'elle leur avoit fait oublier toutes les autres haines, jusqu'à celle qu'ils avoient pour le Mazarin, avec lequel ils traitérent tout de nouveau, sans paroître rebutez par les autres Traitez qui leur avoient si peu servi. Mais veritablement dans celui-ci, il y avoit une clause si extraordinaire, qu'elle merite bien qu'on en fasse mention ; qui est que le Coadjuteur diroit toûjours du mal du Cardinal Mazarin, afin de conserver toûjours le credit qu'il avoit parmi le Peuple, & que par ce moyen il de-

meurât en état de l'y mieux servir.

Par ce nouveau Traité, il fut resolu pour la seconde fois de reprendre Monsieur le Prince prisonnier. Comme il n'alloit plus au Palais Royal, par la défiance où il étoit, on ne pût point aussi prendre de mesures pour l'y arrêter.

La Reine, qui ne se fioit pas trop aux Gens de cette cabale, leur dit qu'elle ne vouloit pas le faire prendre à l'Hôtel de Condé, de peur que sa prise ne fît trop de bruit à Paris, & qu'elle n'y causât même de grands meurtres. Cependant on faisoit défiler des troupes du côté du Faux-bourg Saint Germain.

Monsieur le Prince qui étoit toûjours sur ses gardes, se retira la nuit à Saint Maur; & il parut n'avoir profité de ses prisons que pour en être plus défiant, parce qu'elles lui avoient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à Madame de Longueville pour lui apprendre sa retraite, & pour lui dire qu'elle n'a-

voit que faire de l'y aller trouver : mais malgré cette précaution ; & quoi qu'elle eût même une joüe fort enflée, elle ne laissa pourtant pas de partir aussi-tôt, afin seulement de conserver la reputation qu'elle avoit d'être bien avec son Frere. Elle se plaignoit après cela, que toute malade qu'elle étoit, elle avoit été obligée de partir par les grands empressemens de ce Prince, afin de persuader mieux la confiance qu'il avoit en elle.

Le départ (*) de Monsieur le Prince fit un fort grand bruit, & l'on fût s'offrir au Palais Royal & à Saint Maur, tout comme des Particuliers auroient fait dans des querelles particulieres ; & ceux qui alloient d'un côté n'alloient plus de l'autre. Mais on remarqua que peu de Gens allérent à Saint Maur, dont Monsieur le Prince eut beaucoup de chagrin ; & par la reflexion que trois mois auparavant toute la France avoit été pour lui, il en demeura fort surpris.

(*) année 1651.

La crainte qu'on avoit eüe un tems de Monsieur le Prince étoit entierement dissipée. C'étoit une des plus grandes pertes qu'il eût faite à sa prison ; & à la reserve des huit premiers jours qui suivirent sa sortie, on ne revint jamais à cette grande terreur qu'il avoit autrefois donnée, quoi qu'il pût faire après cela.

Le lendemain que Monsieur le Prince de Condé fut à Saint Maur, Monsieur le Prince de Conty alla au Parlement, où il dit qu'il venoit de la part de Monsieur son Frere leur rendre compte de sa sortie de Paris, & que si elle n'avoit pas été si prompte, il auroit été arrêté tout de nouveau, que c'étoient les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'étoit opposé à son retour ; & que certainement, quoi que le Ministre fût loin de la Cour, son esprit y regnoit toûjours par le Tellier, Servien, & Lionne, qui étoient ses Créatures ; que Monsieur son Frere ne pouvoit plus ni se fier à la

Reine, ni aller au Palais Royal tant qu'ils y seroient, & qu'il falloit les en chasser aussi bien que le Cardinal.

Le Parlement ne prit pas cela tout à fait comme se l'étoit imaginé Monsieur le Prince. Cependant le Prince de Conty ne laissa pas d'y retourner plusieurs fois, & d'y tenir toûjours à peu près le mêmes discours.

Le Maréchal de Grammont fut trouver le Prince de Condé de la part de la Reine, pour sçavoir le sujet de son mécontentement. Ce Prince se plaignit qu'on l'avoit voulu arrêter ; dit qu'il ne pouvoit être en sûreté que les trois Ministres ne fussent partis ; & que si tôt qu'ils le seroient, il rendroit ses devoirs au Roi & à la Regente.

La Reine de son côté, disoit que Monsieur le Prince ne faisoit tant de bruit, que pour avoir encore quelques nouveaux avantages ; qu'il étoit insatiable ; & que plus on lui donnoit & plus il vouloit avoir ; que l'on venoit de lui donner la Guyen-

ne, & qu'il vouloit encore avoir autre chose, mais qu'elle étoit resoluë de n'en être plus la dupe quoi qu'il pût faire. Et comme elle ne croyoit pas devoir alors éloigner ses Ministres, elle dit aussi, que pour les caprices de Monsieur le Prince elle n'ôteroit pas ceux qui étoient de son Conseil; que ce n'étoit qu'un prétexte, & que s'ils n'y étoient plus, ce Prince trouveroit de nouveaux sujets de se plaindre.

Quoi que Monsieur le Cardinal ne fût pas toûjours crû lorsqu'il étoit loin, il ne laissoit pourtant pas de conserver une très-grande autorité; & comme on s'addresoit toûjours à lui pour toutes les graces, & pour toutes les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de celle-ci, sur laquelle il manda qu'il falloit absolument faire retirer les trois Ministres, afin d'ôter à Monsieur le Prince tout sujet de plainte, & de le mettre entierement dans son tort, en faisant voir que son dessein n'étoit que de broüiller. Si bien que

lors qu'on s'y attendoit le moins, la Reine relegua ces trois Ministres dans leurs Maisons : ensuite dequoi elle manda à Monsieur le Prince qu'elle avoit bien voulu encore le satisfaire en cela ; & s'il ne vouloit pas au moins faire quelques pas pour elle, après qu'elle en avoit tant fait pour lui.

Monsieur le Prince qui ne s'étoit jamais figuré qu'on dût ôter ces trois Ministres, n'avoit point aussi pensé à ce qu'il diroit si on le satisfaisoit là-dessus. De sorte qu'il ne pût jamais ni rien trouver, ni rien alleguer pour prétexte de son mécontentement. On crut alors que le Cardinal n'avoit cette complaisance, que pour rendre Monsieur le Prince encore plus criminel, s'il n'y répondoit pas : mais ce n'étoit point là du tout la principale raison de ce Ministre : il en avoit d'autres fort essentielles pour lui, qui l'avoient engagé à agir comme il avoit fait.

La Reine lui avoit mandé que Monsieur Servien s'étoit trop avan-

cé avec Monſieur le Prince; & qu'on auroit fort bien pû ſe défendre de lui donner le Gouvernement de Guyenne : & Monſieur de Lyonne Neveu de Monſieur Servien, ayant ſçû que le Mazarin avoit cette penſée de ſon Oncle ; & croyant peut-être qu'elle lui avoit été inſpirée par Monſieur le Tellier, il lui manda que ce Miniſtre prenoit un trop grand aſcendant ſur l'eſprit de la Reine : ce qui fit faire pluſieurs reflexions au Cardinal ; outre qu'il n'étoit pas content, que dans ſon abſcence on eût fait tant de choſes ſans ſa participation.

D'un autre côté Madame de Chevreuſe, le Coadjuteur, & les autres Frondeurs, ſçûrent peindre avec de ſi étranges couleurs l'ingratitude de Monſieur le Prince pour eux, ſon manquement de foi ſur le mariage de ſon Frere, & generalement ſur tous les autres articles qu'il leur avoit promis, qu'ils le décriérent à un point que cela ne ſe peut comprendre.

Il étoit abandonné de tout le monde : on n'avoit pas la moindre confiance en lui : il n'eût dans ses interêts que ceux qui ne pouvoient s'en dégager avec honneur. Si bien qu'il connut trop tard que ses manquemens n'étoient pas d'une nature à pouvoir être tournez en plaisanterie, comme il se l'étoit imaginé. Car il n'avoit point fait jusqu'alors aucune de ces reflexions utiles qu'il fit depuis si heureusement ; & qui le portérent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus solides, dont il ignoroit même le nom en ce tems-là.

Ce Prince sçachant comme les Frondeurs le déchiroient, ne les épargnoit pas aussi ; & dit que Madame de Chevreuse lui avoit proposé de prendre la Regence. Quoi qu'elle assurât que cette proposition venoit de lui, tout le monde crût Monsieur le Prince : car comme il étoit plus puissant qu'elle, il lui eût été fort aisé d'avoir la Regence, s'il l'avoit voulüe ; & comme elle étoit plus habile aux affaires que lui, il y avoit

bien de l'apparence qu'elle lui avoit donné ce conseil. On ne sçait même ce qui pût l'empêcher de le suivre : car on ne lui pouvoit rien donner par un accommodement, qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il auroit pû prendre dans l'administration de la Regence. Mais ce Prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardoit, par le trouble où il se trouva, & par la trop grande assûrance qu'il avoit de lui même, qu'il oublia après sa retraite à Saint Maur, de s'assurer du Comte de Carces, qui étoit Maître de la Provence, dans le tems qu'il le pouvoit le plus utilement ; & il ne s'en souvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la Cour. Mais, ainsi qu'on l'a déja remarqué, il sembla que pour le bonheur de la France, le Ciel favorable au Roi & à la Reine Regente, aveuglât toûjours ce Prince sur ses propres interêts, tant qu'ils furent opposez à son devoir.

Cependant Monsieur le Duc d'Orleans continuoit toûjours à être irri-

té. Il étoit Ennemi declaré du Cardinal, & mal-satisfait de la Reine & de Monsieur le Prince, depuis que ces nouveaux Ministres étoient entrez dans le Conseil sans sa participation. Dans cet esprit d'aigreur, il sçût tellement balancer les deux Partis par son mécontentement joint à son incertitude ordinaire, aussi bien qu'à celle du Parlement, qu'il leur ôta tout leur credit à tous, sans même en conserver beaucoup pour lui: & l'on demanda en ce tems-là, qu'étoit devenuë l'autorité Royale, puis que la Regente l'ayant perduë, elle ne paroissoit passée à aucun autre.

Ensuite de cela Monsieur le Prince vint plusieurs fois lui même au Parlement, où il fit venir beaucoup de gens armez dans la grande Salle; & la Reine y envoya des Compagnies toutes entieres pour y garder le Coadjuteur, tant les interêts étoient changez.

Dans une de ces Assemblées où il y avoit plus de Gens de guerre qu'à l'ordinaire, le Premier President

Molé dit, qu'il étoit étrange, que le lieu destiné à rendre la justice fût devenu une Place d'armes; & ajoûta que pour rétablir les choses dans l'ordre & dans la tranquillité où elles devoient être, & faire disparoître ces Gens armez, il falloit que chacun fit retirer ceux qu'il connoissoit.

Le Coadjuteur fut au passage des Huissiers pour dire aux gens de Guerre, qu'ils se retirassent, afin de satisfaire le premier President; & Monsieur de la Rochefoucault se leva aussi, comme s'il avoit eu la même envie de faire retirer les Gens du Parti de Monsieur le Prince. Mais ce ne fut que pour fermer la porte au Coadjuteur qui étoit sorti, & qui fut dans un tres-grand peril par les gens de guerre qui y étoient, & plus encore par le Peuple qui étoit fort animé contre lui, parce qu'ils le croyoient Mazarin.

Monsieur de Brissac qui s'apperçût de ce qui s'étoit passé, se leva de sa place pour ouvrir la porte au Coadjuteur

juteur & pour le faire rentrer ; & il dit à Monsieur de la Rochefoucault, que s'ils étoient dans un autre lieu, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on se battît contre lui : en suite de quoi ils revinrent dans leur place ; & Monsieur de la Rochefoucault, en serrant la main du Coadjuteur & celle du Duc de Brissac, leur dit à demi-bas, je voudrois vous avoir étranglez. Sur quoi le Coadjuteur lui repartit, en l'appellant du nom que la Fronde lui avoit donné : Ne vous émouvez point tant, Camarade la Franchise, il ne peut rien arriver entre vous & moi ; car vous êtes un poltron, & je suis un Prêtre. Ceux qui étoient presens à cette conversation tâcherent de l'adoucir ; mais tout ce qu'ils pûrent faire fut de la rompre.

Avec tout l'esprit qu'avoit Monsieur le Prince, il se tiroit toujours assez mal des Assemblées du Parlement ; & le Premier President qui ne l'aimoit plus, lui rompoit tou-

jours en visiere. Il lui demandoit pourquoi il ne voyoit pas la Reine, & si c'étoit qu'il voulût élever Autel contre Autel ?

Durant toutes ces Assemblées du Parlement, on ne laissoit pas de negocier toujours entre la Reine & Monsieur le Prince ; mais on lui offroit peu de chose. C'étoit l'esprit de la Cour de ce tems-là, de reduire tout en negociation.

Monsieur le Prince de son côté, souhaitoit beaucoup l'acommodement. Il haïssoit les Partis, & il sçavoit bien qu'il n'y étoit pas propre. Mais Madame de Longueville qui voyoit bien qu'elle alloit être releguée à Bourges, comme on l'avoit promis à son Mari, vouloit la guerre, afin que Monsieur le Prince pût aller à son Gouvernement, dans l'esperance qu'elle lui pourroit être plus utile dans la guerre que dans la paix ; & que Monsieur de Longueville ne le suivant point en Guyenne, il ne seroit plus si consideré de Monsieur le Prince à son préjudice.

Le Duc de la Rochefoucault étoit de même sentiment, parce qu'il vouloit s'éloigner de Paris à quelque prix que ce fût, ayant peur qu'un Prince, dont il connoissoit bien mal le caractere, ne l'y fit tuer, ou que les Frondeurs ne l'y fissent battre. De sorte que Madame de Longueville & la Rochefoucault obsedoient si bien Monsieur le Prince, qu'ils le portérent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoi qu'il n'eût ni estime, ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connoissoient à fond, ils se servirent de ses deux principaux foibles, dont l'un étoit l'interêt, & l'autre la vanité de croire qu'on le craignoit toujours beaucoup, & que l'on ne se pouvoit passer de lui. Ils lui insinuérent donc, que la Reine apprehendoit fort qu'il ne formât un Parti, & que s'il faisoit la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner ses pas du côté de la Guyenne, on lui envoyeroit offrir tout ce qu'il pourroit souhaiter. De sorte qu'il n'eût pas de

peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, & il envoya auparavant sa Sœur à Bourges, comme il avoit promis à son Mari.

Mademoiselle de Longueville avoit été fort mal-traitée de Madame sa Belle mere & de Monsieur le Prince, lorsquelle n'avoit rien fait contre eux; & quand elle parut entierement pour la Cour, & qu'elle fut une des premieres à aller chez la Reine, Monsieur le Prince la vint voir, il lui rendit compte de toutes ses affaires; & par mille complaisances, il fit tout ce qu'il pût pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi bien que des actions plus importantes, que dans ces tems, moins on étoit soumis à ceux de la Maison de Condé, & plus on en étoit consideré.

Les flateries interessées & hors de saison que prodigua ce Prince, n'eurent pas un fort grand succés pour lui auprés de Mademoiselle de Longueville. Sa conscience, ses connoissances, & les interêts de son Pere,

ne lui pouvoient pas permettre d'en être ni surprise, ni séduite, ni corrompuë.

Comme en ce tems-là, toutes les affaires se faisoient au Palais, & que tout étoit reglé par les deliberations du Parlement, les Princes, & tous ceux qui y avoient interêt, ne manquoient pas aussi de se trouver à toutes les Assemblées qui s'y faisoient. Monsieur le Duc d'Orleans, qui parloit admirablement bien, y paroissoit beaucoup. Monsieur le Prince, qui parloit fort mal en public, & qui de plus étoit très-étourdi des orages qu'il prévoyoit, n'y brilloit pas tant; & il ne réüssissoit seulement qu'aux repliques, sur ce qu'on lui disoit d'offensant.

La Reine cependant voyoit avec assez de tranquillité le peu de credit qu'elle avoit, dans la pensée que la Majorité du Roi approchoit, & que dans cette Majorité, elle trouveroit la fin de ses peines, avec l'abaissement de ses Ennemis. Depuis que Messieurs le Tellier, Servien, & de Lyon-

ne furent partis ; Messieurs de Chateauneuf & de Villeroy [a] la gouvernérent tout comme les autres avoient fait, quoiqu'ils l'eussent trahie de concert avec Madame de Chevreuse.

Dès qu'ils furent seuls au Conseil, ils lui firent donner une Déclaration, par laquelle elle s'engageoit de ne faire jamais revenir le Cardinal, sans s'appercevoir du tort que lui pouvoit faire une pareille Déclaration. Il est vrai que l'on crût que la Reine l'avoit faite avec la participation de ce Cardinal. Mais on a vû depuis une Lettre de lui écrite à Monsieur de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, & où il en paroît fort offensé.

Le Coadjuteur ne sçachant plus que faire, & voyant qu'il avoit peu d'agrément dans les deux Partis, s'avisa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne se plus mêler de rien, il vouloit se retirer ; & ne se divertir plus que de ses oiseaux. Il ne prétendoit pas cependant qu'on le crût, &

[a] *Nicolas de Neuville Duc de Villeroy Pair & Maréchal de France.*

au contraire, il vouloit faire imaginer par cet art de fort grands mysteres. Mais comme la verité se fait toujours connoître, on jugea aisément que ce qu'il disoit sans le vouloir persuader, le faisoit paroître encore plus veritable qu'il ne pensoit, & qu'il n'eût voulu.

Fin de la seconde Partie.

MEMOIRES DE M. L. D. D. N.

TROISIE'ME PARTIE.

LA Majorité du Roi étant enfin sur le point d'arriver (*), Monsieur le Prince vit bien qu'il seroit encore moins en sureté qu'il n'y étoit auparavant : mais entêté toujours de la peur que son départ donneroit, il se détermina enfin de partir pour Guyenne le plûtôt qu'il lui seroit possible.

Il resolut donc de ne se point trouver à la ceremonie de la Majorité ; & il alla sur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avoit donné à Monsieur de Longueville, pour sçavoir s'il n'y avoit rien à faire avec lui.

Mais voyant que sa peine étoit inutile, & que son Beau-frere vouloit être toujours inviolablement at-

(*) Année 1651.

taché au Roi, & soumis à tous ses ordres, sans se rapprocher de Paris, il se mit en route, pour aller droit à son Gouvernement.

Ce Prince étoit si persuadé qu'aux premiers pas qu'il feroit on lui offriroit tout, qu'il attendoit des Couriers dans bien des lieux où il passa; & où il séjourna même pour les y attendre : mais n'en voyant point venir, la colere le prit contre ceux qui l'avoient embarqué à ce voyage, & en disant des choses horribles à Monsieur le Prince de Conty, à Madame de Longueville, & à la Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avoient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en feroient plûtôt las que lui, & qu'ils l'abandonneroient.

Le Roi ayant eu treize ans accomplis le cinquiéme de Septembre (*) il choisit le septiéme du même mois, pour faire la ceremonie de sa Majorité; & il fut au Parlement selon la coutume, pour se faire déclarer Majeur. Là il fit un Remerci-

(*) Année 1651.

ment à la Reine sa Mere des soins qu'elle avoit pris pendant sa Regence; & il n'en fit point au Duc d'Orleans qui y avoit eû part comme Lieutenant General, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la Cour de ne sçavoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la Regence on avoit ôté les Sceaux à Châteauneuf, pour les donner au Premier President Molé. Mais comme dans cette rencontre il falloit deux personnes differentes, parcequ'il n'étoit pas possible que le même homme fit les deux Charges, celle de Chancelier & celle de Premier President, on laissa les Sceaux au Chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les Finances au President de Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la Cour les premieres démarches que fit Monsieur le Prince pour des actes d'hostilité; & l'on fit une Déclaration contre lui, la-

quelle fut communiquée à Monsieur le Duc d'Orleans, pour sçavoir s'il n'y trouveroit rien à redire. Il y fit seulement changer deux lignes : ce qui fit croire qu'il approuvoit le reste dont il n'avoit point parlé. Cependant quand on porta cette Déclaration au Parlement, il s'y opposa de la plus grande force du monde ; dont la Reine & les Ministres furent extrêmement surpris ; mais il falut pourtant le souffrir comme beaucoup d'autres choses.

Le Coadjuteur fut nommé au Cardinalat ; mais on ne crut pas trop que cela pût réüssir : car il étoit assez facile à juger après tout ce qui s'étoit passé, que la Cour ne vouloit seulement que l'éblouïr.

Aussi-tôt que Monsieur le Prince fut parti, la Cour prit resolution de le suivre, afin de ne lui pas donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La Reine fut bien aise aussi de tirer le Roi hors de Paris, où ils avoient été l'un & l'autre long-tems prisonniers, & où ils n'avoient pû estre su-

rement depuis le commencement des cabales de la Fronde.

Monsieur le Prince passa par le Berry, qu'il fit déclarer en sa faveur, & la Guyenne en suite. Mais dès que le Roi approcha, ces Provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir, qu'elles ne l'avoient été à se mettre dans l'autre Parti. Monsieur de Rohan-Chabot fit déclarer pour la Cour Angers, dont il étoit Gouverneur pour Monsieur le Prince, & Monsieur du Cognon fit déclarer Broüage & la Rochelle, à cause, disoit-il, des obligations qu'il avoit eûës à Monsieur le Duc de Brezay.

A l'égard de du Dognon, ce ne fut seulement que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit aucune resistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avoit fait son accommodement, par lequel on lui donnoit un Bâton de Maréchal de France pour ses Gouvernemens.

Monsieur de Nemours suivit Monsieur le Prince par la seule raison qu'il

s'étoit embarqué dans ses interêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le Prince de Tarente, sans sçavoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittoit. Mais comme la reconnoissance n'étoit pas la vertu cherie de la Maison de Condé, l'on n'en eut gueres pour un homme qui venoit sans avoir ni Troupes ni Places, qui pussent servir à son Parti. Tout ce que Monsieur le Prince dit, lors qu'il sçut qu'il venoit, fut : Hé ! qu'est-ce que nous ferons de Tarente, & qui peut nous l'avoir envoyé ?

Ce Monsieur de Tarente ne fut pas mieux traité dans la suite. Car comme lui & Monsieur de la Rochefoucault eurent assiegé Coignac, & qu'une partie de leurs Troupes ayant passé, le Pont se rompit, ils ne purent empêcher les Troupes du Roi de le secourir, & de défaire toutes celles des leurs qui avoient passé.

Monsieur le Prince vint tout sur

rieux leur faire mille reproches, & leur dit entre autres choses, qu'ils n'avoient pû prendre Coignac, & qu'en un instant l'Ombre & la Botte de Marsin l'auroient pris. Ce qui rendoit ce Prince si chagrin d'avoir manqué cette Place, c'est qu'il avoit compté qu'elle lui devoit servir de passage pour sortir de la Province; & que de plus il s'étoit engagé qu'en s'en rendant le maître il porteroit la guerre ailleurs: & par ce mauvais succès, il se voyoit hors d'état de pouvoir executer ce qu'il avoit promis.

D'ailleurs le Roi avançoit en Guyenne, ce qui faisoit perdre à ce Prince beaucoup de son credit, & ce qui dégoutoit même encore extrêmement tous ceux de son Parti; outre qu'il fut très-mal servi par les Gens qui avoient reçû ses ordres & son argent pour lui lever des Troupes, & qui n'en levérent pas la dixiéme partie de celles qu'il pouvoit attendre, & qu'on lui avoit fait esperer. Aussi auroit-il été entierement

perdu dès ce moment-là, sans la résolution que prit le Cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce Prince. Ce qui donna lieu en ce tems-là de dire, que les Chefs de Parti ne se maintenoient pas si bien par leur habileté, que par les fautes de leurs Ennemis. Cette résolution du Cardinal fut de revenir à la Cour; & je vais instruire des raisons qui lui en donnérent envie.

Le Public étoit persuadé que Mazarin étoit toûjours dans une grande faveur auprès de la Reine, & que pour le faire revenir elle seroit capable de renverser tout le Royaume: mais pour ce Cardinal, il s'appercevoit qu'elle étoit fort accoutumée à se passer de lui. Les Ministres s'en appercevoient encore mieux. Mais comme Châteauneuf & Villeroy auroient eu peine à lui devenir assez agreables par eux-mêmes, pour s'emparer de toute la faveur, & qu'ils ne vouloient point que les desseins qu'ils avoient d'être seuls les maîtres du Ministere, parussent

d'abord, connoissant le penchant que cette Princesse avoit pour ses Parens & pour les Etrangers, ils introduisirent le Prince Thomas [a] de Savoye son Cousin germain, dans la place du Cardinal Mazarin.

Ce Prince (*) étoit un Homme assez pesant, lequel avoit neanmoins de très-bonnes intentions, & qui sçavoit la guerre, quoi qu'il y eût toûjours été malheureux. D'ailleurs lors qu'on pouvoit s'appercevoir qu'il avoit du sens, on trouvoit qu'il étoit bon; mais on ne s'en appercevoit pas souvent; parce qu'il étoit begue, qu'il parloit fort gras, & un mauvais François, & qu'avec tout cela il étoit encore sourd. On faisoit toutes les dépêches en sa presence, & la Reine prenoit une grande con-

a. *Thomas François de Savoye, Prince de Carignan, Grand-Maître de France, General des Armées du Roi en Italie, mort à Turin en 1656. il étoit Fils de Charles Emanuel Duc de Savoye.*

(*) Portrait du Prince Thomas.

fiance en lui. Mais ce qui eſt rare, c'eſt qu'il fut Favori, & preſque premier Miniſtre, ſans qu'il en eût ſeulement le moindre ſoupçon.

Le Cardinal, qui en ſçavoit plus de nouvelles que lui même, étoit fort mécontent de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, & il avoit peur que s'il en demeuroit plus longtems éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame de Navailles Femme d'un Homme attaché à lui, preſſant un jour ſon retour auprès de la Reine, cette Princeſſe lui dit ces mêmes mots: „ Ma pauvre Femme, „ vous pouvez juger que perſonne „ ne ſouhaite tant que moi qu'il re- „ vienne; mais le pauvre Homme „ eſt malheureux: les affaires vont „ fort bien entre les mains de ces „ Gens-ci, & il faut qu'avant ſon „ retour on ait pouſſé Monſieur le „ Prince.

Ce que la Reine dit à cette Dame, & ce que le Cardinal apprit encore de pluſieurs autres endroits, le preſſa de revenir à quelque prix que ce fût,

& lui fit croire qu'il étoit perdu s'il tardoit davantage.

Comme il avoit conservé un grand ascendant sur l'esprit de la Reine, & sur les Ministres, dès l'instant qu'il manda qu'il falloit qu'il revint, & qu'il étoit à propos que le Roi lui écrivît pour le lui commander, on n'osa s'y opposer, quoi qu'à regret; & le Prince Thomas seul souhaitoit son retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyoit pas qu'il en perdroit sa place.

Châteauneuf & Villeroy, sans paroître vouloir contredire à ce qui se proposoit, firent écrire par un nommé Bartet Secretaire du Cabinet la Lettre que le Cardinal avoit demandée au Roi: & ils se servirent de ce Bartet, parce qu'ils le sçavoient dévoüé au Coadjuteur, à qui ce Secretaire du Cabinet ne manqueroit pas de l'apprendre, & ils ne furent point trompez dans leur attente. Bartet en donna avis aussi-tôt au Coadjuteur, qui avoit eu un nouveau mécontentement de la Cour,

en ce qu'il s'étoit fait de nouveaux Cardinaux & qu'il ne l'avoit pas été.

Aussi-tôt que le Coadjuteur sçut la Lettre dont il s'agissoit écrite, il alla apprendre cette nouveauté à Monsieur le Duc d'Orleans, qui étoit demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort : il en fit part au Parlement, & n'oublia rien pour l'animer là-dessus ; à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réüssir, parce que ces Messieurs y avoient déja tous assez de disposition. Il fut déliberé que l'on envoyeroit sur la frontiere deux Conseillers au Cardinal, pour lui signifier de ne point rentrer dans le Royaume.

La Fronde sur cette nouvelle se ranima plus que jamais contre la Cour. L'animosité devint même si grande, qu'elle porta la guerre & le feu dans bien des lieux du Royaume ; & la Cour se trouva forcée de laisser là Monsieur le Prince jusqu'à un autre tems, pour se rapprocher de Paris. Mais avant que d'en être

bien proche, on attendit le retour du Cardinal Mazarin, que le Maréchal d'Hoquincourt [a] ramena.

Ce Cardinal mit son prétexte de revenir, sur ce que sçachant que le Roi avoit la guerre contre Monsieur le Prince, il lui amenoit des Troupes pour le secourir : mais ce fut un secours bien malheureux, qui fit perdre bien des Places à la France, qui causa la mort à bien des gens, & qui fit bien plus d'Ennemis à la Reine, que ces Troupes n'en pouvoient détruire.

Le Prince Thomas étoit ravi de tous ces mouvemens, parce qu'il étoit persuadé que les avantages qui lui en revenoient lui étant procurez par le Cardinal, s'augmenteroient à son retour; & il ne se défioit que de ceux qui l'avoient veritablement favorisé. Mais il fut bien surpris ensuite de voir son credit si diminué

[a] *Charles de Monchy d'Hoquincourt Maréchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.*

au retour de ce Ministre, qu'on le reduisit à ne se plus mêler de rien.

La Reine cependant ne laissa pas pour cela de l'aimer toûjours ; mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore : car le Cardinal qui ne le croyoit pas si simple qu'il étoit, le regarda toûjours depuis comme un Homme qui avoit voulu prendre sa place.

Châteauneuf fut chassé de la Cour, & Villeroy ne demeura que par sa grande addresse & son extrême soumission. La Reine étoit dans le plus malheureux état du monde : toute la France ne lui pouvoit pardonner qu'elle s'opiniatrât à maintenir toûjours ce Ministre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvoit arriver : & ce Ministre ne lui vouloit guere moins de mal de ce qu'il avoit connu qu'elle ne vouloit pas qu'il revint. Il resolut donc à son retour, voyant le Roi majeur, de se conserver bien auprès de lui, indépendamment de la Reine, & même d'éloigner cette Princesse des affai-

quoi que ces Messieurs allassent plus loin, & contre la Cour, & contre le Ministre, qu'ils n'eussent encore fait, comme on le verra dans la suite; ils ne voulurent pourtant jamais donner l'Arrêt d'union avec Monsieur le Duc d'Orleans, qu'ils avoient donné si librement à la premiere guerre de Paris.

Monsieur de Nemours alla en Flandres y lever des troupes Espagnoles, pour secourir Monsieur le Prince, & il en revint avec une Armée très-considerable. Cependant Monsieur de Longueville étoit en Normandie avec une puissance si grande, que jamais Sujet n'en a eu une pareille. Toute la Province étoit resoluë à suivre aveuglément toutes ses volontez; telles qu'elles pussent être, & d'entrer dans le Parti ou il les voudroit mettre.

Ce pays-là est dans une situation importante pour Paris à cause de la Riviere; ce qui fit extrêmement rechercher Monsieur de Longueville par tous les Partis; & quoi qu'il fût constant

constant que Monsieur le Prince eût traité avec la Cour sans lui, lorsqu'il sortit de prison, il avoit peine encore à lui avoüer qu'il y eût pris des mesures; joint à ce que Mr. de Longueville n'aimoit pas à refuser ce qu'on lui demandoit; si bien qu'il ne pouvoit se resoudre à le rebuter absolument, non plus que Monsieur le Duc d'Orleans, quoi qu'il ne laissât pas de faire toûjours tenir au Roi tout l'argent de la Province.

Saint-Ibal vint vers lui de la part de Monsieur le Duc d'Orleans: & il y vint de la part de Mr. le Prince le Marquis de Montataire Capitaine-Lieutenant des Chevaux legers de Bourgogne, & Maréchal de Camp dans son Armée, quoi que très-jeune encore. Tous deux n'oubliérent rien pour engager Monsieur de Longueville dans le Parti de la Fronde.

Monsieur de Beaufort lui même, qui avoit été le premier à vouloir engager Monsieur de Longueville dans le Parti de la Cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour

l'obliger à prendre celui de la Fronde; & cela seulement par son inquietude naturelle de changer de Parti, & aussi parce qu'il ne trouvoit jamais que personne rendît assez de justice à son merite.

D'un autre côté Mademoiselle de Longueville, le Premier Président de Roüen, & les Mazarins, le pressoient encore davantage, pour le porter à entrer dans le Parti de la Cour: enfin jamais personne ne fut tant tourmentée.

S'il avoit voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui auroit moins fait la cour à la verité; mais en recompense il auroit évité bien des importunitez. Car enfin on ne lui donnoit point de repos, & un Parti ne l'avoit pas plûtôt quité que l'autre le reprenoit. Il est cependant vrai, que sa maniere d'agir ne laissa pas de réüssir; car il fit si bien avec toutes ses incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des Gens de guerre dans toute la Normandie, qu'elle demeura paisible dans un tems, où tout le

reste du Royaume étoit au pillage & en feu par les Soldats : ce qui charmoit les Normands, qui sont naturellement assez interessez ; & ce qui leur a rendu long-tems la memoire de ce Prince très chere.

Pour remedier aux desseins & aux entreprises de la Fronde, la Cour fit rapprocher, non seulement les troupes qui étoient destinées pour la guerre contre Monsieur le Prince, mais encore celles des frontieres : ce qui fut cause que dans cette campagne les Espagnols prirent Dunkerque, Graveline, Barcelone, & Casal. Peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alsace, par la rencontre que je vais dire : mais pour la bien expliquer il faut prendre la chose de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui étoit Gouverneur de Brisac, un nommé Charlevoi, qui s'en trouva le maître absolu, par le grand credit qu'il avoit dans la Garnison. Comme c'étoit un tems de troubles, on craignoit qu'il ne voulût se faire trop

acheter, ou plûtôt qu'il ne voulût point se faire acheter du tout, & qu'il ne traitât avec l'Empereur pour garder cette Place en propre, en relevant seulement de ce Prince.

Comme Charlevoy dans tous les tems avoit été fort attaché au Maréchal de Guebriant [a], la Maréchale son Epouse [b], qui le connoissoit beaucoup, & qui sçavoit dequoi il étoit capable, se chargea à la Cour d'aller negocier avec cet Homme. Mais elle y réüssit par des moyens si extraordinaires, au moins si l'on en veut croire ce qu'on en disoit en ce tems-là, que je ne sçai si une autre auroit voulu, & rendre, & recevoir un service à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontoit la chose. Le Maréchale, disoit-on, sçavoit que les Femmes avoient un grand ascendant sur Charlevoy, &

[a] *Jean Baptiste de Budes Comte de Guebriant Maréchal de France, tué en 1643. devant Rotweil en Alemagne qu'il assiegeoit, & qu'il prit.*

[b] *Renée du Bec Maréchale de Guebriant morte à Perigueux en 1659.*

qu'il avoit un grand foible pour elles. Ce qui l'obligea à prendre pour l'accompagner, une Demoiselle des mieux faites, & de facile composition, pour imposer à Charlevoy celles qu'elle desireroit : ainsi elle n'eût qu'à lui prescrire la maniere dont elle vouloit qu'elle se conduisît.

La Maréchale arriva accompagnée de cette Demoiselle pour negocier avec lui ; & en allant voir les raretez de Brisac, elle donnoit tout le tems à Charlevoy de voir & d'entretenir cette Personne. Comme elle étoit belle & coquette, elle n'eût pas de peine à donner dans la vûë à Charlevoy, lequel s'attacha beaucoup à lui faire sa cour, parce qu'il la croyoit une bonne fortune. Elle de son côté, dont le métier n'étoit que d'engager, & non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoy qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le succès des desseins de la Maréchale de Guebriant, laquelle voyant leur intelligence assez bien établie pour pouvoir executer ce qu'elle en vouloit

faire, sortit de Brisac, pour aller dans une maison à quelques heures de la Ville, où elle avoit accoutumé d'aller de tems en tems. Elle feignit d'y être malade pour n'aller point à Brisac: elle obligea cette étrange Demoiselle à donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoy, qu'on ne pouvoit tirer de Brisac sans quelque artifice de cette nature: & on l'arrêta là; d'où il fut mené prisonnier à Philisbourg.

Quelque tems auparavant Monsieur le Comte d'Harcourt avoit été fait Gouverneur de Brisac, pour recompense d'avoir mené les Princes au Havre; par ce que c'étoit la coutume de ce tems-là de se faire payer bien cher les services que l'on rendoit.

Le Comte d'Harcourt ayant donc Charlevoy en son pouvoir, & la Garnison de Brisac n'ayant point été changée; il fit proposer à son Prisonnier de le délivrer pourvû qu'il le rendît maître de cette Place: ce que Charlevoy executa.

Par ce moyen le Comte d'Harcourt se trouva le Maître des deux principales Places de l'Alsace, & avec ce qu'il y avoit de troupes, il assiegea Béfort, sur le prétexte que le Comte de la Suze [a], qui y commandoit, étoit dans les interêts de Monsieur le Prince. On apprit tout cela à la Cour avec bien du chagrin: mais l'on n'y pouvoit apporter de remede.

Quoi que le Roi fût Majeur, Monsieur le Duc d'Orleans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris Lieutenant General du Royaume. On passa encore plus avant: on y mit à prix la tête de Mazarin, quoi qu'il ne fût pas justiciable du Parlement, étant Cardinal.

Monsieur sçachant que le Roi tournoit du côté de l'Isle de France, & craignant qu'il ne se rendît maî-

[a] *Gaspard de Champagne Comte de la Suze, Mari d'Henriete de Coligny, celebre sous le nom de la Comtesse de la Suze, dont on a des Poësies excellentes, & qui est morte en 1678.*

tre d'Orleans, y envoya Mademoiselle [a] sa Fille, laquelle trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, & y étant entrée, elle fit déclarer la Ville pour Monsieur son Pere, & obligea le Roi qui y venoit le lendemain, à prendre une autre route.

Monsieur de Beaufort, qui commandoit l'Armée de Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur de Nemours celle de Monsieur le Prince, se joignirent. Monsieur de Nemours avoit un ordre secret de Monsieur le Prince de s'avancer vers la Guyenne, & Monsieur de Beaufort avoit d'autres ordres de Monsieur le Duc d'Orleans, de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvoient se confier les uns aux autres, & qu'ils se trouvoient de sentimens fort opposez, cela joint avec l'aigreur qui étoit déja entre eux depuis assez long-tems, ne manqua pas aussi de faire le sujet d'une grande querelle entre ces deux

[a] *Anne-Marie-Loüise d'Orleans, Duchesse de Montpensier morte fille en* 1693.

Princes, dont il feroit arrivé du malheur dès-lors, sans que Mademoiselle, qui revenoit d'Orleans, les accommoda en passant.

En suite de cela Mr. le Prince qui ne se trouvoit pas bien en Guyenne, y laissa Monsieur le Prince de Conty, & Madame de Longueville; & ayant traversé toute la France en habit déguisé, vint se jetter dans l'Armée de Monsieur de Beaufort & de Monsieur de Nemours, & étant joints ensemble, ils donnérent le Combat de Gergeau, contre le Maréchal d'Hoquincourt qu'ils défirent.

On n'avoit nommé le Coadjuteur au Cardinalat que pour le tromper: aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque tems après un Courrier pour revoquer la nomination, pendant lequel tems le Bailli de Gondy averti par un autre Courrier du Coadjuteur, amusa celui de la Cour, & le retarda, sur le prétexte de le bien regaler. Pendant ces momens il depêcha en diligence vers

le Pape Innocent X. [a] qu'il sçavoit haïr beaucoup le Cardinal Mazarin; & il manda à ce Pontife que s'il vouloit faire le Coadjuteur Cardinal, il n'avoit plus de tems à perdre, parce qu'il y avoit un Courrier à Florence qui alloit à Rome pour y revoquer sa nomination.

Le Pape qui consideroit le Coadjuteur, plus comme Ennemi du Mazarin, que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le Chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eût reçu les Lettres du Roi, qui en nommoit un autre, lequel étoit l'Abbé de la Riviere: & ce fût de cette façon qu'il fit le Coadjuteur Cardinal; ce qui surprit & fâcha extremement la Cour.

Du côté de la Guyenne voici comme les choses se passérent dans la seconde guerre de Paris; & pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il est à propos d'en reprendre le recit dès le commencement que Monsieur le Prince y alla.

Un Secretaire du Prince de Conty

[a] *Jean Baptiste Bamphilio appellé Innocent X. mort en 1655.*

se mit en tête de gouverner Madame de Longueville : il fit comprendre à Mademoiselle de Verpilliere, qui étoit une de ses Filles d'honneur, & qui avoit un fort grand credit auprès d'elle, que tant que Monsieur de la Rochefoucault la gouverneroit, comme il étoit fort habile, & que cette Princesse n'en étoit que trop persuadée, elle ne suivroit jamais que ses conseils ; & que ceux des autres personnes n'en feroient guere considerez; qu'ainsi pour les lui rendre plus considerables, il lui falloit donner quelque Ami jeune, bienfait, qui ne fut point propre aux affaires, & qui ne pût que lui plaire & l'amuser. Ils executérent donc ce dessein; & pour le faire mieux réüssir, ils introduisirent Monsieur de Nemours, quoi qu'autrefois il ne lui eût pas trop plû, & que malgré tout l'attachement qu'il paroissoit avoir pour elle, aussi bien que tout ce qu'il avoit de bonnes qualitez & de grands airs, elle n'ait jamais rien pû trouver en lui de charmant, que le plaisir

qu'il témoignoit lui vouloir faire, de quiter Madame de Châtillon [a] pour elle, & celui qu'elle eut d'ôter à une Femme qu'elle n'aimoit pas, un Ami de cette consequence.

Cette intelligence la broüilla absolument avec la Rochefoucault, lequel depuis assez long-tems, ayant envie de la quiter prit cette occasion avec joye.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne sçavoir plus ce qu'elle faisoit; & elle prit à Bourdeaux des airs si extraordinaires & si bizarres, qu'on n'en avoit jamais vû de pareils à une personne de son rang.

Monsieur le Prince s'étant crû obligé pour le bien de ses affaires, de quiter la Guyenne, sembloit y avoir laissé son Frere & sa Sœur, pour y commander en son absence: mais le veritable pouvoir étoit demeuré à Marsin & a Lesné, qui avoient son secret & ses ordres. Ce Prince au retour de Bourdeaux, envoya secourir Mouron.

[a] *Elizabeth Angelique de Montmorency, 2e. Fille de François de Bouteville.*

Mais pour revenir à ce qui se passoit pendant ce tems-là, & à la Cour, & à Paris, & pour en achever le recit, je continuerai par dire, que Monsieur le Prince à son arrivée de Guyenne & de l'Armée, se crût assez bien avec Monsieur le Duc d'Orléans, qui le traitoit agréablement: mais dès qu'il sçavoit que le Cardinal de Rets lui avoit parlé quelque tems, où bien qu'il étoit venu comme en cachette par le petit escalier, ce Prince en paroissoit tout hors de lui, & il ne sçavoit plus quelles mesures prendre, tant il en étoit troublé.

D'un autre côté, Monsieur de Boüillon s'apperçût, aussi bien que quelques autres qui étoient dans le secret de la Cour, que ce n'étoit pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la Reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le Cardinal, puisqu'elle même s'étoit plainte quelquefois assez ouvertement qu'elle n'avoit jamais eû une belle parole de ce Ministre.

Comme le Duc de Boüillon étoit bien plus habile & bien plus clairvoyant que le Prince Thomas, il ménagea aussi bien mieux que lui le credit qu'il sçût s'acquerir auprès de la Reine. Même le Cardinal present, il obtint d'elle, que sa Maison auroit les honneurs des Princes; & le Cardinal qui ne le pût empêcher, afin qu'on ne s'apperçût pas de cette faveur du Duc de Boüillon, fit obtenir la même grace à la Maison de Rohan.

La Reine fit dans ce tems-là (*) Monsieur de Créqui [a] Duc: & pour empêcher qu'on ne crût tout de même, que la Reine fît des graces de son chef, le Mazarin fit donner la même dignité à Monsieur de Roquelaure [b]. Mais ce Ministre ne put trouver de remede contre la resolution qu'on prit de donner en suite la Sur-

(*) 1652.

[a] *Charles de Crequy 3e. de ce nom, Duc de Crequy, mort Gouverneur de Paris.*

[b] *Gaston Duc de Roquelaure, Marquis de Biran, mort en 1683.*

Intendance des Finances à Monsieur de Boüillon.

On dit qu'il étoit à propos que le Cardinal s'éloignât pour quelque tems, afin d'appaiser Paris & les autres lieux du Royaume, qui se plaignoient tous de son retour. On croyoit fortement dans le Public, que cet avis venoit du Cardinal lui même, qui vouloit leur donner cette satisfaction à tous. Mais un jour que Froullé lui demanda quand il partiroit, il trouva ce discours si mauvais, & il y répondit si durement, qu'il fit bien voir que cette resolution ne lui étoit pas agréable.

Cependant il ne laissa pas que de partir peu après. Mais comme son bonheur étoit au dessus de tout ce qu'on pouvoit faire contre lui, Monsieur de Boüillon mourut du pourpre à Pontoise (*). Ce Duc eût été le plus dangereux Ennemi qu'il eût jamais eu, tant par le credit qu'il avoit personnellement auprès de la Reine-Mere, que par celui que lui

(*) Le 9e. Août 1652.

auroient donné les Finances qu'il eût gouvernées ; & encore avec cela par l'autorité que le Maréchal de Turenne son Frere avoit dans l'Armée.

La Cour s'avança fort près de Paris (*), & même les troupes du Roi attaquérent le Faubourg Saint Antoine. Elle ne le forcérent pas comme elles le prétendoient : mais aussi ne furent-elles pas tout à fait repoussées. Ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la Cour, Manchini, Saint Maingrin, le Chevalier de la Vieuville, & Nantoüillet furent tuez ; & du côté de la Fronde, Flamarin, la Roche-giffard, & le Baron de Castres. Monsieur de Nemours fut blessé à la main, & Monsieur de la Roche-foucault eut une grande blessûre à l'œil.

Quoi que les troupes du Parti de la Cour ne fussent point entrées dans Paris, c'étoit pourtant une grande affaire à Monsieur le Prince d'y faire entrer les siennes, & elles n'étoient

(*) Année 1652.

venuës dans ce Faubourg qu'en tournant par dehors autour de la Ville.

Le Peuple n'étoit plus affectionné à la Fronde dans cette seconde guerre, comme il l'avoit été dans la premiere, & les Bourgeois fermoient déjà leurs portes. Mais Mademoiselle, qui dans ce tems-là avoit beaucoup de credit parmi le Peuple, leur persuada de laisser passer les Troupes de Monsieur le Prince au travers de la Ville. En quoi elle lui rendit un si grand service, que sans elle il couroit risque de sa vie.

En suite de cela Monsieur envoya demander du secours aux Espagnols & à Monsieur de Lorraine [a]. Ce dernier vint lui amener ses Troupes lui même; & ce qui parut fort étrange, & fort surprenant, c'est que Mr. Seguier Chancelier de France, qui étoit dans le Parti de Paris, obligea son Beau-fils le Duc de Sully, à donner passage aux Espagnols par Mante dont il étoit Gouverneur.

Si Monsieur de Lorraine parut

[a] *Charles 8e. Duc de Lorraine mort en 1675.*

empressé à venir secourir Monsieur, de qui il avoit l'honneur d'être Beau-frere, il ne le parut pas moins à s'en retourner, & le Roy d'Angleterre [a] negocia avec lui, en lui offrant de la part de la Cour de l'argent, qu'il accepta, sans paroître se mettre beaucoup en peine du Parti qu'il avoit pris & qu'il abandonnoit. Madame [b] en pensa mourir de chagrin, & cela n'en inquiéta pas davantage le Duc son Frere.

Monsieur de Nemours & Monsieur de Beaufort, qui étoient en froideur il y avoit long-tems, se raccommodérent au Combat de Saint Antoine, mais leur intelligence ne dura gueres. Monsieur forma un Conseil dans Paris dont ils furent tous deux, & la dispute de rang ayant rappellé leur ancienne jalousie, Monsieur de Nemours fit appeller Monsieur de

[a] *Charles 2e. Roi d'Angleterre alors refugié en France, mort en 1685.*

[b] *Marguerite de Lorraine Fille puinée de François Comte de Vaudemont, Duchesse d'Orleans, morte à Paris en 1672.*

Beaufort, qui le tua de deux balles dans le cœur (*). Le combat fut de cinq contre cinq, dont il y en eût encore deux qui furent tuez.

Peu de tems après cela le Peuple s'avisa d'une espéce de manie qui parut tout d'un coup, sans qu'on ait sçû qui la commença. C'étoit que pour marquer qu'on étoit bon Frondeur & zelé pour le Parti, il falloit avoir de la paille sur soi. Cette manie alla si loin, que ceux qui n'en avoient pas étoienr reputez Mazarins, & fort en peril de leur vie; en sorte que tout le monde sans exception, étoit obligé de porter cette marque du Parti qu'il y tenoit, jusques là même que l'on vit des Religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince vouloient, que la Ville demandât l'union avec le Parlement & les Princes; & qu'elle confirmât la Lieutenance generale de Monsieur, laquelle avoit déja passé au Parlement.

(*) 1652.

Pour cet effet on tint une grande Aſſemblée dans la Maiſon de Ville, où non ſeulement ſe trouvérent les Echevins & les Conſeillers de Ville, mais encore beaucoup d'Officiers des Cours Souveraines, qui y étoient comme Colonels de leurs Quartiers, & le Maréchal de l'Hôpital [a] comme Gouverneur de la Ville.

Auſſi-tôt qu'ils furent aſſemblez, on vit toute la Grêve remplie de Gens, qui ne paroiſſoient être que du Peuple : mais par ce qu'ils firent, ils prouvérent bien qu'ils n'étoient rien moins que ce qu'ils paroiſſoient.

Ils commencérent donc par menacer tous ceux de cette Aſſemblée de les tuer & de les brûler, s'ils ne conſentoient à tout ce qu'on deſiroit d'eux ; & ſans ſçavoir ce qui s'y paſſoit, ils ſe mirent à tirer & à vouloir monter aux fenêtres de l'Hôtel de Ville ; d'où pour repouſſer l'injure, on voulut tirer auſſi : & ce qui

[a] *François de l'Hôpital Comte de Roſny Maréchal de France, Gouverneur de Paris, mort en 1668.*

fit bien connoître que ceux qui attaquoient étoient des Gens de guerre, c'eſt que bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tiroit, ils continuérent à s'approcher. On dit même qu'on avoit entendu qu'ils ſe diſoient, *à Moi Bourgogne*, *à Moi Cònde*, qui étoient les noms des Regimens de Monſieur le Prince.

Le deſordre alla encore plus loin; & ceux qui le faiſoient pouſſérent leur inſolence juſqu'à faire approcher auprès de la porte des fagots, où ils mirent le feu. Ceux qui étoient dans la Maiſon de Ville, qui voyoient qu'on les alloit brûler, que la porte étoit déja enflammée, & que la fumée les étouffoit, ſe hazardérent de ſortir; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure: Il y en eut un très-grand nombre de tuez; & l'on remarqua que le malheur tomba principalement ſur les plus grands Frondeurs, parmi leſquels perirent Myron & Janvry.

Le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de la Ville, à qui on en vouloit

particulierement, se trouva fort embarassé. Il cacha son Cordon bleu, & il se déguisa si bien & si heureusement, qu'il échapa de leurs mains comme par miracle, & qu'il sortit de Paris.

On ne sçait point au vrai qui fut la cause d'un si grand desordre. Tout le monde le desavoüa. Mais ce qui a passé pour être le plus constant, c'est que Monsieur le Prince ne voulant seulement que faire peur à l'Assemblée de l'Hôtel de ville, pour empêcher qu'on n'y deliberât rien que ce qu'il vouloit, les Soldats allérent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un Homme de grande distinction, qui paroissoit cependant fort attaché à la Cour, avoit mandé à Monsieur le Prince, qu'il falloit faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.

Il y a eû même des Politiques qui ont pensé, que des gens dévoüez à la Cour poussérent ces Troupes à de grandes violences, exprès pour dé-

goûter les Peuples des Princes.

Enfin je ne ſçai, ni quelle en fut l'intention, ni qui en furent les Auteurs : mais ils demeurérent entierement décreditez parmi le Peuple, qui commençoit à s'ennuyer beaucoup de la guerre, & qui perdit tout le goût qu'il avoit eû pour la Fronde.

Monſieur le Duc d'Orleans qu'on connoiſſoit incapable de ces violences, n'en fut point accuſé : auſſi vint-on en grande hâte l'en avertir. Et Mademoiſelle & Monſieur de Beaufort étant chez lui, il les y envoya pour appaiſer le Peuple, & pour faire ſortir avec ſureté ceux qui étoient inveſtis dans la Maiſon de Ville.

Cette Princeſſe & ce Prince, furent donc envoyez par Monſieur à l'Hôtel de Ville pour en appaiſer le deſordre. Mais au lieu de ſe hâter, ils s'amuſérent à diſputer en chemin qui d'eux avoit plus de credit parmi le Peuple. Mademoiſelle ſoutenoit au Duc de Beaufort, qu'il ne ſeroit pas en ſureté ſans elle ; & lui qui ſe

piquoit de l'amitié du Peuple plus que de toutes choses, l'assûroit au contraire, que c'étoit lui qui lui procuroit cette sureté. Mais enfin on leur fit appercevoir que leur contestation étoit fort inutile, & même dangereuse, parce que le mal pressoit beaucoup : ce qui les obligea à ne penser plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qu'il leur fut possible, pour faire cesser le desordre; lequel finit cependant encore plus par les ordres secrets de Monsieur le Prince que par leurs presences.

Madame de Rodes qui étoit allée faire quelques negociations avec Monsieur le Cardinal, lui parloit chez la Princesse Palatine, lorsque les nouvelles lui vinrent du feu & du carnage de l'Hôtel de Ville; & comme le Maréchal de l'Hôpital étoit son Beau-pere, & qu'elle l'aimoit fort, elle s'évanoüit d'effroi pour lui.

Le Cardinal jugeant bien de l'avantage qui lui reviendroit de cette violence, dont on lui apprenoit la nouvelle;

nouvelle; & présumant qu'il n'avoit plus besoin de personne, se soucia peu de ce que Madame de Rodes lui vouloit dire, & la quita brusquement pendant qu'elle étoit évanoüie. Quand elle revint de son évanoüissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avoit fait, & d'elle, & de ses negociations, qu'elle en mourut moins de quatre jours après; & ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la Ville sans être connuë.

Tout le monde au lieu de la plaindre se moqua d'elle d'être morte, comme si elle avoit fait une action fort ridicule; & afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajoûta qu'elle avoit été déguisée en Cordelier dans la conférence qu'elle eût avec Monsieur le Cardinal, & que l'on avoit trouvé dans sa garderobe des habits de Carmes, de Minimes, d'Augustins, enfin de toutes sortes d'Ordres de Religieux.

On fit Monsieur de Beaufort Gou-

verneur de Paris en la place du Maréchal de l'Hôpital, & Brouſſel Prevôt des Marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que Monſieur le Prince, avoit tellement perdu la tramontane, & étoit ſi fort dérouté en tout ce qui regardoit ſa conduite, qu'il n'envoya des Troupes pour ſecourir Saint Maur, que lorſqu'il fut pris.

Cependant malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce Prince, Monſieur d'Orleans & lui députérent vers l'Archiduc, pour en avoir du ſecours. Il envoya pour la ſeconde fois Monſieur le Duc de Lorraine en France, mais avec un ordre ſi précis d'y demeurer tant qu'ils auroient beſoin de lui, qu'il en devint auſſi attaché à leur Parti, qu'il l'avoit peu été la premiere fois.

Monſieur de Chavigni qui avoit tant fait de choſes pour rendre celui de la Fronde conſiderable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vûë de s'en faire un merite auprès de la Cour. Il commença donc premie-

trement à vouloir faire l'accommodement de Monſieur, & de Monſieur le Prince, tout à la fois. Après cela il travailla à celui de Monſieur le Prince de Condé ſéparément de celui de Monſieur le Duc d'Orleans: & voyant qu'il n'y pouvoit réüſſir, il voulut changer de batterie, & faire celui de Monſieur le Duc d'Orleans ſéparément de celui de Monſieur le Prince.

Il alloit la nuit à la Cour pour ſes negociations, ſans la participation ni de l'un de l'autre. De ſorte qu'on auroit pû ignorer ſes démarches encore quelques tems, ſi des Coureurs de Monſieur le Prince n'avoient pris un Homme chargé de Lettres, par leſquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme enſuite de cela Monſieur de Chavigni, qui ignoroit qu'on eût fait cette découverte, alla voir le Prince de Condé qui étoit malade: ce Prince en lui montrant ſes Lettres, le traita ſi outrageuſement, que la fiévre l'en prit & qu'il en mourut: tant il fut penetré de douleur & de chagrin.

En ſuite de cela le Roi ordonna au Parlement de Paris (*) de ſe transferer à Pontoiſe, à quoi cette Compagnie ne voulut point obéir; & à l'exception du Preſident de Novion a, & de ſept ou huit Conſeillers, le reſte demeura à Paris.

Tout le monde étoit ſi rebuté des Chefs de Parti qui étoient ſur la Scene, que s'il fût venu quelque Homme, dont on n'eût jamais entendu parler, il eût été celui que l'on eût choiſi pour l'être, & dont le Parti eût été le plus conſiderable.

Il eſt cependant vrai, que ſi l'on étoit dégouté de la Cour, on l'étoit beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les Parlementaires s'accommodoient mal entre eux; & ils s'accommodoient encore plus mal avec les Princes. Les Princes eux mêmes, n'étoient pas trop bien enſemble, & ils ne comptoient plus ſur le Parlement. Le Peuple de ſon

(*) Année 1652.

a *Nicolas Poitier Sieur de Novion Preſident au mortier, & depuis Premier Preſident.*

côté n'aimoit plus, ni les Frondeurs d'Epée, ni ceux de Robe.

La Cour informée de tous ces mouvemens, & de tous ces desordres, resolut de revenir à Paris, sans traiter avec personne, mais seulement d'envoyer des Gens parmi le Peuple sonder leurs dispositions, & ménager les Colonels & Capitaines des Quartiers.

L'Abbé Fouquet y vint en cachette avec le Duc de Bournonville, qui étoit un Flamand, dont on n'avoit guere entendu parler avant cela. Ils se firent beaucoup de fête d'avoir réüssi à cet emploi, quoi que la chose fût faite, ou du moins fort preparée par la disposition, où la violence de l'Hôtel de Ville avoit mis les Esprits.

On commença à faire quelques Assemblées au Palais Royal, dans lesquelles pour marquer la difference des Frondeurs d'avec les Royalistes, ceux-ci mettoient du papier à leurs chapeaux pour opposer à la paille, qui étoit la marque de la Fronde.

Les Parisiens souffrirent ces Assemblées & ces distinctions sans en paroître émus. Et pour le jour de la Naissance du Roi, on fit de grands feux devant le Palais Royal, & même encore au de-là. Les Bourgeois à cette imitation en firent de leur côté. Ceux des environs du Palais Royal commencérent; & leur exemple fut suivi presque dans tous les Quartiers de Paris, où les Bourgeois burent tous solemnellement à la santé du Roi.

Le Cardinal de Rets étant informé des brigues qui se faisoient sourdement à Paris pour la Cour, offrit de s'en mêler, & promit de les faire réüssir. La Cour l'en remercia comme lui en sçachant gré. Mais on défendit en même tems à ceux qui conduisoient ces intrigues, de souffrir qu'il y entrât, & de s'en fier a lui d'aucune. Cependant il ne laissa pas d'en vouloir être.

Monsieur le Prince voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, & qu'on ne pouvoit empêcher

la Ville de faire son accommodement, s'en alla en Flandres avec le Duc de Lorraine, qui par la même raison s'y en retourna aussi.

Depuis cela on commença à dire à la Cour ouvertement, que le Roi & la Reine venoient dans peu à Paris : ce qui donna aux Mazarins un nouveau courage, & ce qui acheva d'abattre celui de la Fronde. Le Prévôt des Marchands alla de la part de la Ville & de tous ses habitans supplier le Roi de leur faire l'honneur d'y revenir.

En suite de quoi, & avant que d'y rentrer, le Roi envoya ordre à Monsieur le Duc d'Orleans de s'en aller à Blois, & à Mademoiselle sa Fille à Bois-le Vicomte. Mais elle ne s'en tint pas là & elle voulut aller jusqu'à St. Fargeau. On chassa même, & le Duc de Beaufort, & Broussel, sans que le Peuple s'en émût, non plus que s'ils n'avoient jamais entendu parler d'eux.

Il y eut encore quelques particuliers du Parlement de chassez, sans

compter Madame de Montbazon, Madame de Châtillon, & même quelques uns des plus mutins de la halle, sans qu'il parût que personne y songeât.

On fit dans une Gallerie du Louvre des bancs & un Lit de Justice, comme au Palais: & le Roi envoya querir les Officiers pour tenir le Parlement. Mais comme le Roi ne prétendoit pas que ce Parlement fût en Corps, parce qu'il l'avoit transferé ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grande Chambre le Maître des Ceremonies pour les y convier selon la coutume ordinaire, on leur envoya des Lettres de cachet à chacun en leur particulier; & ils vinrent tenir le Parlement au Louvre, où se joignirent ceux qui composoient le Parlement de Pontoise. Et le Roi déclara en suite valables tous les Arrêts qu'on avoit donnez à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la Cour étoit revenuë, faisoit juger que de meilleures têtes que celles du

tems de la Regence, se mêloient des affaires, ce qui a souvent fait soupçonner que c'étoient les conseils de Monsieur le Tellier [a] qui faisoient agir.

Dès le lendemain que le Roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avoit eu de Fronde, & l'autorité Royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le Cardinal Mazarin ne revenant point, on voyoit bien qu'il y avoit quelque raison secrette, qui l'en empêchoit, n'y ayant plus rien à la Cour ni parmi le Peuple, qui resistât à sa puissance; mais on ne jugeoit point quelle pouvoit être cette raison.

D'un autre côté le Cardinal de Rets étoit fort inquiet (*). Quoi que l'on eût reçû ses offres & ses services, quoi qu'on l'eût même employé, quoi qu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du Roi, & enfin quoi qu'il

(*) Année 1652.

[a] *Michel le Tellier, mort Chancellier de France en 1685.*

eût prêché devant leurs Majeſtez. Il ſentoit bien néanmoins ce qu'il meritoit, & il parut être dans une grande défiance. Il ne vouloit plus même aller au Louvre. Mais on lui fit ſi bien comprendre, qu'il étoit impoſſible qu'il pût demeurer dans cet état avec la Cour, qu'il ſe trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé & bien retardé. Il y fut convaincu que ſes allarmes n'étoient que trop bien fondées; car il y fut arrêté priſonnier, ce qui mit la derniere fin aux troubles; dont il n'y eut plus que les ſuites, qui furent des accommodemens.

Peu de tems après que le Cardinal de Rets eut perdu la liberté, le Cardinal Mazarin revint à Paris, où le Peuple parut ne ſe ſoucier pas davantage de la haine qu'il avoit eûë pour lui, que de l'amitié qu'il avoit eûë pour les Frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avoit ainſi remis ſon retour après la priſon du Cardinal de Rets, que pour être en pouvoir de mander & perſuader à

Rome, que les Ministres l'avoient resoluë & arrêtée sans sa participation, afin que la captivité d'un de ses Confreres ne lui fût point imputée.

Monsieur le Prince de Conty & Madame de Longueville étoient si occupez du soin de reprendre du credit dans Bordeaux & dans la Province, qu'ils ne songérent en façon du monde, qu'ils avoient à faire contre la Cour, & ils croyoient n'avoir d'ennemis que ces deux Hommes de confiance que Monsieur le Prince avoit laissez: ce qui n'avançoit pas leurs affaires, ni celles de son Parti.

Il y eût auprès de Bordeaux une Assemblée des plus mutins qui n'étoient que du menu Peuple, lesquels s'assemblérent la premiere fois dans une maison qu'on nommoit l'Ormée: ce qui fit que l'Assemblée se nomma de ce nom.

Le Prince de Conty & Madame de Longueville y prirent du credit: ils y mirent des Gens fort à eux, & comme cette mutinerie s'augmen-

toit insensiblement & naturellement; sans le secours même des soins qu'ils y prenoient, ce Prince & cette Princesse voyant que le Parlement, très-bien informé des intentions de Monsieur le Prince, ne consideroit que Marsin & Léné, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée, que le Parlement devenoit Mazarin; & qu'il n'étoit plus dans les interêts de Monsieur le Prince: ce qui les obligea à le pousser si violemment, qu'il fut contraint de sortir de la ville, quoi que Monsieur le Prince lui eût l'obligation d'avoir été reçû dans la Province. Aussi les affaires allérent-elles toûjours en empirant depuis que Monsieur le Prince de Conty & Madame de Longueville eurent préferé une Assemblée de mutins au Parlement; cette Assemblée de canailles n'étant pas un appui pour Monsieur le Prince, aussi solide qu'un Corps de cette consideration.

Ce même Secretaire du Prince de

Conty, qui pour gouverner Madame de Longueville avoit voulu broüiller Monsieur de la Rochefoucault avec elle; ce même Secretaire, dis-je, trouva que le Ministere de cette Princesse lui étoit peu utile; & conclut qu'il lui étoit plus avantageux d'avoir du credit auprès de son maître, par son maître même, que par Madame de Longueville. De sorte qu'il trouva encore moyen de la broüiller avec lui: ce qui causa un nouveau desordre dans Bordeaux: & ce qui y fit aller les affaires de Monsieur le Prince absolument de travers.

Un nommé Guyonnet Conseiller au Parlement de Bordeaux, qui étoit un des Hommes du monde qui avoit le plus d'esprit, fit son accommodement avec la Cour, & celui de toute sa Compagnie.

Monsieur le Prince informé de tout cela par Marsin & par Léné, en eût un chagrin mortel; & cela augmentoit bien encore le mépris

qu'il avoit déjà pour son Frere & pour sa Sœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un point à Bordeaux, qu'ils ne pensérent plus qu'à leur broüilleries particulieres, & point du tout aux affaires de Monsieur le Prince.

Dès que le Roi y envoya, qui fut presque aussi tôt après son retour à Paris; Monsieur le Prince de Conty & Madame de Longueville s'accommodérent sur la premiere proposition qu'on leur en fit. Ils obligérent la Ville à s'accommoder aussi: & ce que ce Prince & cette Princesse en trouvérent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se trompérent l'un l'autre.

Monsieur le Prince de Conty traita donc sans la participation de sa Sœur avec Monsieur de Candale, où son mariage fut conclu & resolu avec Mademoiselle Martinosi, Niece du Cardinal Mazarin.

Madame de Longueville tout de même traita de son côté, sans lui en parler, avec Monsieur de Vandô-

me [a] qui étoit venu à Bordeaux avec les Vaiſſeaux comme Amiral.

Une des conditions du Traité de Monſieur le Prince de Conty, fut que ſon Frere & ſa Sœur ne reviendroient jamais à Paris : & une de celles de Madame de Longueville, fut qu'on travailleroit à la raccommoder avec ſon Mari.

Aprés ces accommodemens, il ne parut preſque plus de reſtes de troubles dans le Royaume ; & le peu qu'il en reſtoit fut bien tôt entierement diſſipé. Mais depuis cela il n'a plus paru dans le Regne du Roi qu'une ſuite perpetuelle & miraculeuſe d'actions extraordinaires, dignes d'une memoire & d'une admiration éternelle ; & dont la cauſe ſe doit moins attribuer à la grande fortune de ce Prince qu'à ſes grandes qualitez, qui lui on fait entreprendre & executer tant de choſes ſi incroyables, qu'elle feront croire un jour nôtre Hiſtoire fabuleuſe, par le

[a] *Ceſar Duc de Vandôme, mort en 1665.*

peu de vrai-ſemblance qu'elles porteront dans les ſiecles à venir, ſur tout ce qu'elles leur en apprendront, & ſur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

Fin de la troiſiéme & derniere Partie.

TABLE
DES MEMOIRES
de M. L. D. D. N.

A.

ALais, d'Angoulême comte d', Page 78.
Albert, *Cesar Phœbus* d', p. 115.
Année, 1645. p. 35.
Année, 1647. p. 20.
Année, 1650. p. 114. 117.
Année, 1651. p. 148. 163.
Année, 1652. p. 238. p. 273.
Aumont, *Antoine* d', p. 161.
Autriche, *Anne* d', p. 1.

B.

BAchaumont, Monsieur de, p. 57.
Barricades de Paris. p. 15.
Beaufort, *François* de Vendôme Duc de, p. 25. Son Caractere, p. 27.
Bellievre, Pomponne de, p. 81.

Bergh, *Leonort Catherine* Fabronde de, p. 26.
Beuvron, Monſieur d'Harcourt Marquis de, p. 114.
Blocus de Paris. p. 18.
Boüillon, *Federic Maurice* de la Tour Duc de, p. 23.
Boulaye, *Maximilien* Echalat Marquis de la, p. 50.
Bourbon, *Louis* de, p. 6.
Bourbon, *Armand* de, p. 25.
Bourbon, *Henry* de, p. 34.
Brezé *Urbain* Maillé Duc de, p. 80.
Brouſſel, *Pierre*, p. 15.

C.

CArcé, le Comte de, p. 64.
Catilina. p. 46.
Charles II. Roi d'Angleterre. p. 258.
Chevreuſe, Madame de, ſon retour à la Cour. p. 75.
Chevreuſe, *Charlote Marie* dite Mademoiſelle de, p. 135.
Choiſeul, *Ceſar* Duc de, p. 139.
Coadjuteur, ſon caractere, p. 43.
Coligny, *Loüis Gaſpard*, p. 19.

Condé, *Loüis* de Bourbon Prince de, page 19.
Cossé, *Loüis* de, p. 48.
Crequi, *Charles* de, p. 254.

D.

D*Essein de ces Memoires.* p. 4.

E.

E*Nlevement de Broussel & de Blanc-menil.* p. 15.
Evremont, *Charles* Marquerel de S. Denis Seigneur de Saint, p. 42.

F.

F*In de la premiere Guerre de Paris faite par les Frondeurs.* p. 69.
France, *Philippe* de, Frere du Roi. page 110.
France, Gaston de, p. 6.
France, *Henriette Marie* de, p. 146.
Fronde son Commencement & son Origine. p. 11. 57.
Fuansaldagne, Monsieur de, p. 174.

G.

Gondy, *Jean, François, Paul* de, Coadjuteur p. 29.
Gondy *Jean François* de, p. 41.
Gondy, *Pierre* de, Duc de Retz. p. 42.
Gondy, *Henry* de, dit le Cardinal de Retz. p. 44.
Gondy, *Pierre*, Cardinal. p. 44.
Grammont, *Antoine* de, p. 154.
Guebriant, *Jean Baptiste* de Budes Comte de, p. 244.
Guebriant, *René* du Bec, Maréchal de, p. 244.
Guitaut, *François* de Comminges de, p. 115.

H.

Harcourt, *Henry* de Lorraine Comte d', p. 42.
Hervart, Contrôleur general des Finances. p. 25.

I.

JArzay, le Marquis de, p. 105.

L.

LAigues, le Marquis de, p. 49.
La Suze, *Gaspard* de Champagne Comte de, p. 247.
Lens, Bataille de, p. 15.
Le Roi va au Parlement. p. 7.
Les Princes de Condé, de Conty & le Duc de Longueville sont arrêtez. p. 115.
Longueville, *Anne Genevieve* de Bourbon Duchesse de, p. 19. Son Caractere. p. 37.
Longueville, Monsieur de, Son Caractere. p. 42.
Lorraine, *Françoise* de, p. 27.
Lorraine, *Charles* de, p. 25.
Lorraine, *Marguerite* de, p. 101. 258.
Lorraine *Charles* 8e. Duc de, p. 257.
Loüis XIII. Sa Mort. p. 3.
Luynes, *Loüis Charles* d'Albert Duc de, p. 48.
Lyonne, *Hugues* de, p. 172.

M.

Maillé *Claire* de, p. 120.
Maisons, *René* de Longueil de, page 17.
Mantoüe, *Anne* de Gonzague de, p. 134.
Mark, *Henry* Robert de la, p. 50.
Mark, *Charlotte* de la, p. 25.
Marsillac, Monsieur de, p. 120.
Mazarin, *Jules*, p. 1. Caractere du Cardinal. p. 12.
Meilleraye, *Charles* de la Porte Duc de la, p. 14.
Mercœur, *Louis* Duc de, p. 79.
Ministre d'Etat, p. 197.
Mollé, *Matthieu*, p. 122.
Monchy, *Charles* de, p. 226.
Montmorency, *Charlotte Margueritte* de, p. 34.
Montmorency, *Elizabeth Angelique* de, p. 252.
Montpensier, *Anne Marie Louise* d'Orleans Duchesse de, p. 248.
Mothe Houdancourt, *Philippe* de la, page 25.
Motifs secrets des Frondeurs. p. 16.

N.

NAissance du Roi. p. 3.
Nemours, *Charles Amedée*, Duc de p. 168.
Nogaret, *Bernard* de, p. 78.
Nogaret, *Loüis Charles* Gaston de, page 78.
Noirmoutiers, *Loüis* de la Tremoüille Duc de, p. 48.
Novion, *Nicolas* Poitier de, p. 268.

O.

ORleans II. *Henry* d', p. 26.
Orleans, *Marie* d', p. 117.
Orleans, *Jean Louis Charles* d', p. 192.

P.

PAmphilio, *Jean Baptiste*, Innocent X. p. 250.
Plessis, *Armand Jean* du, p. 34.
Potier, *René*, Sieur de Blanc-menil page 15.

Potier, *Augustin*, Evêque & Comte de Beauvais. p. 16.
Premier sujet de mécontentement de la Cour contre le Parlement. p. 6.

R.

Reine Mere son Caractere p. 151.
Retour du Roi & de la Reine Regente sa Mere à Paris. p. 77.
Retour des Princes à la Cour. p. 163.
Rhetel, Bataille de, p. 139.
Richelieu, *Armand* Wignerod, Duc de, p. 101.
Riviere, *Loüis* Barbin Abbé de la, p. 99.
Rochefoucault, *François* de la, p. 59.
Rohan, *Marie* de, p. 64.
Rohan, Mademoiselle de, p. 132.
Rohan, *Henry* Chabot Duc de, p. 32.
Rocroy, Bataille de, p. 3.
Roquelaure *Gaston* Duc de, p. 254.
Rosny *François* de l'Hôpital Comte de, p. 260.

S.

S.

SAvoye, *Charles Amedée de*, page 134
Savoye, *Thomas François* de, p. 132
Sauvebeuf. p. 64
Seguier, *Pierre*, p. 14
Servien, *Abel*, p. 172

T.

TAncrede, p. 51
Tellier, *Michel* le, p. 172. 173
Thomas, le Prince, son Portrait, p. 132
Tremoüille, *Henry Charles* de la, p. 50
Tour, *Marie* de la, p. 50
Turenne, *Henry* de la Tour Vicomte de, Maréchal de France, page 23. 24

V.

VAlois, *Françoise Magdelaine* Demoiselle de, p. 136
Vendôme *Cesar* Duc de, p. 79. p. 279.

Vigean, Mademoiselle du, p.31.86
Vincennes, p. 115
Vitri, *François Marie* de l'Hôpital Duc de Vitry, p. 48
Vivonne, *Andrée* de, p. 86
Vuës de Monsieur le Prince, p. 19
Wignerod, *Marie* de, p. 102

Fin de la Table.